

Evaluation d'une politique publique
cas du Fonds National de Développement de
l'Investissement Agricole.

Présenté par : SAIDOUN Rym

Promoteur : M^r BEDRANI Slimane (Professeur agrégé à l'ENSA)
Année universitaire 2008-2009

Soutenu devant le jury composé du : Président : M^r CHEHAT Fouad (Maitre de conférences à l'ENSA) Examineurs : M^{elle} BRABEZ Fatima (Maitre de conférences à l'ENSA) M^r DAOUDI Ali (Chargé de cours à l'ENSA)

Table des matières

Dédicace . . .	5
Remerciements . . .	6
Liste des abréviations : . . .	7
Résumé : . . .	9
Summary: . . .	10
صغلم . . .	11
Introduction et problématique . . .	12
Première partie bibliographique . . .	14
Chapitre 1. GENERALITES SUR L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES . . .	14
11. Définition des politiques publiques . . .	14
12. Quelques confusions à éviter . . .	16
13. Temps de l'évaluation et "cycle de vie" de la politique évaluée . . .	17
14. Les formes et spécificités de l'évaluation . . .	18
15. Les finalités et les fonctions de l'évaluation . . .	20
16. Les principaux critères d'évaluation d'une politique publique . . .	22
17. Les étapes du projet d'évaluation . . .	24
Chapitre 2. COMPARAISON DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENTRE L'ALGERIE ET LES PAYS DEVELOPPES . . .	31
21. L'évolution générale de l'évaluation des politiques publiques dans le monde . . .	31
22. L'évaluation des politiques publiques dans les pays développés . . .	32
23. Le dispositif actuel d'évaluation des politiques publiques en Algérie : cas du MADR . . .	38
24. Le développement de l'évaluation des politiques publiques en Algérie se trouve confronté à de sérieux obstacles . . .	39
Chapitre 3. LE CADRE REGLEMENTAIRE DES AIDES DU FNDIA . . .	41
31. Le régime d'aide du FNDIA . . .	41
32. Les règlements d'application du FNRDA . . .	44
33. La réforme de 2005 . . .	46
Chapitre 4. La méthode évaluative de l'efficience et l'efficacité . . .	49
41. Méthode évaluative . . .	49
42. Logique d'intervention du programme . . .	51
43. Indicateurs d'évaluation . . .	51
44. Critères d'évaluation . . .	53
Conclusion de la première partie . . .	54
Deuxième partie pratique . . .	55
Chapitre 5. ESSAI D'EVALUATION DE L'EFFICIENCE DES AIDES DU FNDIA . . .	55
51. Le financement de l'agriculture . . .	55
52. Efficience du FNDIA . . .	59
53. Complexité de la gestion du régime d'aide . . .	65
Conclusion . . .	65
Chapitre 6. ESSAI D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DES AIDES DU FNDIA . . .	65

61. Evaluation de l'efficacité . .	65
62. Impact du soutien du FNDIA sur les exploitations agricoles . .	69
Conclusion de la deuxième partie . .	83
Conclusion générale . .	84
Références bibliographiques . .	86
Annexes . .	88
Annexes 1 . .	88
Annexe 2 . .	97
Annexes 3 . .	98
Annexe 4 . .	100

Dédicace

Dédicaces Je dédie ce travail : A mes très chers parents à qui je dois tout ; A mes très chers sœurs Yasmine et Imèn ; A mon petit frère Sofiane.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à :

- Mon promoteur **M^r BEDRANI Slimane**, qui m'a fait l'honneur de diriger ce mémoire.
- **M^r CHEHAT Fouad**, de m'avoir fait l'honneur de présider le jury.
- **M^{elle} BRABEZ Fatima** et **M^r DAOUDI Ali**, d'avoir accepté d'examiner mon travail.
- L'ensemble du personnel de la DSA de Blida et des subdivisions de Boufarik, l'Arbaa et Bouinen.
- **M^r YATTOU Mustapha** Chef de bureau au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Enfin tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Liste des abréviations :

- **ACP** : Analyse en composante principale.
- **APFA** : Accession à la Propriété Foncière Agricole.
- **BE** : Budget d'équipement
- **BADR** : Banque Agricole et du Développement Rural.
- **CAG** : Contrôleur et Auditeur Général.
- **CBO** : Congressional Budget Office.
- **CM** : Culture maraichère.
- **CNMA** : Caisse National de la Mutualité Agricole.
- **CL** : Crédit Lié.
- **DA** : Dinar
- **DSA** : Direction des Services Agricoles.
- **DRDPA** : **Direction de La Régulation et du Développement des Productions Agricoles.**
- **DPIEE** : **Direction de La Programmation, des Investissements et des Etudes Economiques.**
- **DSASI** : **Direction des statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information.**
- **EAC** :_Exploitation Agricole Collective.
- **EAI** : Exploitation Agricole Individuelle.
- **FDRMVTCT** : Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession.
- **FNDE** : Fonds National de Développement de l'Evaluation.
- **FNDIA** : Fonds National de Développement des Investissements Agricoles.
- **FNRDA** : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole.
- **FNDA** : Fonds National de Développement Agricole.
- **FNRPA** : Fonds National de Régulation de la Production Agricole.
- **FNRA** : Fonds National de la Régulation Agraire.
- **FLDDPS** : Fonds de Lutte Contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe.
- **FPZPP** : Fonds pour la Promotion Zoo Sanitaire et la Protection Phytosanitaire.
- **FGPPA** : Fonds de Garantie des Prix des Produits Agricoles.
- **Ha**: Hectare.
- **GAO**: General Accounting Office.
- **GPRA**: Government Performance and Results.
- **MADR** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- **MOY** : Moyenne.
- **NAO** : National Audit Office.
- **ONS** : Office National des Statistiques.
- **PSA** : Public service agreement.

- **PNDA** : Plan National de Développement Agricole.
- **PNDAR** : Plan National de Développement Agricole et Rural.
- **PMH** : Petite et moyenne hydraulique.
- **Rev** : Revenu.
- **SAU** : Superficie Agricole Utile.
- **ST** : Superficie Totale.
- **Sup** : Superficie.
- **TN** : Terre nue.
- **VAA** : Valeur Ajoutée Agricole.

Résumé :

Le présent travail a pour objet d'effectuer une évaluation du programme de soutien au développement de la production nationale et de la productivité des différentes filières mis en œuvre par l'Etat depuis 2000, et qui est financé par le FNDIA.

Nous avons également essayé de démontrer l'impact qu'a eu le programme sur ses bénéficiaires à travers un échantillon choisi dans la wilaya de Blida.

A l'issue de ce travail, et après neuf ans de mise en œuvre de ce programme nous avons donc constaté un degré d'efficacité relativement bon par rapport aux objectifs fixés mais d'efficience insatisfaisant vu les moyens importants dont a été doté ce programme.

Mots clés : Evaluation, FNDIA, efficacité, efficience, impacts.

Summary:

This research aims to assess the subsidy programme for the development of national production and productivity of different agricultural fields implemented by the state since 2000 and sponsored by the National Fund for Agricultural Investments.

We tried through this research to point out the impact of this programme on a number of beneficiaries the sample of which was chosen from the wilaya of Blida.

This work has revealed that after nine (09) years of implementation, the results of the programme are relatively good compared to the set objectives. However the efficiency is low compared to the huge means allocated to the programme.

Key words: Assessment, National Fund for Agricultural Investments, efficiency, efficacy, impacts.

ص خ لم

يهدف هذا البحث إلى تقييم برنامج دعم تطوير الإنتاج و المندوجية الوطنية لمختلف القطاعات الفلاحية الذي دخل حيز التنفيذ منذ سنة 2000. يمول هذا البرنامج من طرف صندوق تطوير الاستثمارات الفلاحية. كما يحلول هذا البحث إلى تبين أثار هذا البرنامج على المستفيدين و ذلك من خلال دراسة عينة من ولاية البلية. و أظهر البحث أن البرنامج، بعد مرور تسع سنوات من التطبيق، حقق مستوى جيد من الفعالية مقارنة بالأهداف المنشودة و لكن نجاعة هذا البرنامج تبقى غير كافية نظرا للإمكانيات الهامة التي حصى بها.

الكلمات المفتاح:

تقييم، صندوق تطوير الاستثمارات الفلاحية ، الفعالية، النجاعة، الأثر.

Introduction et problématique

« La fonction d'évaluation a pour but de contribuer à la prise de décision relative à la **politique agricole**. L'information obtenue par l'évaluation ciblant l'efficacité, l'efficience et les impacts des mesures prises dans le domaine agricole, participe à la gestion, et le cas échéant, à l'adaptation des mesures politiques. Elle permet aussi de rendre compte de l'action publique. » (Commission Européenne, 2006)

Pour Kroll (2003) : « L'évaluation des dispositifs de la politique publique pour l'agriculture a deux enjeux socio-économique : d'une part, elle permet d'éclairer les décisions des acteurs publics et privés en matière de coordination institutionnelle et de politiques publiques pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'environnement ; d'autre part, elle produit des connaissances pour alimenter les débats relatifs à la construction sociale de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux dispositifs de politiques publiques pour l'agriculture, l'agro- alimentaire et l'environnement, dans un contexte de globalisation des échanges et de renforcement de la subsidiarité.»

D'après Bourgeois et al (2003) : « L'évaluation tente de traduire un plus ou moins grand degré de réussite de la politique publique à partir d'un certain nombre de critères :

- Le critère de **cohérence** qui permet de juger de l'adéquation des différents niveaux d'objectifs du programme entre eux et de l'adéquation des moyens mis en œuvre;
- Le critère de **pertinence** qui vérifie l'adéquation des objectifs aux enjeux du programme;
- L'analyse de l' **efficacité** qui revient à se poser la question de la conformité des « effets propres » de la politique au regard des objectifs fixés.

Toutefois, cette analyse suppose qu'avant toute chose, les objectifs soient clairement définis et que des indicateurs relativement fins soient renseignés;

- Par **efficience** , on entend analyse des résultats obtenus au vu de l'importance des moyens financiers mobilisés. »

« La mise en œuvre de la politique agricole du PNDA a nécessité l'allocation de ressources publiques non négligeables. L'évaluation de cette politique est faite partiellement et de façon irrégulière par les services publics bien que ce travail d'évaluation économique soit fondamental pour pouvoir concevoir des politiques appropriées dans les domaines concernés. » (Bedrani S et al, 2001)

L'objectif du présent travail est d'essayer d'évaluer l'efficacité et l'efficience des aides du FNDIA dans le cadre du programme de développement de la production et la productivité des différentes filières.

A ce titre, nous avons formulé les questions principales, aux quelles nous tenterons de répondre tout au long de ce travail de recherche, comme suit :

Le coût du régime d'aide est-il justifié par rapport aux résultats atteints sur les niveaux de productions, d'emplois et de revenu ? Les résultats, attendus et planifiés à l'origine, ont-ils été atteints ?

Pour cela, nous avons émis les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La politique ne remplit pas ses objectifs au moindre coût. En effet, le coût du régime d'aide n'est pas justifié par rapport aux résultats atteints sur les niveaux de production, de prix des produits agricoles et de création de l'emploi.

Hypothèse 2 : Les objectifs ne sont pas bien définis, ciblés et mesurables : absence d'indicateurs quantitatifs des objectifs qui seront rapportés par la suite aux résultats.

Vérification des hypothèses :

Vérification de la première hypothèse :

Afin de vérifier la première hypothèse, on va étudier dans un premier temps le coût du régime d'aide, puis dans un second temps le rapporter aux résultats constatés tels que : La production, le nombre d'emplois créés grâce au soutien, le prix des produits alimentaires...etc.

Pour vérifier la **deuxième hypothèse**, il faut disposer d'informations sur :

- Les objectifs de la politique;
- Les résultats de la politique qui seront par la suite rapportés aux objectifs fixés ;
- Les différentes organisations impliquées dans l'acheminement de la politique afin de mettre en évidence les retards dans les paiements et les causes de ces derniers.

Toutes ces informations seront obtenues par des enquêtes et des prises de contact avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, DSA, agriculteurs...

Méthodologie de travail :

Pour réaliser ce travail, et pour affirmer ou infirmer nos hypothèses, la démarche adoptée repose sur une partie bibliographique et sur une enquête.

La première partie consiste à faire une recherche bibliographique qui nous permettra de faire les principales lectures sur l'évaluation des politiques publiques, Comparer l'évaluation entre les pays développés et l'Algérie, cadre réglementaire du programme et enfin définir la méthode évaluative de l'efficacité et de l'efficience du programme.

La seconde partie de notre travail concerne dans un premier temps l'évaluation de l'efficience des aides du FNDIA à l'échelle nationale puis dans un second temps l'évaluation de l'efficacité des aides du FNDIA dans la wilaya de Blida, ou nous avons effectuée une enquête sur le terrain afin de vérifier la réalisation des objectifs du programme de développement des filières financé par le FNDIA et d'étudier l'impact de ses aides sur les exploitations agricoles.

Première partie bibliographique

Chapitre 1. GENERALITES SUR L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

11. Définition des politiques publiques

En France, le droit positif et la doctrine ont engendré des approches diverses. Mais, au-delà de celles-ci se dégage la forte identité de l'évaluation des politiques publiques dans ses objectifs de réunion de connaissances au service d'une meilleure décision publique. (Bourdin, André et Placade, 2004)

111. L'évaluation dans la doctrine

La littérature doctrinale sur l'évaluation des politiques publiques s'est considérablement développée. Il est impossible, et sans grand intérêt, de rendre compte de la totalité des définitions proposées.

Bourdin, André et Placade (2004), in conseil scientifique de l'évaluation notent : « Trois définitions d'origine doctrinale méritent d'être citées en raison des évolutions qu'elles traduisent et, pour les deux premières, de leur mention dans les travaux fondateurs de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques en France »

La définition proposée dans un rapport du Plan de 1985 (rapport Deleau) pour laquelle : « évaluer une politique, c'est reconnaître et mesurer ses effets propres ».

Selon le Conseil Scientifique de l'Evaluation (1996), cette définition ne présuppose pas l'existence d'objectifs, mais elle néglige le fait que les effets d'une politique sont en général extrêmement nombreux, complexes et hétérogènes : ils ne sont pas identifiables sans une grille de lecture préalable et sont, qui plus est, rarement mesurables. Elle a cependant le mérite de mettre l'accent sur la notion d' "effets propres" : ce que l'on attend de l'évaluation, ce n'est pas seulement de constater si des objectifs ont été atteints, mais de chercher à identifier l'ensemble des effets d'une politique et de faire la part entre les effets imputables à l'action publique considérée et l'influence de facteurs exogènes.

La définition du rapport Viveret de 1989 in conseil scientifique de l'évaluation, où « évaluer une politique, c'est former un jugement sur sa valeur ».

« Le terme d'évaluation contient le mot "valeur", et il est aisé de constater que des valeurs de référence sont à l'arrière plan de la plupart des évaluations. La décision d'évaluer est toujours liée à la volonté d'argumenter sur la réussite ou le bien-fondé d'une action. Reste que la décision finale sur la poursuite ou la réforme d'une politique publique est toujours un acte politique : on verra que l'évaluation ne peut qu'y contribuer, dans des conditions et des limites qui doivent être soigneusement précisées. » (Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996)

Celle de Freeman et Rossiin conseil scientifique de l'évaluation, selon laquelle, « l'évaluation doit se préoccuper de l'utilité, de la mise en œuvre, de l'efficacité et de l'efficience des mesures qui ont pour but d'améliorer le sort des membres de la société ».

Cette définition souligne la dimension instrumentale, utilitaire de l'évaluation, qui n'apparaît que de manière implicite dans les deux définitions précédemment citées. (Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996).

A partir des trois définitions, on relève une évolution d'une définition assez neutre où l'évaluation serait un simple processus d'identification des effets d'une action publique vers des définitions assignant à l'évaluation un rôle plus complet et pleinement appréciatif. (Bourdin, André et Placade, 2004)

112. Le droit positif

Selon Bourdin, André et Placade (2004) in conseil scientifique de l'évaluation, le droit positif français a connu deux définitions successives de l'évaluation des politiques publiques.

Le décret du 22 janvier 1990 en a donné la première définition « officielle » : « Evaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. »

- Le décret du 18 novembre 1998, créant le Conseil national de l'évaluation, lui a substitué une nouvelle définition selon laquelle : « L'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ».

Toujours selon Bourdin, André et Placade (2004) in conseil scientifique de l'évaluation, la redéfinition opérée par le décret de 1998 est assez modeste, mais témoigne d'une certaine maturation du concept :

- L'évaluation est plus qu'un simple suivi

Une simplification est apportée puisque le décret assimile implicitement les effets attendus d'une politique à ses objectifs. Cette assimilation paraît légitime si l'on considère que les objectifs visés sont les objectifs ultimes de la politique envisagée et si l'on dépasse donc la considération des seuls résultats intermédiaires d'une politique donnée. Cette nuance, qui peut sembler abstruse, est importante. L'analyse des politiques publiques conduit à distinguer plusieurs niveaux d'effets de la mise en œuvre d'une politique : celui de la réunion des ressources nécessaires (par exemple, les crédits ou les personnels); celui des réalisations (par exemple, le nombre de dossiers examinés) ; celui des résultats ; enfin, celui des impacts.

L'évaluation des politiques publiques a pour ambition particulière d'apprécier l'ensemble des maillons de la chaîne de l'action publique et d'appréhender jusqu'aux impacts finaux d'une politique. C'est sa spécificité par rapport à des travaux, qu'on tend, à tort, à assimiler à elle, qui s'arrêtent en chemin, ne décrivant le plus souvent que les moyens et les réalisations, même si, dans le meilleur des cas, ils peuvent, très exceptionnellement, aller jusqu'au compte rendu des résultats.

Il est donc particulièrement nécessaire de rappeler que l'ambition de l'évaluation des politiques publiques dépasse la seule description des ressources et des réalisations d'une politique donnée. Une pareille approche relève d'un simple suivi de gestion, alors que

l'évaluation des politiques publiques se donne pour objet d'apprécier le plus complètement possible la politique qui lui est soumise.

- L'évaluation se penche sur l'efficacité mais aussi sur l'efficience

En effet, le nouveau décret appelle à juste titre à « peser » les moyens d'une politique en fonction non seulement de leurs effets, mais aussi, le terme « comparant » y invite, en fonction de l'équilibre existant entre l'ampleur des moyens mobilisés et les résultats de la politique à laquelle ils contribuent. Alors que la définition de 1990 était axée sur une évaluation de la seule efficacité des moyens mis en œuvre, celle de 1998 introduit la préoccupation de juger l'efficience des moyens consacrés aux politiques soumises à évaluation.

« L'important reste que ces différentes définitions de l'évaluation des politiques publiques, au-delà des différences entre les approches proposées pour la décrire, comportent une certaine unité (Une identité forte, Une activité singulière à différencier de processus voisins) ». (Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996).

12. Quelques confusions à éviter

121. L'évaluation des politiques publiques n'est pas assimilable à un travail de recherche

« L'évaluation se différencie de la recherche pure par sa prise en compte explicite et a priori de finalités normatives et instrumentales. Certes, comme l'a fortement souligné la sociologie de la science, la recherche, même fondamentale, n'est jamais exempte de préoccupations pratiques liées à son contexte social. Il n'en demeure pas moins que la crédibilité du chercheur, particulièrement dans le domaine des sciences sociales, repose sur une revendication d'autonomie par rapport au politique, autonomie qui implique en particulier le libre choix des questions et des grilles d'interprétation. Le seul but affiché est le progrès de la connaissance pour elle-même. Dans le cadre de l'évaluation, au contraire, le chercheur, sans renoncer aux exigences méthodologiques de sa discipline, accepte d'être intégré dans un dispositif et de considérer comme pertinentes (quitte à les discuter ou les reformuler) les questions et valeurs de référence d'un commanditaire politique. » (Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996)

122. L'évaluation des politiques publiques doit être distinguée des travaux de contrôle et d'audit de gestion

« L'évaluation se différencie des différentes formes de contrôle (contrôle de conformité, contrôle et analyse de gestion) et de l'audit organisationnel par le type de point de vue adopté pour apprécier l'action publique. Le contrôle et l'audit se réfèrent à des normes internes au système analysé (règles comptables, juridiques, ou normes fonctionnelles), tandis que l'évaluation essaye d'appréhender d'un point de vue principalement externe les effets et/ou la valeur de l'action considérée. L'évaluation peut néanmoins intégrer l'audit du fonctionnement des services chargés de la mettre en œuvre, ou une étude sociologique ayant le même objet, dans la mesure où ce fonctionnement influe sur les effets que l'on cherche à mesurer et à expliquer. Il faut rappeler également que, contrairement à certaines formes d'audit, l'évaluation n'a pas pour objet de porter un jugement sur la manière dont les agents individuels, y compris les responsables hiérarchiques, remplissent leur mission. » (Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996)

123. L'évaluation des politiques publiques n'est pas un suivi

Le suivi permet de superviser périodiquement la mise en œuvre d'une action et de déterminer dans quelle mesure la livraison des intrants, le calendrier des activités, les autres actions requises ainsi que les résultats escomptés se déroulent comme prévu, afin d'intervenir à temps pour corriger les défaillances qui seraient détectées. Il est la base d'une gestion responsable. Le suivi ne remet pas en question la formulation, le plan d'opération de l'action, ou le choix des objectifs mais s'interroge sur l'état des réalisations (activités) face aux prévisions. L'évaluation ne présuppose pas que la formulation originelle de l'action soit la meilleure. Elle est un processus qui tente de déterminer, de manière aussi systématique et objective que possible, ce qui s'est vraiment produit, les causes de ces constats et leurs origines. Elle peut remettre les grandes options en cause (comme la formulation et la planification) en cherchant à déterminer l'historique de l'action et son pourquoi. L'évaluation permet l'amélioration aussi bien des activités en cours que de la programmation et de la prise de décisions. (Leloup et Descroix, 2002).

Les principales caractéristiques de l'évaluation par rapport au suivi sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n°1 : Les principales caractéristiques de l'évaluation par rapport au suivi

L'évaluation	Le suivi
Donne une appréciation.	Fait de la supervision.
Porte sur le passé, sur toute la durée de l'action, du début au moment de l'évaluation.	Porte sur le moment présent.
Vise à déterminer les liens de cause à effet, les imprévus et les non-planifiés, les politiques correctes, l'atteinte des résultats et des objectifs.	Vise à mesurer les écarts prévus/ réalisés sur base de activités menées et de la fidélité aux démarches.
Fournit un feedback ponctuel (pour des jalons importants), à partir des résultats atteints, à partir d'un cadre à long terme.	Fournit un feedback : continu ou régulier, à partir des activités et résultats intermédiaires, à court terme.
Soutient des décisions sur : - la planification majeure de l'action, - la reformulation, - la réussite ou l'échec de l'action, - la validité des hypothèses de l'action, - les possibilités de reproduction.	Soutient des décisions sur : - la gestion régulière de l'action, - les ajustements au plan d'opération, - la conformité aux procédures légales, - la programmation des intrants.

Source : Leloup et Descroix, 2002

Même si le suivi et l'évaluation doivent être distingués car ils ne répondent pas aux mêmes finalités, leur complémentarité est grande : si les systèmes de suivi fonctionnent correctement, l'évaluation est nécessaire moins souvent, et quand elle l'est, elle est plus facile à mener. L'évaluation s'appuiera alors sur les éléments quantitatifs et les informations régulières du suivi. (Leloup et Descroix, 2002)

13. Temps de l'évaluation et "cycle de vie" de la politique évaluée

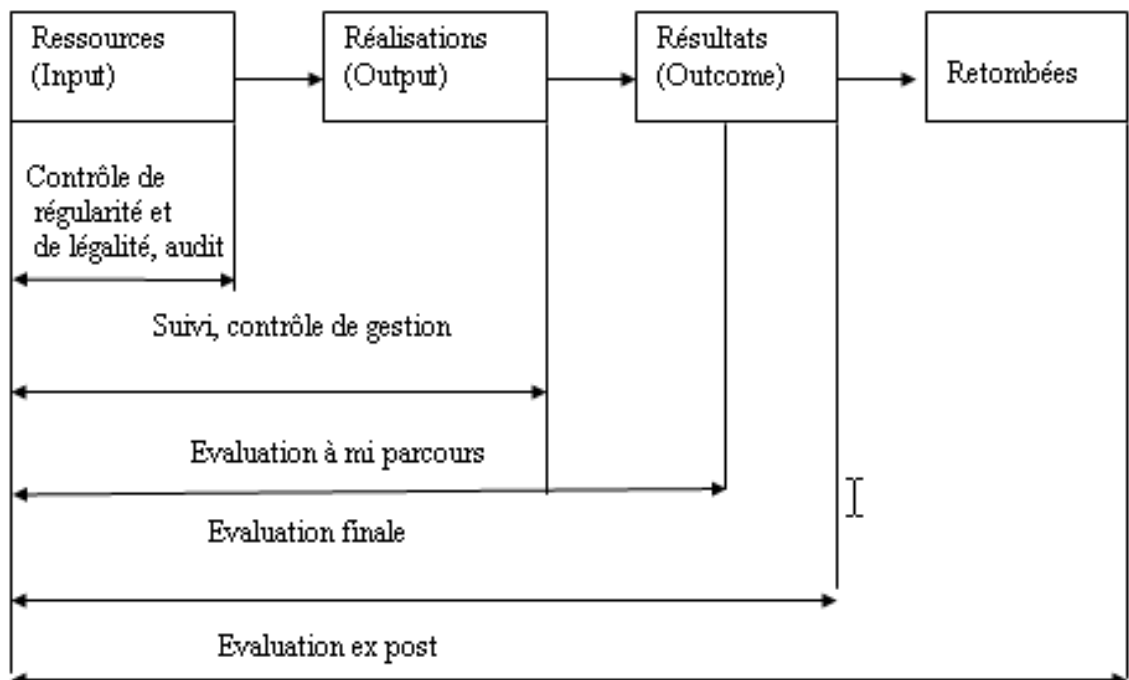
L'évaluation peut être réalisée à différents moments de l'histoire d'une politique. Le Conseil Scientifique de l'Evaluation (1996), distingue principalement :

- « L'évaluation "ex ante" étude prospective de la faisabilité et de l'impact d'une mesure projetée ou en préparation; avant que l'action ne commence. Cependant, elle constitue une étape primordiale dans la vie d'une action en identifiant dès l'origine les

besoins et contraintes locales à prendre en compte. On constate très fréquemment que de nombreux échecs trouvent leur origine dans des actions mal identifiées.

- Évaluation "en cours" ou "concomitante" : elle fait un état des lieux à un moment précis de la vie de l'action, généralement à mi-parcours et se distingue du suivi, qui est régulier. Elle regarde à la fois le passé (prend en compte les acquis), le présent (analyse les perspectives de réalisation ou de non-réalisation des objectifs) et le futur (en proposant d'éventuelles réorientations).
- Évaluation "finale" : elle a lieu à la fin de l'action. Elle fait un bilan global de l'action et analyse notamment si les objectifs ont été atteints conformément aux prévisions.
- Évaluation "ex post" ou "rétrospective" : elle a lieu quelques mois ou années après la fin de l'action et permet de vérifier son impact et sa continuité dans le temps. »

Il n'est jamais facile d'harmoniser le temps de l'évaluation et celui qui rythme la vie d'une politique. Selon Bourdin, André et Plancade (2004) : « Dans un schéma idéal, les décisions politiques publiques les plus importantes devraient faire l'objet d'une évaluation ex ante, d'une évaluation concomitante intégrée au dispositif de pilotage de l'action, et d'une évaluation - bilan (ex post), débouchant sur une réactualisation des objectifs et des moyens. En pratique, il faut admettre que les retombées de l'évaluation sont souvent indirectes et longues à se manifester. L'expérience nord-américaine tend à prouver que le stock d'études et d'évaluations accumulé sur une question donnée constitue une ressource pérenne que l'on peut mobiliser à tout moment, pendant des années, pour préparer des décisions dans des délais relativement brefs. »



Graphe n°1 : Différence entre l'évaluation et l'inspection, le contrôle de gestion, l'audit

Source : Cavelier, Ruleta et Amorim, 2005

14. Les formes et spécificités de l'évaluation

141. Les formes de l'évaluation

Pour Leloup et Descroix (2002), l'évaluation peut prendre des formes très différentes.

i. L'évaluation externe

Selon la terminologie généralement utilisée, l'évaluation est externe si l'acteur qui mène l'évaluation est indépendant du commanditaire et sans aucun lien avec l'objet à évaluer.

Dans une évaluation externe, l'évaluation est réalisée par une personne qui n'a aucune responsabilité directe dans la mise en œuvre de l'action. Pour garantir le degré réel d'indépendance, il est primordial de savoir comment sont choisis et qui nomme le ou les membres de l'équipe d'évaluation.

Selon les cas, les différents acteurs de l'action participeront, à des degrés divers, à la définition du cahier des charges (termes de référence) et notamment à la détermination de l'objet spécifique de l'évaluation, des questions spécifiques à traiter, de l'approche méthodologique à utiliser.

ii. L'évaluation interne

Selon la terminologie généralement utilisée, une évaluation est dite interne lorsqu'elle est réalisée par un évaluateur lié au commanditaire (membre du personnel, administrateur ...) sans faire appel à un évaluateur indépendant. C'est donc par rapport au commanditaire que l'évaluation est interne.

iii. L'auto-évaluation

On parle d'auto-évaluation lorsque l'acteur évalue son propre travail (sans faire appel à un évaluateur indépendant). L'acteur évalue sa propre action et ne porte un jugement que sur ses propres activités.

Un intervenant extérieur qui se conduit comme un animateur peut être utilisé (on parle alors d'auto-évaluation assistée).

142. Spécificités de l'évaluation

Selon le Conseil Scientifique de l'évaluation (1996), les caractéristiques de l'évaluation peuvent être résumées en quatre points.

- L'évaluation est une étape dans la gestion du cycle de projet : elle doit se concevoir comme une activité intégrée au cycle de projet et non extérieure au processus. L'évaluation fait partie intégrante du processus de planification et devrait être prévue dès la conception de l'action en réservant un budget à cet effet et en prévoyant son calendrier. Les résultats de l'évaluation ont non seulement une dimension rétrospective mais sont orientés vers l'avenir et peuvent servir de base à l'identification d'actions futures. Une évaluation est surtout utile si elle est prise en compte lors de l'élaboration de nouveaux programmes;
- Le souci d'aider le commanditaire politique (et, au delà, l'ensemble des lecteurs du rapport d'évaluation) à porter un jugement de valeur sur la politique évaluée (sur l'atteinte de ses objectifs et, éventuellement, sur leur validité ; sur son efficacité, son efficience, sa cohérence, etc.) ;
- Le souci de contribuer pratiquement à l'amélioration de la politique évaluée en éclairant ses différents protagonistes sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions et décisions;

La démarche d'évaluation a un caractère analytique (fondée sur des techniques de recherche reconnues) et fiable (c'est à dire reproductible par un autre évaluateur ayant

accès aux mêmes données et utilisant les mêmes méthodes de traitement de l'information). L'évaluation se focalise sur les questions clés. L'évaluation ne se définit pas seulement par sa fonction immédiate (c'est-à-dire mesurer les résultats) mais aussi par ses fonctions institutionnelles. Elle devrait être adaptée aux besoins des utilisateurs (et pas uniquement répondre aux besoins des commanditaires).

15. Les finalités et les fonctions de l'évaluation

151. Finalités de l'évaluation des politiques publiques

D'après le Conseil Scientifique de l'Evaluation (1996), les finalités de l'évaluation des politiques publiques sont :

i. Une finalité déontologique : rendre des comptes aux responsables politiques et aux citoyens sur la manière dont une politique a été mise en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenus. Cette dimension recouvre donc à la fois l'amélioration de l'"imputabilité" des systèmes d'action publique, la finalité informative et la finalité "démocratique" de l'évaluation.

ii. Une finalité gestionnaire : répartir plus rationnellement les ressources humaines et financières entre différentes actions, améliorer la gestion des services chargés de les mettre en œuvre.

iii. Une finalité décisionnelle : préparer des décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte d'une politique.

iv. Une finalité d'apprentissage et de mobilisation : contribuer à la formation et à la motivation des agents publics et de leurs partenaires en les aidants à comprendre les processus auxquels ils participent et à s'en approprier les objectifs. »

En outre, sans que l'on puisse parler de finalité, l'un des rôles manifestes de l'évaluation est de favoriser les convergences de vue et la coopération entre des acteurs politiques ou administratifs autonomes engagés conjointement dans la conduite d'une action. Les questions posées, le choix des méthodes et des informations à collecter, et, finalement, le type d'arguments à développer dans le rapport d'évaluation, dépendront pour partie des buts organisationnels et politiques poursuivis par le commanditaire et de la nature des bénéfices escomptés de l'évaluation.

152. Les fonctions de l'évaluation des politiques publiques

Selon les motivations et le contexte dans lequel la décision d'évaluer est prise (problème majeur dans une action, fin d'une intervention de plusieurs années, nécessité d'informer le public...), l'évaluation remplira une ou plusieurs fonctions, mais rarement toutes simultanément.

Les fonctions principales de l'évaluation sont présentées ci-dessous :

i. L'évaluation aide à la prise de décision

Mieux connaître : Le décideur et le citoyen ont une connaissance limitée des actions publiques. Du fait de la particularité de leur position, ils n'embrassent jamais la totalité des implications et des conséquences de ces actions. Intéressés par la réussite de l'action publique, il leur est par ailleurs difficile d'en produire une représentation impartiale et objective. Dans ce contexte, l'évaluation a d'abord une fonction de connaissance. Elle permet d'accroître les informations disponibles sur une action.

Elle permet surtout d'en construire, selon une démarche empruntant sa méthode aux sciences sociales, une représentation globale et aussi indépendante que possible. Par cette seule fonction de connaissance, l'évaluation possède déjà une certaine utilité. Elle éclaire les agents sur leur action. Elle les renseigne sur ses enjeux, ses objectifs, ses moyens et résultats. Ainsi, elle répond à leur demande de sens et de lisibilité. De cette façon, elle participe au renforcement de leur motivation. La connaissance que produit l'évaluation ayant vocation à être partagée, elle contribue aussi à rapprocher les points de vue, à renforcer la communication, à forger une vision commune de l'action évaluée. (Cavelier et Al, 2005)

Mieux apprécier la valeur d'une action : En améliorant la connaissance qu'ils ont des actions publiques, l'évaluation permet surtout au décideur et au citoyen de porter une plus juste appréciation sur leur valeur. Ces actions valaient-elles d'être conduites? Les moyens déployés étaient-ils adaptés aux objectifs poursuivis? Les résultats attendus ont-ils été atteints? Dans quelle mesure? Des effets non escomptés ont-ils été produits? Quels effets à moyen ou long terme, dans ce domaine ou dans un autre, faut-il attendre de ces actions? Les résultats sont-ils à la mesure des sommes dépensées? Les structures ou les pratiques engendrées par l'action sont-elles viables?

En répondant à ces questions, l'évaluation permet de porter un jugement de valeur sur les actions, de les qualifier positivement ou négativement. Fondé sur une connaissance méthodique et désintéressée de l'action publique, ce jugement possède une crédibilité et une autorité supérieures à celles du jugement spontané. Si les conclusions des évaluateurs ne sont pas automatiquement reprises à leur compte par les décideurs, lesquels disposent d'autres éléments d'appréciation sur leur action, elles permettent, en tout état de cause, d'éclairer les termes du débat autour de l'action évaluée. (Cavelier et Al, 2005)

Mieux décider : Enfin, en améliorant la connaissance qu'ils ont de leur action et le jugement qu'ils portent sur sa valeur, l'évaluation donne aux responsables des informations utiles à la prise de décision. Faut-il poursuivre l'action? L'interrompre? La réorienter? L'étendre? L'évaluation permet de répondre à ces questions. Connaissance orientée vers la décision, elle a d'abord une dimension pratique. (Cavelier et Al, 2005)

ii. L'évaluation rend des comptes

L'évaluation apprécie l'utilisation des ressources (financières, humaines, matérielles) et répond au souci des financeurs de voir ces ressources utilisées de manière satisfaisante. Cette fonction, légitime et nécessaire, où les acteurs de développement rendent des comptes aux bailleurs et à l'opinion publique est assurée par l'évaluation (pour le contenu et les résultats de l'action évaluée) et par les audits (pour l'utilisation et le respect des procédures financières et de gestion). (Leloup et Descroix, 2002)

iii . L'évaluation contribue à l'appui interne et à l'apprentissage

En mettant en évidence les erreurs passées et les points positifs, l'évaluation permet de tirer des enseignements de l'expérience pour améliorer la performance, les méthodes et les résultats des programmes de coopération. Son aspect formatif est essentiel. L'évaluation participe au renforcement de la capacité des acteurs aux différents niveaux d'intervention et contribue à améliorer la qualité du développement. Outil de gestion axé sur les résultats, l'évaluation permet aux acteurs de développement d'apprendre à partir de leurs pratiques et d'améliorer leurs modes de faire. (Leloup et Descroix, 2002)

iv. L'évaluation contribue au développement et à la motivation des acteurs

En les informant sur les changements que leur travail apporte, l'évaluation est un moyen de motiver et valoriser les divers acteurs impliqués. Quand l'évaluation est menée avec les différents acteurs, qu'ils soient des agents de mise en œuvre de l'action ou des bénéficiaires actifs, elle permet l'amélioration de leurs capacités d'analyse et de conduite de l'action et favorise leur autonomisation. Elle peut également être un facteur de prise de conscience et favoriser l'appropriation de l'action par les acteurs concernés. (Leloup et Descroix, 2002)

v. L'évaluation est un outil d'information interne à l'action

L'évaluation fournit des informations à l'ensemble des acteurs impliqués plus ou moins directement dans l'action (bénéficiaires, responsable de projets, administrations...) Une évaluation est l'occasion de rencontres et d'échanges réciproques sur le contenu de ces informations. De plus, cette information améliore la communication à l'intérieur des actions et des organisations, et entre les différents acteurs impliqués. (Leloup et Descroix, 2002)

vi . L'évaluation sert de médium de communication externe

Les éléments d'information factuels et analytiques produits par l'évaluation peuvent favoriser le plaidoyer en faveur de certaines politiques et programmes. Elle permet aux citoyens d'être informés de l'efficacité des efforts de développement menés par les acteurs de terrain. Les différentes fonctions que remplit une évaluation montrent que les enjeux sont importants. Ces enjeux concernent les possibilités de changement, une meilleure information et compréhension de l'action, etc. Il s'agit donc d'enjeux de pouvoir. Par conséquent, il convient d'être attentif car les enjeux des acteurs et les relations qu'ils nouent entre eux peuvent amener des perceptions partiales, voire des manipulations inconscientes. (Leloup et Descroix, 2002)

Selon le Conseil Scientifique (1996), les différentes fonctions que remplit une évaluation montrent que les enjeux sont importants. Ces enjeux concernent les possibilités de changement, une meilleure information et compréhension de l'action, etc. Il s'agit donc d'enjeux de pouvoir. Par conséquent, il convient d'être attentif car les enjeux des acteurs et les relations qu'ils nouent entre eux peuvent amener des perceptions partiales, voire des manipulations inconscientes.

16. Les principaux critères d'évaluation d'une politique publique

Selon Le Bouler (2004), six critères ont été définis par le conseil scientifique de l'évaluation pour aider le commanditaire et le chargé d'évaluation à caractériser les principales "qualités" d'une "bonne" politique :

- Cohérence (dans la conception et la mise en œuvre): les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés à ces objectifs ?

Selon Cavelier et Al (2005) : « La cohérence apprécie les rapports entre les divers éléments constitutifs de l'action. Pour cela, les éléments suivants peuvent être examinés :

- Concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs (cohérence interne) ;
- Concordance avec les actions entreprises par les organisations internationales et les bailleurs multilatéraux, les politiques des partenaires (administration et société civile), et éventuellement les organisations non gouvernementales (cohérence externe). »

- Atteinte des objectifs : dans quelle mesure les évolutions constatées de la réalité sociale sont-elles conformes aux objectifs de la politique ?
- Efficacité : dans quelle mesure les effets propres de la politique sont-ils conformes à ces objectifs ?

Pour Cavelier et Al (2005) : « L'efficacité c'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints, d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser. Dans le domaine de l'efficacité, il convient de ne pas négliger le point de vue des bénéficiaires (ceux qui ont participé activement à l'action, ceux qui ont partiellement participé, ceux qui refusent de participer ou qui ont été exclus...). Les éléments suivants peuvent être examinés :

- Résultats attendus et résultats effectifs de l'action ;
- Résultats imprévus (négatifs ou positifs, effets d'aubaine) ;
- Analyse des écarts constatés. »
 - Efficience : les ressources financières mobilisées par la politique ont-elles été bien utilisées ? Les résultats de la politique sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?

Pour Cavelier et Al (2005) : « Mesurer l'efficience c'est comparer les résultats obtenus avec les moyens mis en œuvre (ressources matérielles, humaines et financières.). Les éléments suivants peuvent être examinés :

- Modalités de mobilisation des ressources financières, techniques, organisationnelles et humaines (ont-elles été bien mobilisées en temps voulu et au moindre coût ?) ;
- Comparaison des coûts avec des éléments de référence pertinents ;
- Rapprochement des résultats obtenus avec les sommes dépensées ;
- Explication des éventuels surcoûts et retards observés ;
- Analyse de modalités possibles qui auraient permis d'atteindre les mêmes résultats avec des moyens plus restreints ou des instruments différents. »
 - Impact (effectivité) : quelles sont les conséquences globales de la politique pour la société ? Ces conséquences sont-elles bénéfiques ?

Cavelier et Al (2005) notent : « Apprécier l'impact, c'est analyser tous les effets positifs et négatifs, prévus et inattendus dans différents domaines : technique, économique, social, financier. Les éléments suivants peuvent être examinés :

- Identification des catégories de la population ayant bénéficié (directement et/ou indirectement) de l'action et estimation du nombre de personnes concernées par catégorie ;
- Description quantitative de l'impact de l'action ;
- Description qualitative de l'impact de l'action (négatif, positif, attendu, imprévu). »
 - Pertinence : une politique se justifie très généralement par l'identification d'un "problème de société" auquel les pouvoirs publics se sentent tenus de faire face.

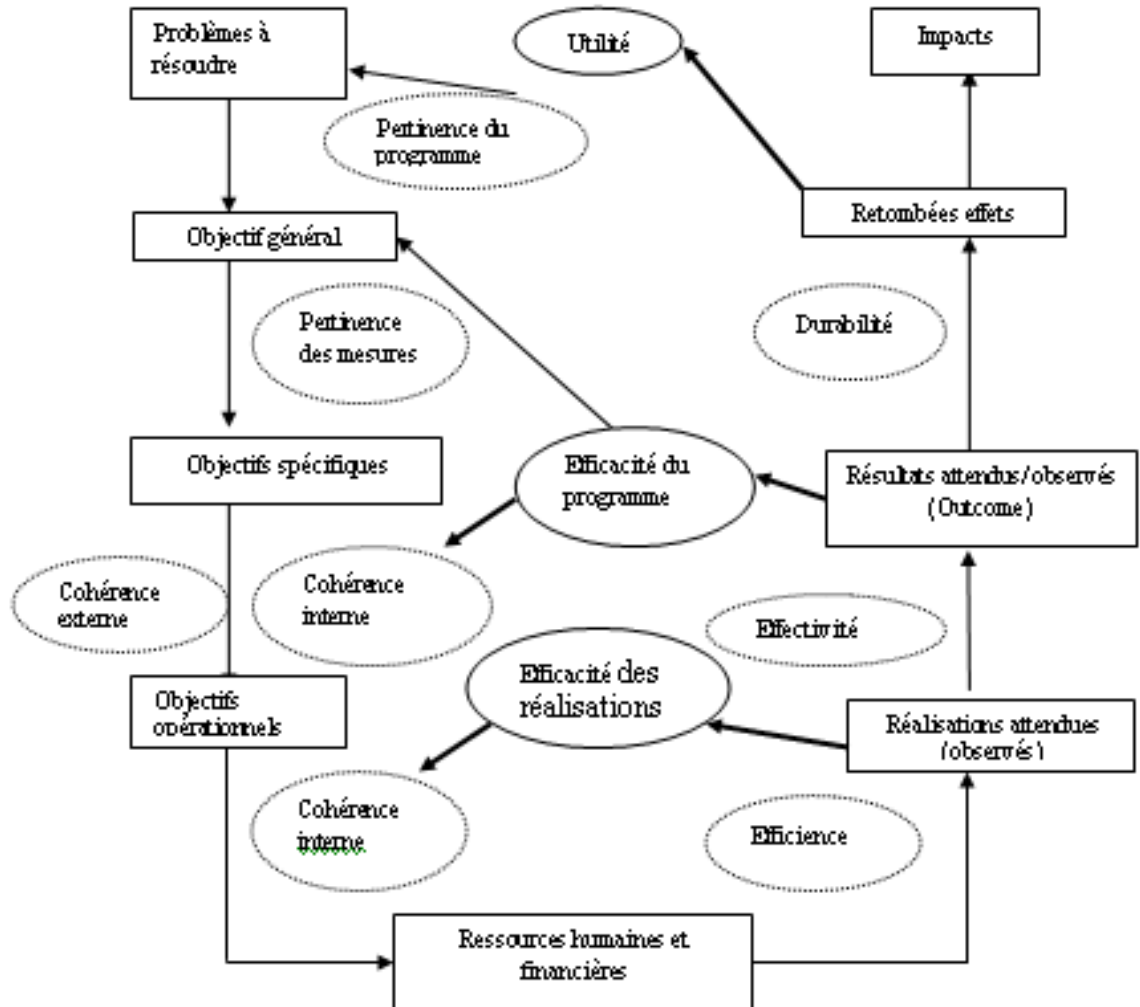
La question de la pertinence est la plus délicate et la plus "politique" que l'évaluation ait à examiner. Il est parfaitement légitime de l'exclure du champ de l'évaluation, si tel est le choix du commanditaire.

Selon Cavelier et Al (2005), les éléments suivants peuvent être examinés :

- Correspondance avec les besoins et les demandes des bénéficiaires ;

- Conformité avec les orientations générales du ministère.

Les critères de l'évaluation sont des outils d'appréciation qui produisent des analyses comparatives entre deux niveaux de réalisation d'un projet, d'un programme ou d'une politique, comme le montre le graphe suivant.



Graphe n°2 : Le cycle de l'évaluation et les critères

Source : Cavalier, Ruleta et Amorim, 2005.

17. Les étapes du projet d'évaluation

On distingue trois grandes étapes dans le processus évaluatif, à savoir l'élaboration d'un référentiel, la collecte et le traitement des informations, et le rapport d'évaluation (production des résultats). Les explications que nous allons donner quant à ces trois phases sont basées sur les préconisations du Conseil Scientifique d'Evaluation (1996).

17.1. Première étape : l'élaboration du référentiel

La toute première étape d'une évaluation consiste en la définition du « champ de l'évaluation », c'est-à-dire du champ (institutionnel, temporel, géographique...) des activités et mesures à prendre en compte.

Une fois le champ de l'évaluation défini, l'évaluateur doit tenter de reconstituer la logique d'intervention du programme et repérer les objectifs. Les objectifs officiels sont parfois explicités dans les textes qui instituent une politique (par exemple, dans l'exposé des motifs d'une loi ou d'un décret). Cette source principale doit être confrontée à tout document susceptible d'éclairer sur les intentions des décideurs : déclarations de responsables politiques ou administratifs, compte rendus des débats parlementaires qui ont précédé l'adoption d'une loi, etc. Il arrive fréquemment que les objectifs initiaux d'une politique soient infléchis par des décisions ultérieures plus discrètes, notamment par des arbitrages budgétaires.

Cette première phase de l'évaluation doit aussi identifier les finalités et enjeux de l'évaluation. En effet, au vu du contexte dans lequel a émergé la demande d'évaluation, des attentes exprimées par le commanditaire et de la phase du "cycle de vie" de la politique où intervient l'évaluation, il s'agit d'identifier le type de résultats et de retombées pratiques que l'on peut en attendre, ainsi que ses conséquences potentielles pour les différents protagonistes. Celles-ci peuvent être très différentes selon que l'évaluation a un enjeu limité (réaménagement technique d'une procédure, reformulation de certains objectifs...), qu'elle peut aboutir à modifier substantiellement (l'allocation de ressources budgétaires, déboucher sur l'arrêt d'un programme ou, au contraire, sur sa généralisation, etc.).

Après la première étape de définition du champ, de reconstitution de la logique d'intervention et d'identification des finalités de l'évaluation, le conseil scientifique de l'évaluation préconise d'identifier les hypothèses de départ. En effet, il est nécessaire de procéder à un diagnostic provisoire sur "ce que l'on pense", en bien ou en mal, de la politique à évaluer. Ce diagnostic peut s'appuyer sur la perception immédiate par les acteurs des réussites, échecs ou dysfonctionnements de la politique, ainsi que sur l'analyse des évolutions du contexte technique, social ou juridique qui paraissent rendre nécessaire une refonte de la politique, ou une reformulation de ses objectifs.

Il peut sembler paradoxal d'anticiper ainsi sur les conclusions : l'évaluation ne doit elle pas aborder son objet sans idées préconçues, et n'a-t-elle pas précisément pour objet d'identifier ce qui marche et ce qui fait problème ? En fait, les idées a priori du commanditaire (ou d'autres protagonistes de la politique) doivent être considérées comme des hypothèses à confirmer, à infirmer ou à reformuler. Ces idées constituent à la fois un point de vue et une connaissance à prendre en compte dès le début de l'évaluation, ainsi qu'une indication permettant d'identifier les domaines dans lesquels l'évaluation est le plus susceptible de produire des résultats utiles et d'avoir des retombées pratiques.

Enfin, l'évaluateur doit définir le référentiel de l'évaluation qui renvoie à la nécessité d'interpréter les objectifs de la politique en fonction du contexte et des priorités actuelles du commanditaire politique, et de les reformuler pour les transformer en critères pertinents d'évaluation. Les phases d'identification des finalités de l'évaluation et de diagnostic provisoire décrites précédemment ont précisément pour objet de fournir les bases de cette contextualisation.

Thématiques et registres de l'évaluation : parallèlement à la construction d'un référentiel, il s'agit de choisir les domaines et les thématiques qui feront l'objet des questions les plus précises et des investigations les plus lourdes.

Cet effort de "ciblage" concerne également les registres de l'évaluation, c'est-à-dire le choix et l'interprétation concrète des "qualités" de la politique : cohérence, efficacité, efficience, impact ou pertinence que l'on cherchera à évaluer en priorité.

Le questionnement : on entend par questionnement une liste de questions, classées logiquement et hiérarchisées, aussi complètes et précises que possible, dont la réponse commande la réponse aux questions générales évoquées précédemment.

Le bilan informationnel : au vu du questionnement, il convient de réaliser un recensement sommaire des informations immédiatement disponibles, données administratives, études et recherches relatives au domaine considéré, ainsi que des informations qui pourraient être obtenues sans nouvelles dépenses et dans un délai bref. Ce bilan aboutit à fournir des premières réponses à une partie des questions posées, à prévoir que des réponses pourront être facilement apportées à certaines autres, et à dresser un état des principales lacunes.

Quels résultats observer et mesurer ?

En fonction du référentiel choisi, le projet doit s'efforcer d'identifier les effets de la politique que l'on souhaite observer et, si possible, mesurer. Il est très important, à cet égard, de ne pas confondre l'atteinte des objectifs et les effets propres de la politique.

- Atteinte des objectifs et indicateurs de résultats

« La mesure de l'atteinte des objectifs répond à l'une des attentes principales des commanditaires : elle renseigne, en un certain sens, sur la réussite ou l'échec de la politique. C'est en général ce que permettent d'apprécier les indicateurs de résultats.

Rappelons qu'un indicateur est une mesure dont les valeurs fournissent une indication incomplète mais utile sur un phénomène dont on cherche à apprécier l'évolution. Il est en général nécessaire de disposer de plusieurs indicateurs pour cerner un phénomène complexe.

Il faut être conscient du fait qu'un ensemble d'indicateurs de résultats, si complet soit-il, ne permet pas, en règle générale, d'évaluer l'efficacité d'une politique. Les variables représentatives des objectifs de la politique subissent toujours l'influence d'une multitude de facteurs exogènes. » (Conseil Scientifique d'Evaluation 1996.)

- Efficacité, effets propres, impact

« L'évaluation de l'efficacité d'une politique nécessite la mesure de ses effets propres, à savoir les modifications de l'état de la société dont elle est la cause. En d'autres termes, l'évaluation de l'efficacité suppose de pouvoir répondre à la question : que se serait-il passé si la politique n'avait pas existé ? Il est toujours beaucoup plus difficile de répondre à cette question qu'à celle de l'atteinte des objectifs. On trouvera ci-dessous une présentation succincte des principales techniques utilisées pour tenter d'identifier et de quantifier des liens de causalité entre une politique et ses effets sociaux. Aussi difficile soit-elle, la question de la causalité ne peut-être évacuée de l'évaluation. » (Conseil Scientifique d'Evaluation 1996.)

- Efficience au sens de "coût- avantages"

« La question de l'efficience est plus rarement abordée, en pratique, que celle de l'efficacité. Prise dans son sens le plus strict, elle suppose la réalisation d'un bilan coût- avantages, en termes monétaires. Outre le fait que l'information de base nécessaire pour calculer le coût réel d'une politique fait souvent défaut, la traduction en termes monétaires des modifications apportées à l'état de la société est une opération d'une grande difficulté pratique et soulève parfois des problèmes théoriques quasiment insolubles (qu'en est-il, par exemple, du prix de la vie humaine ?). L'économie publique est la discipline qui a pour objet de fonder

rationnellement différentes méthodes de calcul de la valeur économique des biens collectifs et autres avantages produits par l'action publique. » (Conseil Scientifique d'Évaluation 1996.)

- Efficience au sens de "coût- efficacité"

« Dans un sens plus restreint, l'évaluation de l'efficience peut se limiter à une approche. Coût- efficacité, qui consiste à comparer les coûts nécessaires à la réalisation d'un certain niveau de résultat pour différentes politiques (on peut aussi dire que l'on raisonne en coût d'opportunité : on aurait pu faire autre chose avec les mêmes fonds publics). » (Conseil Scientifique d'Évaluation 1996.)

172. Deuxième étape : collecte et traitement de l'information

i. Les techniques de collecte de l'information

- Mobiliser l'information préexistante

Il est important d'avoir les informations déjà existantes avant d'entreprendre de nouvelles investigations. Celles-ci peuvent être :

- Des études et recherches portant sur le sujet ;
- Des statistiques publiées;
- Des informations détenues par les gestionnaires de la politique.
- Des enquêtes et investigations spécifiques

Les données préexistantes répondent rarement à la totalité des questions que l'on est amené à se poser dans le cadre d'une évaluation. Ainsi, dans le cas d'une politique de soutien (subvention) on peut s'attendre à ce que les administrations gestionnaires détiennent un fichier des bénéficiaires, comptabilisent les moyens humains et financiers engagés et les actes administratifs effectués, etc. Mais qu'elles ne disposent d'aucune information sur les effets produits par l'aide d'où la nécessité de faire des investigations spécifiques telles que :

- Etudes documentaires

Le but de l'étude documentaire est de connaître le contexte dans lequel les décisions concernant la politique ont été prises, afin de mieux comprendre la nature des objectifs poursuivis. Quelle que soit la nature de l'action évaluée, il est nécessaire de procéder à un recensement des textes officiels et des traces écrites des processus décisionnels.

- Les enquêtes

En fonction des moyens dont on dispose, du type d'information recherché et de la représentativité souhaitée, on procédera à une enquête par questionnaire ou par entretien.

- Structure et présentation du questionnaire

Quelle que soit la technique d'enquête choisie, celle-ci suppose l'élaboration d'un questionnaire. La réussite d'une enquête repose en partie sur la qualité du questionnaire : une grande attention doit être apportée à la formulation et à l'ordre des questions.

Un bon questionnaire comprend une majorité de questions fermées (qui n'admettent qu'un petit nombre de réponses, généralement moins de cinq), et quelques questions ouvertes, qui permettent à la personne interrogée de s'exprimer plus longuement et plus librement. Les questions fermées ont pour objet de constituer une information quantitative,

les questions ouvertes une information plus qualitative mais pouvant cependant être exploitée. Chaque question fermée ne doit traiter que d'un seul problème, et doit être posée de manière discriminante (de manière à maximiser les chances de faire apparaître des contrastes au sein de la population).

On distingue quatre types de questions :

- Les questions de souhait ou d'intention (ce que veut la personne interrogée) ;
- Les questions de connaissance (ses informations et opinions) ;
- Les questions de comportement (ce qu'elle fait) ;
- Les questions d'attributs ou de statut (ce qu'elle est).
- L'entretien

Dans le cadre d'une évaluation, l'entretien est particulièrement utile pour interpréter le comportement des acteurs, appréhender leur représentation de la réalité, comprendre leurs objectifs personnels et la manière dont ils perçoivent ceux de l'action publique. Il s'agit notamment de mettre en évidence les repères normatifs implicites à partir desquels ils agissent et prennent leurs décisions. Cela vaut aussi bien pour les usagers et partenaires de la politique que pour les agents chargés de la mettre en œuvre à différents niveaux.

Au début de l'entretien, l'interviewer doit en indiquer clairement le cadre et les finalités. Il doit ensuite s'efforcer d'en fixer le cadre général (la liste et l'ordre des sujets à aborder), tout en laissant une grande initiative à l'interviewé dans la manière d'aborder ces différents points.

On distingue les entretiens directifs ou semi-directifs, selon le caractère plus ou moins structuré du questionnement et le temps laissé à la personne pour s'exprimer librement. La durée de l'entretien et le nombre de personnes interrogées sont très variables, selon, par exemple, que l'on a affaire à des acteurs clefs de la politique ou à un échantillon de bénéficiaires.

ii. Le traitement des informations par la statistique

- Définitions et principes méthodologiques

Rappelons qu'on peut définir la statistique comme : " L'ensemble de techniques d'interprétation mathématique appliquées à des phénomènes pour lesquels une étude exhaustive de tous les facteurs est impossible à cause de leur grand nombre et de leur complexité". (Grand Robert).

Ces techniques font appel à la notion mathématique de probabilité.

Dans la pratique, trois types de mise en œuvre des techniques statistiques peuvent être rencontrés : La description et résumée des données, l'induction et le test d'hypothèses théoriques.

A. Description et résumée des données

« La pratique statistique est la statistique descriptive, c'est à dire les techniques qui permettent de résumer et de présenter de manière synthétique l'information contenue dans un ensemble de données. Ces techniques recouvrent notamment le calcul et l'interprétation des paramètres caractéristiques de la distribution des valeurs prises par une variable observée : paramètres de centralité (moyenne, médiane), et paramètres de dispersion (écart type, quantiles, etc.), ainsi que les techniques graphiques (tableaux, histogrammes, graphiques.) » (Conseil Scientifique d'Evaluation, 1996)

B. Analyse des données et typologies

« Face à un ensemble de données, différentes techniques (analyse factorielle, classification hiérarchique) permettent de rechercher une structure sous-jacente : par structure, on entend soit une typologie, soit des rapports de corrélation entre variables.

Une typologie obtenue par l'analyse des données n'est pas seulement utile pour décrire commodément une réalité complexe, elle peut également, parfois, servir de base à la formulation d'une nouvelle hypothèse. » (Conseil Scientifique d'Évaluation, 1996)

C. Techniques d'inférence et vérification probabiliste des hypothèses

« Les techniques statistiques peuvent être utilisées pour tester empiriquement la validité d'une relation suggérée par des raisonnements théoriques ou l'intuition, c'est à dire vérifier qu'elle n'est pas contredite par la réalité observée. En pratique, on ne dispose pour cela que d'un nombre limité d'observations, et on ne peut donc parvenir à aucune certitude. Il est toujours possible, en théorie, que l'échantillon (d'individus) ne soit pas représentatif, c'est à dire qu'il ne reflète pas fidèlement la réalité dont il a été extrait. Le respect des règles de l'art (tirage aléatoire, représentativité géographique, méthode des quotas, etc.) permet de réduire ce risque, mais, même dans le meilleur des cas, un doute subsiste. A défaut de certitude, la statistique permet de quantifier le degré de confiance qui peut être accordé à telle ou telle inférence (estimation d'une grandeur ou d'une relation, affirmation d'un lien de causalité) déduite d'un nombre limité d'observation. C'est l'objet des tests statistiques (Test du Chi², Test de Student...), couramment employés par les praticiens, mais dont la présentation rigoureuse et la justification théorique sont relativement complexes. Il importe cependant d'en bien saisir la signification : quand on dit par exemple que "la différence (pour un indicateur donné) entre deux groupes est statistiquement significative au niveau 0.05", cela veut dire que, compte tenu des observations effectuées, il y a moins de 5% de chance pour que le phénomène observé ait la même distribution dans les deux groupes.

La théorie statistique permet donc de donner un contenu précis et quantitatif à la notion de représentativité. Dans le contexte de l'évaluation, on est cependant souvent amené à se satisfaire d'une conception plus "qualitative" de la représentativité. A l'extrême, il n'est pas rare que l'on cherche à tirer des enseignements de portée générale sur la base d'un petit nombre d'études de cas. La validité d'une généralisation dépend autant de la variabilité du phénomène observé que du nombre d'observations : Un échantillon de petite taille qui reflète les principaux contrastes dans les situations que l'on souhaite observer suffit souvent pour tirer d'utiles conclusions. » (Conseil Scientifique d'Évaluation, 1996)

173. Troisième étape : rapport d'évaluation

i. Le rapport d'évaluation

A la lumière des considérations qui précèdent sur la stratégie d'argumentation, on peut formuler un certain nombre de recommandations sur la structure et le mode d'écriture des rapports d'évaluation.

La démarche évaluative se caractérise par la recherche d'une synergie entre une exigence de qualité scientifique et des finalités de régulation et d'apprentissage social par la connaissance. En conséquence, un rapport d'évaluation devrait se caractériser par un effort important pour articuler rigoureusement les jugements et les faits : il s'agit, idéalement, de référer toutes les assertions normatives à des raisonnements explicites, eux même appuyés sur des observations dûment documentées. L'écriture du rapport doit en outre tenir compte de la diversité des modes de lecture de ses destinataires (en fonction, notamment, de leur

disponibilité et de leur degré de connaissance du domaine). Il est souhaitable à cette fin de ménager plusieurs entrées et de permettre plusieurs niveaux d'appropriation du rapport (résumé, annexes, bibliographie, etc.)

ii. Structure du rapport

Le rapport d'évaluation comprend des parties méthodologiques, des descriptions, des rappels de conclusions de travaux précédents, des analyses appuyées sur des informations nouvelles, et enfin des interprétations élaborées par l'instance d'évaluation. Ces différents types de texte doivent être, autant que faire se peut, distingués. En particulier, les imputations de causalité (telle action publique produit tel effet propre) et les jugements normatifs doivent être clairement identifiés comme tels et argumentés en référence aux études réalisées dans le cadre de l'évaluation. Le défaut le plus couramment constaté à cet égard est l'insertion de jugements de valeur non argumentés dans le cours d'un développement descriptif.

Sans qu'il soit utile de proposer un plan type, tout rapport d'évaluation devrait comprendre les éléments suivants :

- Des éléments d'information suffisants sur la politique évaluée, l'historique des mesures examinées, l'analyse des textes établissant ces mesures, l'exposé des objectifs du gouvernement, des éléments de cadrage statistique, etc.
- Un exposé méthodologique rappelant les différentes étapes de l'évaluation depuis l'élaboration du projet initial jusqu'à la rédaction du rapport final. L'évaluation est une démarche continue et cohérente qui part d'une commande politique pour aboutir à des réponses argumentées à un certain nombre de questions.

Le cheminement suivi par les porteurs du projet, les principaux choix méthodologiques effectués par l'instance et les évolutions successives du projet doivent être lisibles dans le rapport.

- Un bref compte rendu des études réalisées: le rapport ne doit pas chercher à restituer systématiquement le contenu des différents travaux réalisés. Il doit en revanche s'efforcer de mettre en évidence l'apport propre de chacune de ces études dans les réponses apportées par l'instance au questionnaire évaluatif.
- Des développements informatifs : le rapport d'évaluation comporte des parties descriptives, éventuellement extraites des études soumises à l'instance, qui, sans répondre directement au questionnaire évaluatif, constituent par elles-mêmes des informations utiles aux décideurs.
- Des raisonnements bien identifiés : le cœur du rapport de l'instance d'évaluation est constitué par l'exposé des arguments et raisonnements conduisant aux conclusions. La rédaction doit en être claire, fut-ce au prix d'un certain didactisme ; le style allusif doit être évité ; les différentes questions abordées séquentiellement, dans un ordre logique. Lorsque l'argumentation s'appuie sur des résultats d'études précis, les renvois aux documents de base doivent être systématiques.

Des recommandations dont le statut doit être clarifié: les rapports d'évaluation comprennent généralement des recommandations ou des propositions de réforme de la politique évaluée. Le statut de ces prises de positions doit être précisé : s'inscrivent-elles directement dans le prolongement des réponses apportées au questionnaire évaluatif, ou ne font-elles que refléter l'opinion des membres de l'instance ? Faut-il les considérer comme des recommandations fermement techniques nécessaires, comme des propositions de nature politique ou comme de simples orientations devant donner lieu à de nouvelles études ?

Il n'est pas exclu que le rapport établisse une distinction entre les préconisations qui font l'unanimité de l'instance d'évaluation et celles pour lesquelles de fortes divergences se sont manifestées. Dans tous les cas, la nature du lien entre ces diverses formes d'affirmations normatives et le contenu de l'évaluation doit apparaître clairement au lecteur, ce qui implique au minimum des références explicites aux raisonnements développés dans le corps du rapport.

Conclusion :

Pour parvenir à une "bonne politique", l'évaluation semble indispensable. C'est un outil fondamental de compréhension des politiques publiques nationales et internationales. De nombreuses institutions s'appuient sur les résultats d'évaluations pour orienter leurs décisions (exemple : la Banque mondiale, la Commission Européenne, etc.). Car, elle permet de mettre en évidence les problèmes, de libeller clairement les faits, de motiver les acteurs à atteindre l'objectif fixé et enfin de tirer des leçons des erreurs, et réussites, du passé. C'est pour ces raisons que l'évaluation est traditionnellement présentée comme un instrument de pilotage de l'action publique qui concourt à une meilleure gouvernance.

Chapitre 2. COMPARAISON DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENTRE L'ALGERIE ET LES PAYS DEVELOPPES

21. L'évolution générale de l'évaluation des politiques publiques dans le monde

L'évaluation des politiques publiques est un concept à la fois ancien – il remonte aux dernières années du XIX^e siècle – et nouveau – puisqu'il connaît un spectaculaire engouement depuis une trentaine d'années.

« L'évaluation des politiques publiques est apparue à la fin du XIX^e siècle aux Etats-Unis. Cette émergence a été suscitée par celle de l'Etat Providence, qui s'est naturellement traduite par la multiplication des activités administratives. Comme le montre l'exemple du General Accounting Office (GAO) aux Etats-Unis, l'évaluation a été conçue, dès l'origine, comme un dispositif permettant au pouvoir législatif de contrôler l'efficacité des programmes publics menés par le gouvernement, conformément au principe de la séparation des pouvoirs qui caractérise le système américain.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la multiplication des programmes sociaux a encouragé les administrations de certains pays développés à se doter d'un instrument de rationalisation de la décision publique fondé sur l'utilisation de méthodes quantitatives. L'évaluation a connu, notamment à partir des années 1960, un développement important dans l'ensemble des pays anglo-saxons ainsi que dans plusieurs pays européens, dont la France. Cependant, cette conception de l'évaluation comprise comme un moyen de soumettre les décisions publiques à la rationalité scientifique, s'est progressivement révélée théoriquement et pratiquement insuffisante, car une information scientifiquement pertinente au regard d'un problème ne suffit pas à inspirer une meilleure décision à la puissance publique : celle-ci doit aussi tenir compte des intérêts multiples et changeants de la classe politique et citoyens. Ainsi, sans être totalement récusée, elle

a cédé la place à d'autres conceptions, fort diverses en réalité, qui ont en commun de revaloriser des méthodes qualitatives, fondées sur l'utilisation d'un matériau verbal ou sur le développement de techniques de travail en groupe. L'évaluation est également devenue plus participative, dans la mesure où la coopération des acteurs de terrain non de la mobilisation des connaissances concrètes qu'ils détiennent.

Enfin, la crise économique des années 1980 a pour effet de remettre en cause l'expansion des dépenses de l'Etat et d'inciter chaque pays à moderniser son administration pour la rendre plus modeste et plus efficace. Dans le cadre de ces réformes, l'évaluation est devenue l'élément principal de la gestion de la performance, en induisant une logique tournée vers des objectifs à atteindre. » (Morita, 2005)

22. L'évaluation des politiques publiques dans les pays développés

221. Le dispositif actuel d'évaluation des politiques publiques en France

i . L'évaluation interministérielle est dévolue au Conseil National de l'Evaluation

Le décret n° 98.1048 du 18 novembre 1998 a créé un Conseil national de l'évaluation, chargé d'animer une procédure interministérielle d'évaluation des politiques publiques, en lui assignant pour objet d'apprécier l'efficacité des politiques publiques en comparant leurs résultats aux objectifs retenues et aux moyens mis en œuvre. (Jospin, circulaire du 28 décembre 1998 relative à l'évaluation des politiques publiques in Fontanel, 2005)

Le Conseil National de l'évaluation est assisté dans son fonctionnement par un rapporteur général et par le Commissariat général du Plan, qui en assure le secrétariat. Le président du Conseil national de l'évaluation est nommé par décret, parmi ses membres, sur proposition du conseil.

- Le rôle joué par le commissariat général du plan

L'article 8 du décret dispose que le Commissariat Général du Plan a pour mission générale d'animer le développement de l'évaluation dans l'administration. En effet, il est l'interlocuteur privilégié des services chargés de l'évaluation dans les ministères et les collectivités territoriales. Son rôle consiste notamment à aider les autorités disposant d'un pouvoir de saisine du conseil et à sélectionner et formaliser des projets d'évaluation. Il prête également son concours pour la mise au point des projets d'évaluation dont ce dernier se saisit directement. Après concertation avec les administrations concernées, chaque projet d'évaluation envisagé doit faire l'objet d'un cahier des charges visant à cerner l'ensemble des questions définissant le champ de l'évaluation et à indiquer par quels moyens il convient d'y répondre. (Jospin, Circulaire du 28 décembre 1998 relative à l'évaluation des politiques publiques in Fontanel, 2005)

Le cahier des charges de chaque projet d'évaluation proposé au Conseil doit comporter les éléments suivants :

- Une définition des contours du ou des thème(s) d'évaluation retenu(s);
- Une analyse des raisons pour lesquelles il y a lieu de procéder à l'évaluation ;
- Une liste des questions auxquelles l'auteur de la saisine souhaite qu'il soit répondu ;
- Une proposition de composition de l'instance d'évaluation ;
- Une liste des principaux acteurs concernés par l'évaluation ;

- Une estimation de la durée nécessaire à l'évaluation et du budget d'études éventuel qu'elle requiert, ainsi que la liste des travaux disponibles au sein des administrations susceptibles de nourrir l'évaluation ;
- Les possibilités de financement ou de cofinancement des travaux ;
- Des premières indications de méthodes, sans préjudice de la méthode qui sera finalement retenue par l'instance chargée de l'évaluation.

Si nécessaire, les auteurs de la saisine peuvent proposer que le projet de cahier des charges prévoie l'établissement d'un rapport intermédiaire.

Le cahier des charges présenté à l'appui de chaque projet fait l'objet d'un examen par le conseil. Si ses appréciations conduisent à préconiser des modifications substantielles du cahier des charges, le dossier est à nouveau instruit par le commissariat général du plan et l'auteur de la saisine pour être présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Le conseil, lorsqu'il approuve le contenu d'un projet d'évaluation, se prononce sur l'ensemble du cahier des charges, et notamment sur le mode de composition de l'instance d'évaluation à mettre en place ainsi que sur le budget prévisionnel du projet.

- Elaboration et adoption du programme annuel d'évaluation

L'ensemble des projets dont les cahiers des charges donnent satisfaction sont rassemblés dans un document de synthèse, appelé « programme d'évaluation », qui est transmis au premier ministre avec mention des raisons pour lesquelles ils ont été rejetés. Le premier ministre arrête le programme annuel, qui fait l'objet d'une publication au journal officiel de la république française. (Fontanel, 2005)

- Mise en place et fonctionnement des instances d'évaluation

Dès la publication du programme annuel d'évaluation, le commissariat général du Plan établit la liste des membres des instances à mettre en place pour réaliser les évaluations retenues. Il est représenté dans chaque instance d'évaluation. Dans le respect des principes méthodologiques dégagés par le conseil scientifique d'évaluation depuis 1990, chaque instance d'évaluation est présidée par une personnalité reconnue en raison de son expérience professionnelle et qui n'est pas directement concernée par le thème de l'évaluation à mener. Elle est par ailleurs composée de représentants des administrations principalement impliquées, d'élus et de personnalités qualifiées, ces dernières ne pouvant être partie prenante au dispositif ou à la politique évaluée. Son effectif est limité à douze membres pour des raisons d'efficacité. (Fontanel, 2005)

Installée par le ministre le plus directement concerné et le commissaire au plan, l'instance d'évaluation engage ses travaux sur la base du cahier des charges qui lui est communiqué, dans les termes retenus dans le programme annuel arrêté par le premier ministre.

Les axes de recherche sont ensuite définis par le président et les membres de l'instance d'évaluation, en toute indépendance. La méthode de travail à suivre est également laissée à leur libre appréciation. (Fontanel, 2005)

- Examen et publication des rapports d'évaluation

A l'issue de ses travaux, l'instance d'évaluation remet son rapport au conseil national de l'évaluation. Le commissariat général du plan le transmet simultanément aux administrations, organismes et collectivités concernés. Par souci de clarté et afin de rendre l'évaluation plus accessible pour le grand public, il convient que l'instance d'évaluation

prépare un double document, constitué, d'une part, d'une synthèse de quelques dizaines de pages. Comme le prévoit l'article 5 du décret, le conseil dispose au plus de deux mois pour apprécier la qualité des travaux effectués. Il est pour cela assisté du rapporteur général qui, après analyse détaillée de la méthodologie suivie et de la cohérence des observations, remet ses conclusions écrites aux membres du conseil. Elles servent de base à la formulation de l'avis rendu officiellement par le conseil. Cet avis est également adressé sans délai par le commissariat général du plan aux administrations, collectivités territoriales ou organismes publics concernés, qui disposent d'un délai de trois mois à compter de cette transmission pour faire part au conseil national de l'évaluation de leurs observations des administrations concernées sont rendus publics dans les conditions prévues à l'article 5 du décret. Le commissariat général du plan est chargé, conformément à l'article 8 du décret, d'assurer la publication de ces documents en relation avec la documentation française. (Jospin, Circulaire du 28 décembre 1998 relative à l'évaluation des politiques publiques)

· Le rapport d'activité du Conseil National de l'Evaluation

L'article 5 du décret dispose que le conseil remet annuellement au premier ministre un rapport d'activité. Il convient que celui-ci comporte notamment les éléments suivants :

Une analyse des qualités et des faiblesses des évaluations réalisées pendant l'année écoulée ;

Des recommandations pratiques et méthodologiques qui puissent servir de référence générale pour les évaluations à venir ;

Une monographie des évaluations réalisées et la confrontation de leurs conclusions avec les réponses des autorités concernées sur la suite à leur donner ;

Des recommandations au gouvernement pour assurer un développement cohérent des connaissances sur l'efficacité des politiques publiques. (Jospin, Circulaire du 28 décembre 1998 relative à l'évaluation des politiques publiques in Fontanel, 2005)

Le rapport annuel d'activité du conseil fait objet d'une publication.

· Les suites à donner aux évaluations

Le décret n° 90-82 du 22 janvier 1990 comportait des dispositions relatives aux suites à donner aux évaluations réalisées, sur lesquelles devait se prononcer le comité interministériel de l'évaluation. L'expérience a montré que cette étape du processus d'évaluation a été largement négligée, du fait même de l'absence de réunions du comité interministériel de l'évaluation depuis 1993. Le développement de l'évaluation n'a de sens que s'il s'intègre dans un processus d'amélioration de la décision publique qui tienne pleinement et rapidement compte des dysfonctionnements mis en évidence dans les rapports des instances d'évaluation. De ce point de vue, l'attention portée à la préparation et à la mise en œuvre des suites à donner aux évaluations revêt une importance décisive. (Jospin, Circulaire du 28 décembre 1998 relative à l'évaluation des politiques publiques in Fontanel, 2005)

Comme le prévoit l'article 8 du décret, la préparation des suites relève de la compétence du commissariat général du plan en liaison avec les administrations concernées. A cet effet, il dispose d'un délai de deux mois pour dégager des rapports et des réponses apportées par les autorités concernées par les mesures ou orientations à prendre. (Jospin, Circulaire du 28 décembre 1998 relative à l'évaluation des politiques publiques in Fontanel, 2005)

Les propositions du commissariat général du plan et le relevé des positions des administrations sont soumis pour examen au premier ministre, qui arrête ou confirme les

décisions à prendre. Le cas échéant, les réunions interministérielles d'arbitrage nécessaires sont organisées.

· Le fonctionnement du Fonds National de Développement de l'Evaluation

Mis en place en 1990, le FNDE est maintenu dans le nouveau dispositif comme un outil financier indispensable à la consolidation de l'évaluation dans la sphère publique. Inscrits au budget des services du premier ministre, les crédits de ce fonds sont gérés par le commissariat général du plan, en sa qualité de secrétaire du conseil. Le commissariat général du plan, lors du travail de préparation du cahier des charges d'une évaluation, propose au conseil national de l'évaluation un budget prévisionnel consacré au financement des études à commander. Celui-ci est délibéré par le conseil et mentionné dans le descriptif de chaque évaluation figurant dans le programme annuel proposé au premier ministre, qui en arrête définitivement le montant. (Fontanel, 2005)

Pour les projets d'évaluation arrêtés par le premier ministre, les crédits du FNDE contribuent au financement des évaluations à hauteur de 50%, le reste étant à la charge des administrations ou organismes publics principalement concernés par le thème retenu. La liste exhaustive des contributeurs et le pourcentage de leur participation figurent dans le programme annuel d'évaluation comme indiqué précédemment. Sur cette base, le commissariat général du plan, ordonnateur du fonds, effectue le paiement des études sollicitées par les instances d'évaluation sur les crédits du FNDE, dans le cadre du budget global qui leur est accordé. Les administrations ou organismes publics contributeurs effectuent, au profit du commissariat général du plan, un remboursement global à la hauteur du pourcentage de leur participation financière. Le commissariat général du plan tient régulièrement informé le conseil national l'exécution du budget de chaque évaluation, ainsi que de l'engagement des crédits du FNDE. Avec l'appui méthodologique du rapporteur général du conseil, le commissariat général du plan subordonne strictement le paiement des études à leur adéquation avec les commandes passées par les instances d'évaluation. (Fontanel, 2005)

ii. L'autoévaluation par les organes administratifs

La place centrale de l'évaluation interministérielle des politiques publiques n'est pas exclusive du développement de l'évaluation au sein de chaque département ministériel, bien au contraire. C'est dans cette perspective que l'article 8 du décret confie au commissariat général du plan le soin de mieux ancrer l'évaluation dans l'action administrative par un travail soutenu de diffusion des méthodes et techniques d'évaluation et un effort accru de formation en ce domaine. Le commissariat général du plan organisera à cet effet des réunions de travail périodiques avec les responsables de l'évaluation de tous les ministères, pour apporter son appui aux initiatives prises dans l'administration, favoriser les échanges d'expériences et contribuer à l'adoption d'une démarche cohérente au sein des différents ministères et de leurs établissements publics. (Fontanel, 2005)

Le commissariat général du plan proposera par ailleurs aux administrations des séminaires de formation sur l'évaluation pour poursuivre la diffusion progressive de la culture de l'évaluation dans la sphère publique. Enfin, pour faire avancer l'état des connaissances sur les méthodes d'évaluation, le rapporteur général et le commissariat général du plan noueront des relations plus étroites avec les administrations et instituts de recherche étrangers. Dans ces différents domaines, le commissariat général du plan rend compte de son action au premier ministre, ainsi qu'au conseil, dans le bilan d'activité prévu à l'article 8 du décret. (Fontanel, 2005)

222. L'évaluation des politiques publiques par le Parlement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis

Fontanel (2005), note que : « L'office parlementaire d'évaluation des politiques publiques a une double mission :

- L'évaluation rétrospective, en vue d'informer le Parlement sur l'adéquation entre les moyens juridiques, administratifs ou financiers consacrés à toute politique publique ;
- L'évaluation prospective, destinée à fournir au parlement des études sur les moyens juridiques, administratifs ou financiers qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs assignés. »

i. Le Royaume-Uni

La commission de contrôle des comptes publics de la chambre des communes, créée en 1861, entretient en effet des relations très étroites avec le National Audit Office, créé en 1983, institution supérieure de contrôle des comptes publics, dirigée par un contrôleur général nommé sur proposition de la chambre des communes. Elle fait partie des commissions compétentes pour contrôler l'action du gouvernement. Elle publie chaque année une cinquantaine de rapports sur les sujets les plus variés, grâce aux travaux du National Audit Office, à forte capacité d'expertise, organe indépendant en relation étroite avec elle. La commission a une forte autorité morale, ce qui rehausse le prestige du National Audit Office en reprenant ses critiques dans les rapports qu'elle adresse au gouvernement. (Fontanel ,2005)

La commission parlementaire de contrôle des comptes publics, initialement chargée de l'examen de la régularité des comptes, se propose surtout d'évaluer les politiques publiques.

Les 41 select committees, aux attributions correspondant à la fois aux départements ministériels, mais aussi transversaux, sont compétents pour contrôler l'action du gouvernement. Ils ont tous la possibilité de recruter des experts pour les conseiller. La commission de contrôle des comptes publics (publics accounts committees, PAC) se compose de 15 membres nommés pour la durée d'une législature, traditionnellement présidée par un député expérimenté de l'opposition. Le règlement de la chambre des communes a chargé la commission de contrôle des comptes publics de l'examen des comptes en mettant en évidence l'affectation des crédits votés par le parlement aux dépenses publiques. Elle publie des rapports concernant par exemple fraude à la TVA, l'administration des prêts aux étudiants ou les accidents du travail. (Fontanel ,2005)

Le National Audit Office, dont le contrôleur et auditeur général (Comptroller and Auditor General : CAG) est nommé par la Reine sur proposition de la Chambre des communes, et la commission de contrôle sa capacité d'expertise et la seconde son autorité morale. Le NAO étudie le cout et le rendement des services publics. Chacun de ces rapports est présenté à la commission qui l'utilise pour auditionner les responsables du ministère ou de l'organisme contrôlé. (Fontanel ,2005)

Le rapport, qui reprend les principaux points du rapport du NAO en les complétant par les informations données en séance par les représentants de l'administration, contient des recommandations de réforme. Le gouvernement répond à ces recommandations de réforme. Le gouvernement, contient des recommandations dans les « notes du trésor » en soulignant les améliorations acceptées ou mises en œuvre. Lorsque la note conteste les recommandations de la commission de contrôle des comptes publics, celle-ci peut poursuivre ses investigations et réaliser un nouveau rapport. (Fontanel, 2005)

ii. Etats-Unis

Toujours selon Fontanel (2005) : « Parmi les agences du congrès des Etats-Unis, deux jouent un rôle particulièrement important en matière d'évaluation des politiques publiques :

- Le General Accounting Office (GAO), créé en 1921 et dont le rôle a peu à peu évolué du contrôle des comptes vers les études d'évaluation ;
- Le Congressional Budget Office (CBO), créé en 1974, pour rendre plus effectif le pouvoir budgétaire du Congrès. »

« Le GAO (5000 personnes) réalise essentiellement des évaluations rétrospectives portant sur l'adéquation des programmes administratifs aux objectifs qui leur ont été donnés.» (Fontanel, 2005). Toutes les pièces dont dispose l'administration doivent être fournies à ses enquêteurs sur demande. Font exception les activités de la CIA et certaines fonctions du FED. « Le CBO (300 personnes) procède surtout à des évaluations prospectives, même s'il s'engage aussi dans la voie du contrôle des dépenses publiques » (Fontanel, 2005). De ce fait, le congrès américain se dote d'un système complet d'évaluation doté de moyens importants. Le congrès des Etats-Unis dispose de plusieurs agences dotées de moyens techniques très développés et d'un personnel extrêmement qualifié.

Le GAO est un organe indépendant, dirigé par « le contrôleur général » des Etats-Unis qui est nommé pour 15 ans par le Président des Etats-Unis. Son personnel est recruté uniquement sur la base de ces compétences professionnelles. Il met désormais l'accent sur les études d'évaluation, en s'efforçant de confronter le coût des programmes fédéraux à leur qualité et à leur efficacité.

Fontanel (2005), note que : « La GAO doit répondre aux questions suivantes :

Les programmes du gouvernement sont ils réalisés en application des lois et des règlements ?

- Les données fournies au congrès à propos de ces programmes sont elles exactes ?
- Est-il possible de supprimer les gaspillages ?
- Les fonds publics sont ils dépensés en toute légalité et leur comptabilité est elle exacte ?
- Les programmes correspondent-ils aux objectifs qui leur ont été assignés ?
- Peut-on les réaliser à des coûts moindres ?

Le GAO est organisé en secteurs de recherche (issue areas), au nombre d'une trentaine, spécialisés par thème (transports, éducation ou santé publique). Les rapports (100/an) sont le plus souvent rendus publics et adressés au Congrès. Ils peuvent contenir des recommandations destinées aux agences de l'exécutif. Ces dernières doivent répondre devant le congrès. »

Le CBO est né, en 1974, de l'établissement d'une nouvelle procédure budgétaire, coïncidant avec les commissions du budget de chaque assemblée, qui a permis de rendre plus effectif le pouvoir budgétaire du congrès. Le directeur est nommé pour 4 ans conjointement par les présidents des deux assemblées sur proposition des présidents des commissions du budget des deux assemblées sur proposition des présidents des commissions du budget des deux assemblées. Le CBO permet en effet au congrès de vérifier les évaluations économiques et budgétaires présentées par le gouvernement et d'adopter toutes les décisions influant sur le budget, en connaissance de cause. Il propose surtout un véritable contrôle de l'évolution des dépenses publiques. Il fait des prévisions

économiques et des analyses des tendances de l'économie, il vérifie l'adéquation entre les décisions budgétaires du congrès et les objectifs budgétaires déjà fixés par résolution, il estime pour les cinq années à venir le coût budgétaire des dispositions de chaque proposition de loi transmise aux commissions et l'évolution des recettes et dépenses fédérales à législation et politique constantes, il élabore un rapport annuel sur les différentes options budgétaires prioritaires et il évalue les politiques publiques affectant le budget fédéral. (Fontanel, 2005).

Le CBO comprend six sections principales : analyses budgétaires, analyses macro-économiques, analyses fiscales, ressources nationales et commerciales, ressources humaines et santé, sécurité nationale et affaires internationales. Il peut faire appel à des experts pour une durée maximale d'un an et requérir tous documents des différents ministères, agences ou établissements gouvernementaux ou d'autres agences du congrès, et notamment du GAO. (Fontanel, 2005)

23. Le dispositif actuel d'évaluation des politiques publiques en Algérie : cas du MADR

Le suivi évaluation périodique des différents programmes de l'Etat se fait dans le cadre du dispositif mis en place par la circulaire interministérielle n°221 du 19 juillet 2002, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales – Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, relative à l'organisation et à la valorisation du plan d'actions pour le développement agricole et rural. (MADR, 2000)

Le système actuel d'évaluation des politiques publiques comprend l'autoévaluation réalisée par l'organe administratif.

En effet, les projets de développement agricole sélectionnés localement sont assortis de dispositifs particuliers de suivi- évaluation et de contrôle par les organes centralisés appelés brigades de contrôles et décentralisés dans lesquels les DSA et les conservateurs des forêts jouent un rôle déterminant. (MADR, 2000)

Le contrôle de l'exécution des engagements contractuels pris par les bénéficiaires et des utilisations des aides octroyées sur les fonds publics conformément aux procédures arrêtées, concerne aussi bien les organes habilités de l'administration centrale, que les structures décentralisées. (MADR, 2000)

Au niveau de l'exploitation, le dit contrôle doit être mené par les services techniques locaux pour l'établissement du service fait donnant accès au paiement des aides aux actions effectivement réalisées. (MADR, 2000)

Les projets font l'objet d'une évaluation régulière de l'état d'avancement physique, financier, et économique. Les dysfonctionnements ainsi que les éventuels écarts négatifs enregistrés par rapport aux prévisions établies font l'objet d'un examen particulier. Ils doivent nécessairement être suivis de proposition redressement et de recommandations afin de réajuster les programmes. (MADR,2000)

La définition des zones d'intervention, des bénéficiaires des programmes, des actions techniques et des cahiers des charges reste subordonnée à des mécanismes de concertation étroite entre les structures administratives compétentes, les collectivités locales, les instituts techniques, les chambre d'agricultures et l'interprofession, les entreprises publiques ou privées concernées par les actions retenues, ceci à tous les stades de la programmation.(MADR,2000)

Les évaluations d'impacts des projets mis en œuvre se font sur la base d'indicateurs de performance liés principalement à :

- La protection des ressources naturelles;
- L'emploi;
- L'augmentation et la régularité de la production;
- L'accroissement des investissements agricoles et des revenus.

S'agissant des évaluations effectuées par les autres organes administratifs, elle est absente.

Ainsi on constate que, L'évaluation effectuée par le ministère manque d'objectivité et de rigueur. En effet, l'évaluation manque de standards internationaux qui concernent : la conduite de l'évaluation, les points de vue à adopter, les méthodes à utiliser, la prise en compte des résultats de l'évaluation dans l'élaboration des politiques, la diffusion de l'information sur l'évaluation auprès du grand public, enfin l'acquisition et l'utilisation des connaissances des experts.

En outre, l'évaluation des politiques publiques dans les pays développés vise à favoriser une administration efficace et efficiente, mais aussi à assurer que le gouvernement remplit son obligation de rendre compte aux citoyens de ses actions. Il doit tenir compte non seulement des effets de l'action publique (efficacité), mais aussi de l'équilibre entre l'ampleur des moyens mobilisés et les résultats de la politique à laquelle ils contribuent (efficacité). Contrairement à l'évaluation des politiques publiques en Algérie ou tout cela est absent.

Selon Babes (2007) : « Il faut endogénéiser les standards internationaux d'évaluation, l'Algérie n'utilise pas ces instruments universels. Il va falloir construire un système d'évaluation national rigoureux qui prenne en considération les normes internationales. »

«Babes est convaincu que c'est en se rapprochant des standards universels de l'évaluation que la position de l'Algérie pourrait évoluer sur la carte mondiale de la gouvernance.» (Babes, 2007)

C'est dans ce cadre que le CNES veut s'approprier une méthodologie en la matière à travers le système d'évaluation qui existe au niveau mondial. Une méthodologie propre à l'Algérie avec un accompagnement d'expertise étrangère. Il s'agit pour Babes de s'ouvrir sur les systèmes appliqués par les autres pays étrangers car notre pays, ne maîtrise pas encore cette méthodologie. (Babes, 2007)

24. Le développement de l'évaluation des politiques publiques en Algérie se trouve confronté à de sérieux obstacles

D'après les interviews passées avec les responsables du MADR, on a pu constater que l'évaluation des politiques publiques se trouve confrontée à de sérieux obstacles :

- L'insuffisance de la culture de l'évaluation. D'où une méconnaissance globale en matière d'évaluation des politiques publiques.
- Le contexte universitaire semble peu propice au développement d'une culture de l'évaluation.

Les études politiques, qui constituent la base théorique de l'évaluation des politiques publiques, ne sont pas encore suffisamment développées. Par exemple, l'enseignement universitaire de ces matières demeure fort rare.

Dans ce contexte, le concept d'évaluation des politiques publiques est réservé à un nombre limité de chercheurs, qui étudient la gestion publique telle qu'elle se pratique à l'étranger, et notamment dans les pays Anglo-saxons.

- L'administration manque de culture de transparence

L'administration demeure en théorie la simple exécutante des décisions politiques prises par les représentants du peuple. Il s'ensuit que l'accent est souvent mis sur la responsabilité politique avec, pour corollaire, une administration quasiment exemptée de rendre compte aux citoyens. Dans ce contexte, force est de constater qu'au sein de l'administration, la culture de transparence est peu développée. En effet, l'administration demeure très réticente à livrer les informations qu'elle possède.

Cette situation ne permet pas d'intéresser les citoyens à l'évaluation, ni, a fortiori, de faire d'eux des observateurs attentifs des performances de l'action administrative.

- Le regard des citoyens, qui est un des facteurs principaux d'une meilleure efficacité de l'action administrative, ne s'exerce pas suffisamment.

En effet, les citoyens s'intéressent en général peu à la politique. Ils s'intéressent encore moins à l'action de l'administration, qu'ils n'ont pas l'occasion d'influencer.

Or, dans le système d'évaluation ministérielle des pays très avancés en la matière, qu'il s'agisse du Government Performance and Results (GPRA) aux Etats-Unis ou du Public service agreement (PSA) au Royaume Uni, le regard des citoyens constitue une clef de réussite de l'évaluation, car il procure une motivation puissante à chaque agent administratif, qui va s'efforcer de rechercher de meilleures performances.

- Le décideur et l'évaluateur ne sont pas distingués

Dans le système actuel, c'est en général le décideur sur le terrain qui évalue lui-même la politique dont il a la charge. Cette pratique apparaît critiquable à deux titres au moins :

D'abord, elle ne garantit pas l'objectivité de l'évaluation, d'autant plus que l'agent concerné serait d'éviter toute remise en cause de sa politique, pour ne pas courir le risque que sa responsabilité personnelle soit invoquée dans la foulée.

Ensuite, d'un point de vue pratique, les agents administratifs manquent en général des formations de base qui leur permettrait de réaliser une évaluation suffisamment précise pour constituer ensuite une source d'inspiration de la prise de décision. En outre, plus l'on cherche à accroître la qualité et la finesse de l'évaluation ce qui paraît indispensable si l'en veut disposer d'une évaluation réellement efficace et plus cette tâche risque de peser lourdement sur l'agent concerné, au détriment de ses activités plus directement opérationnelles.

Aussi, l'évaluation de première ligne doit être confiée à des évaluateurs spécialisés. Ceux-ci pourraient être des fonctionnaires ayant reçu les formations nécessaires, ou des experts en évaluation extérieurs à l'administration. L'idéal serait de constituer des réseaux qui incluraient aussi bien des fonctionnaires que des experts et qui seraient mobilisés en fonction de la nature de la politique analysée. En effet, si la spécificité de l'action administrative exige des connaissances approfondies sur le fonctionnement concret des services de l'Etat, la haute technicité de l'évaluation requiert la participation de spécialistes extérieurs (appartenant au monde de l'entreprise ou celui de l'université).

Conclusion :

Les maigres résultats fournis par l'évaluation de la politique agricole sont imputables à des carences inhérentes au dispositif actuel, mais aussi à l'existence de multiples obstacles qui gênent son bon développement.

En outre, L'évaluation des politiques publiques en Algérie est faite partiellement et de façon irrégulière par les services publics qui n'utilisent pas les standards internationaux.

Chapitre 3. LE CADRE REGLEMENTAIRE DES AIDES DU FNDIA

31. Le régime d'aide du FNDIA

Dans cette présentation du contexte réglementaire, nous détaillons l'évolution de la réglementation (textes, décrets...) aux textes ayant mis en place le FNDIA ex FNRDA et ses divers règlements d'application.

311. La réglementation en vigueur avant 2000

La politique d'investissement a toujours donné la priorité aux grandes infrastructures, surtout pour le sous secteur de l'hydraulique qui a toujours bénéficié de la plus grosse part des investissements publics dans le secteur agricole. (Rekis, 1999)

Quant aux investissements privés, ils ont toujours été très faibles dans le secteur agricole, cela étant dû essentiellement aux contraintes de financement et aux difficultés d'octroi de crédit. (Rekis, 1999)

C'est dans ce cadre là, et avec l'impact très limité du soutien au prix à la production, que les recommandations du programme d'ajustement structurel ont incité l'Algérie à limiter son soutien direct à la production, tout en l'orientant vers une nouvelle forme de soutien qui est celle du soutien aux investissements, d'où la mise en place du dispositif du Fonds National de Développement Agricole par l'article n° 198 de la loi de finance pour 1988.

En effet, les pouvoirs publics ont introduit pour la première fois le FNDA par le biais du décret n° 87-20 portant loi de finance pour 1988, et qui a décrété l'ouverture dans les écritures du trésor d'un compte d'affectation spécial n° 302-052 intitulé FNDA destiné à prendre en charge toutes les dépenses susceptibles de favoriser et d'augmenter la production agricole.

Ce fonds vise à améliorer la production agricole qu'elle soit végétale ou animale tout en incitant certains investissements grâce à leur subvention. Pour cela, le règlement introduit un régime d'aide aux agriculteurs, lors de la réalisation de certaines actions (intensification du potentiel productif, mise en valeur, opérations techniques d'amélioration de la structure physique des sols...).

Même si le FNDA existe depuis 1988, il n'a pas été tout de suite fonctionnel. Plusieurs textes et lois sont apparus pour remanier les modalités de son fonctionnement. Les décrets, lois et instructions ministérielles arrivées après le décret n° 87-20 sont les suivantes :

- Le décret n°89-194 du 17/10/1989 fixant les modalités de fonctionnement du compte n° 302-052.
- L'instruction ministérielle du 15/11/1989.
- La circulaire interministérielle du 17/03/1990.

- Le décret n°90-208 du 14/07/1990 modifiant et complétant le décret n°89-194.
- La circulaire interministérielle du 30/12/1990.

Cependant, «même si l'Etat a essayé de réorienter son intervention en créant le FNDA, les résultats enregistrés jusqu'en juin 1996, ne font que révéler une inefficacité dans le fonctionnement et la gestion qui reflète l'échec de mise en œuvre du FNDA.» (Rekis, 1995)

Le FNDA n'a pas permis une croissance significative de la production. Les importations alimentaires continuent de représenter un fort pourcentage des importations totales : 29% en 1999. (MADR, 1999)

312. La réforme de 2000

Suite à l'inefficacité des différentes réformes initiées et mise en œuvre, le gouvernement a décidé de modifier la politique agricole en lançant en 2000 le PNDA.

i. **Rappel des principales orientations du Plan National de Développement Agricole**

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) impulsé par le gouvernement en l'an 2000, se propose de permettre au secteur agricole (MADR, 2000) :

- D'améliorer progressivement l'offre;
- De réussir son intégration à l'économie internationale.

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) élargi à la dimension rurale en l'an 2002, devient Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) et fut conçu dans une nouvelle vision plus réaliste qui permet (MADR, 2000):

- De dépolitiser l'approche de question agricole;
- D'introduire une nouvelle perception de l'exploitant;
- De renforcer le rôle de l'Etat dans sa vision de régulation.

Cependant, les objectifs du PNDAR doivent obéir à trois règles de base comme d'être (MADR, 2000) :

- **Economiquement viable** : Il doit tendre à l'amélioration de la production agricole et à sa diversification, de façon à améliorer la balance commerciale agricole et le revenu des agriculteurs et à promouvoir l'emploi.
- **Ecologiquement durable** : À ce titre, toutes les actions doivent être écologiquement durables, respecter et protéger les ressources naturelles et leurs réalisations impliquent la mobilisation des moyens de l'ensemble des acteurs (Etat, Institutions agricoles et producteurs).
- **Socialement acceptable** : La création d'emplois qui doit être, dans la période actuelle, la finalité de toute croissance économique, est à la base du second principe qui a présidé à l'élaboration du PNDA, à savoir que ce dernier doit être socialement acceptable.

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) par sa démarche novatrice et par les moyens financiers qu'il recouvre constituent le fait majeur d'une politique de relance qui incite tous les acteurs de l'économie agricole.

ii . **Objectifs du PNDAR**

De la vision aléatoire d'autosuffisance alimentaire qui prônée jusqu'ici, le secteur agricole s'est inscrit dans une nouvelle logique de sécurité alimentaire dans le but (MADR, 2000):

- D'assurer un seuil minimum de production pour les produits de base;
- D'utiliser de manière plus rationnelle les ressources naturelles pour un développement durable et une production de denrées à avantages comparatifs avérés;
- D'adapter les systèmes de production à l'environnement naturel et aux conditions climatiques propres à chaque zone.

L'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire, étant l'objectif essentiel de la politique du PNDAR, sous tendant :

- L'accès de la population aux produits alimentaires en quantité et qualité selon les normes conventionnellement admises;
- Une meilleure couverture de la consommation par la production nationale, et la promotion de l'exportation des produits du terroir;
- Le développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction.

iii. Démarches pour la mise en œuvre du PNDA

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, le Ministère de l'Agriculture préconise de développer des actions d'encadrement et de dynamisation à travers cinq programmes (MADR,2000) :

- Programme de développement des filières de production englobant tant les produits de large consommation, que les produits à avantage comparatifs avérés;
- Programme d'adaptation des systèmes de culture (reconversion) en vue de gérer les effets des facteurs pédoclimatiques, notamment la sécheresse;
- Programme de mise en valeur des terres agricoles par la concession en vue d'exploiter et d'augmenter la SAU, de créer de nouveaux postes d'emplois et d'améliorer les revenus de la population rurale;
- Plan national de reboisement visant la restauration des zones forestières, l'amélioration du taux de reboisement de 11% à 13%, particulièrement dans les zones sylvestres en privilégiant les plantations utiles et économiques
- Programme de développement des zones de parcours qui concerne 440 communes pastorales et agropastorales pour une superficie de 32 millions d'ha, dont l'approche a été revue pour une implication active des populations dans le cadre de projet intégré.

Le Plan National de Développement Agricole est appuyé outre l'administration agricole et les instituts techniques par un ensemble de structures nouvelles (Générale des Concessions, Institut National des Sols, de l'Irrigation et du Drainage, Mutualité Agricole ainsi que par un système coopératif rénové).

iv . Instrumentation de soutien et d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre des différents programmes de développement agricole, s'appuie sur un ensemble d'instruments d'encadrement financier et technique, réaménagés pour les uns ou dynamisés pour les autres en vue de les rendre compatibles avec les exigences de réalisation des objectifs fixés.

A. L'instrumentation financière

L'instrumentation financières repose, pour l'essentiel sur

- Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) qui verse des prix minimum garantis (PMG) pour un certain nombre de cultures (soutien à l'acquisition des intrants à concurrence de 30 à 50%, acquisition des plans à concurrence de 100% plafonné de 20.000 à 150.000 DA).
- Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession(FDRMVTC) qui fournit un soutien à l'investissement pour les projets agricoles sur les terrains publics comme concessions, il vise les zones spécifiques.
- Fonds de Lutte Contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe(FLDDPS), qui assure un soutien à la protection de l'environnement et aux activités agropastorales dans les zones fragiles de steppe et incorpore parmi ses modalités de fonctionnement le principe de la " communauté comme étant l'unité de développement"
- Le Fonds pour la Promotion Zoo Sanitaire et la Protection Phytosanitaire (FPZPP), pour la lutte contre les maladies, les incendies et les insectes ravageurs.

B. Instruments techniques

Le développement agricole projeté prend appui sur une démarche qui repose sur le schéma directeur de développement agricole de wilaya et sur une approche participative des agriculteurs dans la définition et la réalisation des objectifs. Le PNDAR est soutenu par l'administration agricole les instituts techniques et les coopératives. (MADR, 2000)

D'autres politiques s'accompagnent constituent le maillon fort de la stratégie agricole qui d'articule autour de la formation, de la vulgarisation et d'installation des cellules d'écoute et d'orientation dans les communes; des réunions régulières et relativement fréquentes des DSA et responsables des subdivisions et daïras sont tenues au ministère et dans les DSA pour essayer de discuter les problèmes et trouver les solutions rapides. (MADR, 2000)

Les agriculteurs s'organisent dans une chambre nationale d'agriculture, 47 chambres de wilayas, 1123 associations agricoles diverses; 4 conseils interprofessionnels de filières, 417 coopératives de services. Toutes ces institutions participent à la conception et à l'exécution des actions entrant dans le cadre du PNDA. (MADR, 2000)

32. Les règlements d'application du FNRDA

Le financement des investissements par le FNDA a été remplacé suite à la réforme de 2000, par le FNRDA.

En effet, le FNRDA a été mis en place par la loi de finances pour 2000 à titre de compte budgétaire spécial (n° 302-067). C'est le regroupement de deux fonds anciens, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA, 1995) et le Fonds de Garantie des Prix des Produits Agricoles (FGPPA).

Le FNRDA soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières, de la protection des revenus des agriculteurs et du financement des actions prioritaires de l'Etat.

Un ensemble de textes d'application a été pris pour rendre ce fonds opérationnel dans sa nouvelle configuration :

- Le décret exécutif n°2000-118 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du fonds ;

- L'arrêté interministériel n° 586 du 25 juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses imputables au fonds.
- Une décision ministérielle n° 599 du 08 juillet 2000 fixant de son côté, les conditions d'éligibilité au fonds, les modalités de paiement des aides ainsi que les taux de soutien par type d'activité.
- Convention entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la CNMA et la BADR pour la mise en œuvre financière des programmes de développement du secteur agricole soutenus par le FNRDA.
- Instruction n° 313 du 8 juillet 2000, relative aux conditions d'accès au crédit lié à la Caisse National de Mutualité Agricole;

321. Les recettes et dépenses du FNRDA

Les principales sources de financement du FNRDA sont le budget de l'Etat et ses dépenses couvrent essentiellement les activités d'investissement agricole et rural.(MADR,2000)

322. Les conditions d'éligibilité aux FNRDA

Sont éligibles au FNRDA toutes agriculteurs et ou éleveurs à titre individuel ou organisé en coopératives, groupement professionnel ou association et qui peuvent justifier d'une formation dans l'activité choisie ou d'une qualification professionnelle prouvée par tout document. Ainsi que, les entreprises économiques publiques et privés intervenant dans les activités de production agricole de transformation, de commercialisation et d'exportation de produits agricoles et agroalimentaires, signataires d'un cahier de charges définissant les droits et obligations sur ce fonds. (MADR, 2000)

323. Les actions éligibles au FNRDA

Les projets éligibles au soutien financier du FNRDA doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de développement arrêtés par le ministère de l'agriculture. Ces projets concernent (MADR, 2000):

- Développement de la production et de la productivité pour les cultures estimées stratégiques;
- Protection et développement du patrimoine génétique végétal;
- Développement de l'irrigation;
- Développement de la production et productivité animale;
- Valorisation des productions agricoles;
- Valorisation et stockage des productions agricoles;
- Produits énergétiques en agriculture.

Il est à savoir que, les projets sont acceptés par un comité technique présidé par le directeur des services agricoles. Ce comité technique comprend (MADR, 2000):

- Le directeur des services agricoles ;
- Le conservateur des forêts ;
- Le chef de service en charge du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole ;
- Le directeur représentant la caisse régionale de mutualité agricole ;
- Les directeurs des stations des instituts techniques spécialisés lorsqu'elles existent sur le territoire de la wilaya.

Aussi, le soutien par le FNRDA s'appuie sur le principe de l'accès à un crédit lié mis en œuvre par la CNMA et la BADR. En effet, si la subvention FNRDA ne couvre pas la totalité du coût de l'investissement, le reliquat est alors financé par un prêt complémentaire totalement bonifié.

33. La réforme de 2005

Le FNRDA connaît une modification suite à une proposition des pouvoirs publics. Cette modification vise à distinguer l'investissement de la régulation. Ce qui donne naissance à deux fonds.

i. Le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole

L'article 28 du journal officiel du 26 juillet 2005 note que : « Le compte d'affectation spéciale du trésor n°302-067 intitulé Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) s'intitule désormais Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole.»

Le FNDIA soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières.

A. Les recettes imputables à ce fonds

- Les dotations du budget de l'Etat;
- Les produits de la parafiscalité;
- Les dons et legs;
- Toutes autres ressources contributions ou subventions définies par voie législative.

B. Les actions éligibles aux FNDIA

- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour le développement de la production et la productivité agricole;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour la valorisation, le stockage, le conditionnement et l'exportation des productions agricoles;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour les opérations de développement de l'irrigation agricole;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour la protection et le développement des patrimoines génétiques animal et végétal;
- Les subventions au titre du soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture;
- Bonification du taux d'intérêt des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long terme obtenu dans le cadre des programmes de développement du secteur agricole;
- Les frais liés aux études de faisabilité, à la formation professionnelle, à la vulgarisation et au suivi d'exécution des projets en rapport avec son objet.

Les actions ci-dessus énumérées concernent les filières suivantes :

- Lait;
- Apiculture;
- Aviculture;
- Cuniculture;
- Élevages ovin, bovin, caprin, camelin et équin;
- Pomme de terre;
- Plastique;

- Céréaliculture;
- Légumes secs;
- Cultures fourragères;
- Arboriculture;
- Viticulture.

ii. Le Fonds National de Régulation de la Production Agricole

L'article 29 du journal officiel du 26 juillet 2005 note : « Il est ouvert dans les écritures du trésor, un compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé Fonds National de Régulation de la Production Agricole.»

Le FNRPA s'occupe de la protection des revenus des agriculteurs et des primes.

A. Les recettes imputables au fonds

- Les dotations du budget de l'Etat;
- Les produits des taxes instituées par les lois de finances;
- Toutes autres ressources contributions ou subventions définies par voie législative.

B. Quant aux dépenses elles concernent

- Les subventions au titre de la protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation de prix de référence;
 - Les subventions destinées à la régulation des produits agricoles.

Les deux fonds reprennent plusieurs éléments du fonds précédents. Ils conservent notamment :

- Les conditions d'éligibilité au fonds;
- Les modalités de paiement.

FNDIA ex FNRDA

Ligne 001 : investissement

Ligne002 : garantie des prix

Ligne 003 : soutien au lait cru de vache

Ligne 004 : bonification. Devenu ligne 002

Ligne 005 : acquisition d'équipements agricoles localement

Ligne 006 : programme spécial sud

Ligne007 : programme spécial des hauts plateaux

Closurés à compter du 1/01/2006
Réf : Instruction n°29
du02/10/2006

Réf : Instruction n°30
Du 28/09/2003

Réf : Instruction n°02
Du 17/02/2004



Réf : Instruction n°33 Du04/11/2006

FNRPA

Ligne 001 : garantie des prix

Ligne 002 : soutien à la régulation des produits agricoles

Réf : Instruction n°20 Du 20/07/2006

Figure n°3: Lignes de dépenses des comptes d'affectations spéciales

Source: fait par nous à partir des informations du MADR.

Il convient de signaler que la régulation ne concerne que le lait et les céréales qui restent les seuls produits, dont les prix sont réglementés à ce jour.

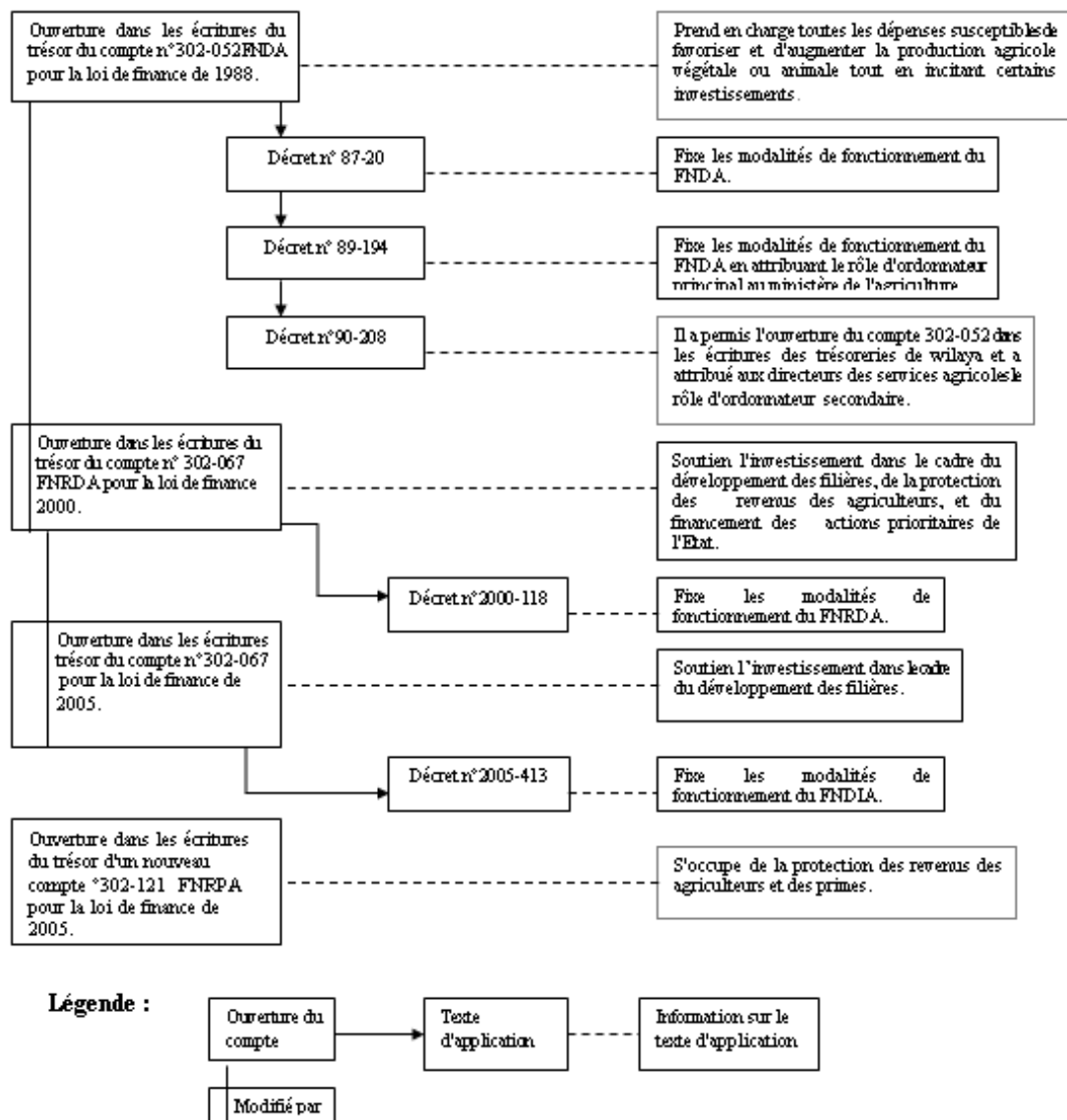


Figure 4 : Principale filiation des règlements

Source : fait par nous.

Le chronogramme ci-dessus donne une synthèse des principales réformes par ordre chronologique qui ont concerné l'aide aux investissements.

Conclusion

Face à l'inefficacité des différentes réformes mises en œuvre, les pouvoirs publics ont initié en 2000 le PNDA. Le FNRDA est un dispositif d'accompagnement du PNDA mis en œuvre pour assurer un soutien au public aux programmes de développement des filières et d'adaptation des systèmes de production. Désormais, le FNRDA s'intitule FNDIA suite à une réforme de l'Etat en 2005 qui visait à distinguer l'investissement de la régulation.

Chapitre 4. La méthode évaluative de l'efficacité et l'efficacités

La présente évaluation concerne les aides financées par le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole ex FNRDA dans le cadre du programme de développement de la production et de la productivité des différentes filières.

Son objet est d'effectuer un bilan des effets des mesures du FNDIA dans le domaine de développement de la production nationale et de la productivité des différentes filières.

En effet, l'étude vise à mesurer l'efficacité et l'efficacité des aides du FNDIA dans le cadre du soutien au développement de la production nationale et de la productivité des différentes filières.

L'évaluation couvre l'ensemble de la période depuis l'entrée en application des règlements du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole.

Il est à savoir que : « Le FNRDA a été mis en place par la loi de finance de 2000, il soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières, de la protection des revenus des agriculteurs et du financement des actions prioritaires de l'Etat. » (MADR, 2000)

C'est une évaluation ex ante à finalité informative.

41. Méthode évaluative

411. Démarche de l'évaluation

La démarche de l'évaluation est organisée autour de quatre phases :

- i.* Structuration de l'évaluation ;
- ii.* Collecte et observation des informations et des données statistiques ;
- iii.* Analyse ;
- iv.* Formulation du jugement évaluatif et des recommandations.

- Pendant la phase de structuration de la méthode nous analysons le fonctionnement, les objectifs du fonds et la manière dont les objectifs ont été atteints.

« Face à un programme de soutien qui est un programme enveloppe combinant des financements et des procédures multiples, il faut d'abord conduire ce qu'on peut appeler une analyse de politique, c'est-à-dire dégager les finalités réelles du programme, repérer les théories qui guident l'action des décideurs politiques et administratifs, hiérarchiser les objectifs et caractériser les moyens mis en œuvre. Cette identification permet en outre d'élaborer des indicateurs adaptés aux différents niveaux d'objectifs dégagés. » (Daubard et Daucé, 1995)

- phase d'observation consiste en l'acquisition des données et la structuration des outils et méthodes nécessaires à l'analyse.
- L'analyse permet de traiter les données recueillies afin de construire les jugements évaluatifs et les recommandations.

Toujours selon Daubard et Daucé (1995), au cours de l'évaluation des politiques de développement on cherche à franchir les étapes suivantes :

Le dénombrement des bénéficiaires et la quantification financière et physique des réalisations;

B. L'étude des changements de comportement et de situation de ceux qui ont bénéficié de l'aide publique;

C. L'étude des résultats obtenus chez les bénéficiaires, en termes d'activité, de production, d'emploi, de revenu;

D. La mesure des effets propres de la politique.

412. Sources statistiques et d'informations utilisées

i. Sources secondaires

« Les données secondaires sont les informations qui existent déjà, résultant des systèmes de suivi ou de toute autre source pertinente, et qui sont utilisées et interprétées par l'équipe d'évaluation. Lors du lancement du système d'évaluation, l'administration et les évaluateurs doivent apprécier la disponibilité et la validité des données existantes en vue de l'évaluation, ainsi que les moyens d'obtenir le reste des informations nécessaires. » (Commission Européenne, 2002)

Au cours de l'évaluation, les principales sources statistiques et d'informations utilisées sont :

- Recueil de textes circulaires- instructions- notes relatifs au PNDA du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Communications de l'ONS et du MADR pour les données sur la production, les rendements, l'emploi, revenu des agriculteurs.
- Données financières concernant les dépenses du FNDIA ex FNRDA seront fournies par le MADR.

ii . Sources primaires

« Les données primaires sont les données recueillies directement aux fins de l'évaluation. » (Commission Européenne, 2002).

Dans le cadre de la collecte des données primaires, nous utilisons des techniques intégrées de relevé, telles que les enquêtes, des deep interviews et l'étude de cas.

- L'enquête

Nous élaborerons deux questionnaires : un questionnaire sera adressé aux administrations impliquées dans l'acheminement de l'aide surtout dans le cadre de la question d'évaluation concernant l'efficacité du programme (MADR, DSA) et un questionnaire sera adressé aux agriculteurs.

- Deep interviews

Des interviews approfondies seront réalisées auprès de personnes ressources dans le but d'identifier les grands enjeux, de compléter les informations et le jugement évaluatif. Les principales catégories d'opérateurs interviewés seront : les administrations publiques (MADR, DSA) et les agriculteurs.

- Etude de cas

Au cours de l'évaluation et en particulier dans le cadre de l'étude du thème efficacité du programme, des approfondissements seront effectués sur la région de BLIDA.

42. Logique d'intervention du programme

« Un outil clé d'évaluation est la fameuse 'logique d'intervention' qui établit la chaîne de cause à effet en partant de l'intrant budgétaire jusqu'à l'impact en passant par la réalisation et les résultats des mesures. La logique d'intervention permet donc d'évaluer la contribution d'une mesure à la réalisation de ses objectifs. » (Commission Européenne, 2002)

Dans notre cas, la logique d'intervention du Fond National de développement de l'Investissement Agricole ex FNRDA part des besoins qui décrivent les exigences socio économiques aux quelles le programme devrait répondre.

La réponse politique à ces besoins est élaborée au moyen d'une 'hiérarchie d'objectifs' représentant la décomposition de l'objectif global (améliorer la production agricole, améliorer les revenus) jusqu'aux objectifs opérationnels (amélioration du matériel et intrants agricoles à la disposition des exploitations) en passant par des objectifs plus spécifiques (adaptation du matériel afin d'accroître la productivité des exploitations). Pour les besoins de l'évaluation, la 'hiérarchie d'objectifs' est couplée à une 'hiérarchie d'indicateurs' qui reflète les différents éléments de la logique d'intervention du FNDIA ex FNRDA. (Commission Européenne, 2002)

« Selon la chaîne causale de 'la logique d'intervention', 'la hiérarchie d'indicateurs' commence à partir des intrants, c'est-à-dire les ressources financières et administratives que génèrent les réalisations des activités du programme en poursuivant les objectifs associés aux mesures. » (Commission Européenne, 2002)

« Les résultats sont les effets immédiats d'intervention qui devraient contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques. Les impacts devraient contribuer à la réalisation des objectifs globaux du programme qui, dans un programme bien conçu, doivent correspondre aux besoins précédemment identifiés. » (Commission Européenne, 2002). Voir graphe n°5

43. Indicateurs d'évaluation

« Les indicateurs sont utilisés en tant qu'outils pour évaluer à chaque niveau de réalisation, résultat et impact, la mesure dans laquelle le programme a permis de réaliser les objectifs attendus. Les indicateurs doivent être spécifiés, mesurable, acceptables, réalistes et situés dans le temps. Les indicateurs ne sont pas toujours composés exclusivement de données statistiques quantitatives et dans certains cas, ils pourraient aussi inclure des évaluations qualitatives ou des hypothèses logiques. » (Commission Européenne, 2002)

Pour les besoins de l'évaluation, on utilise les indicateurs suivants :

- Indicateurs d'intrants

« Ceux-ci font référence au budget et autres ressources allouées à chaque niveau de l'assistance. » (Commission Européenne, 2002). Exemple : les dépenses.

- Indicateurs de réalisation

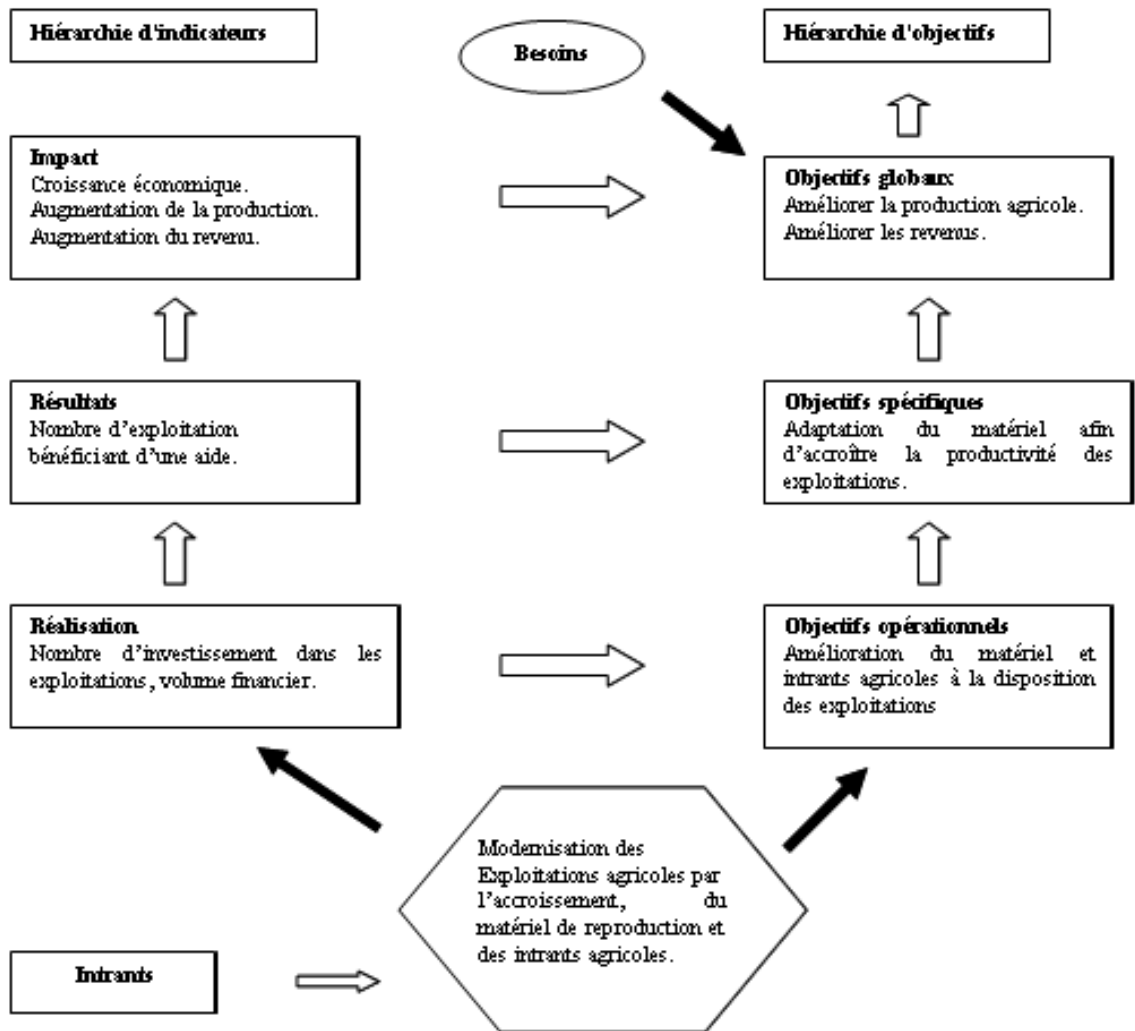
Selon la Commission Européenne (2002) : « Ceux-ci mesurent les activités directement réalisées dans le cadre des programmes. Ces activités sont le premier pas vers la réalisation des objectifs opérationnels de l'intervention et sont mesurées en unités physiques ou monétaires. » Dans notre cas, ils concernent l'exécution des mesures du FNRDA. Tels que : le nombre d'exploitation recevant une aide à l'investissement et volume total d'investissement.

- Indicateurs de résultat

« Ceux-ci mesurent les effets directs et immédiats de l'intervention, ils fournissent des informations sur les changements intervenants dans le comportement. » (Commission Européenne, 2002). Dans notre cas, ils concernent l'effet direct et immédiat induit par l'intervention du FNRDA. Exemple : investissements entrepris.

- Indicateurs d'impact

« Ceux-ci font référence aux avantages du programme non seulement au niveau de l'intervention, mais aussi d'une manière plus générale dans la zone du programme ils sont liés aux objectifs plus larges du programme. » (Commission Européenne 2002). En outre, ils concernent les conséquences du programme au-delà des effets immédiats sur ses bénéficiaires directs. Exemple : augmentation de l'emploi, augmentation de la production, augmentation du revenu.



Graphes n°5 : Logique d'intervention du programme d'aide à l'investissement à la ferme

Source : fait par nous.

44. Critères d'évaluation

Les critères choisis pour l'évaluation sont l'efficacité et l'efficience.

441. Méthode d'évaluation de l'efficacité

Evaluer l'efficacité c'est vérifier l'efficacité de l'aide par rapport à l'objectif de sauvegarde ou de stimulation de la production, du revenu des agriculteurs et de l'emploi dans le secteur agricole. Il est à rappeler que l'efficacité est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.

Il s'agit donc, d'analyser l'impact du dispositif d'aide en terme, d'une part de niveau de production d'autre part du niveau de revenu et enfin du niveau d'emploi.

Nous traiterons la question en plusieurs temps :

- Nous hiérarchiserons les objectifs du programme;
- Nous étudierons les évolutions de la production, du revenu et des emplois liés dans le secteur agricole;
 - Indicateurs de jugement

La méthode d'évaluation proposée utilise les indicateurs de jugements suivants :

1. L'aide à la production a eu un impact (ou non) sur la production.
 - a. Evolution de la production.
 2. L'aide à la production a permis (ou non) d'assurer le maintien voir le développement de l'emploi.
 - a. Evolution des emplois.
- L'impact de l'aide à la production sur le revenu des agriculteurs

On analyse si, et dans quelle mesure, l'aide à l'investissement a été captée par les agriculteurs.

Il s'agit de mesurer l'effet de l'aide à la production sur le revenu des agriculteurs. Il s'agit, en particulier, d'analyser si l'aide a permis aux exploitations d'atteindre un niveau de revenu suffisant pour garantir leur viabilité.

- Indicateurs de jugement

La méthode d'évaluation se base sur le critère de jugement suivant :

1. Le revenu des producteurs a été amélioré (ou non) à la suite du versement de l'aide aux agriculteurs.
 - a. Revenu avant et après le soutien.
 - b. Avis des opérateurs sur l'évolution du revenu des agriculteurs.

442. Méthode d'évaluation de l'efficience du programme

L'évaluation de l'efficience comporte un jugement sur l'efficience du régime d'aide par rapport aux objectifs de soutien de la production. Selon le rapport financier de l'UE (Reg. 1605/2002, art. 27 (2)) :« L'efficience est, le meilleur rapport entre les ressources employées et les résultats obtenus. »

- Indicateurs de jugement

La méthode d'évaluation proposée utilise les indicateurs de jugements suivants :

1. Le coût du régime d'aide supporté par les différents intervenants est justifié (ou non) par rapport aux résultats atteints sur les niveaux de productions, d'emplois et de revenu.

Ce critère de jugement consiste à étudier dans un premier temps le coût du régime d'aide via les institutions agricoles, puis dans un second temps de le rapporter aux résultats constatés précédemment

a. Budget du régime d'aide.

b. Ratio : budget de l'aide/ les résultats.

1. La gestion du régime d'aide pour chaque acteur (producteurs, administration nationale et régionale) est (ou non) complexe.

Conclusion de la première partie

Pour parvenir à une "bonne politique", l'évaluation semble indispensable. C'est un outil fondamental de compréhension des politiques publiques nationales et internationales. De nombreuses institutions s'appuient sur les résultats d'évaluations pour orienter leurs décisions (exemple : la Banque mondiale, la Commission Européenne, etc.). Car, elle permet de mettre en évidence les problèmes, de libeller clairement les faits, de motiver les acteurs à atteindre l'objectif fixé et enfin de tirer des leçons des erreurs, et réussites, du passé. C'est pour ces raisons que l'évaluation est traditionnellement présentée comme un instrument de pilotage de l'action publique qui concourt à une meilleure gouvernance. L'évaluation des politiques publiques en Algérie est faite partiellement et de façon irrégulière par les services publics qui n'utilisent pas les standards internationaux. Face à l'inefficacité des différentes réformes mises en œuvre, les pouvoirs publics ont initié en 2000 le PNDA. Le FNRDA est un instrument financier de cette politique il soutient l'investissement dans le cadre du programme de développement de la production et de la productivité des différentes filières dont nous évaluons l'efficacité et l'efficience.

Deuxième partie pratique

Chapitre 5. ESSAI D'EVALUATION DE L'EFFICIENCE DES AIDES DU FNDIA

« Mesurer l'efficacité c'est comparer les résultats obtenus avec les moyens mis en œuvre » (Cavelier et Al, 2005). En outre, les ressources financières mobilisées par la politique ont-elles été bien utilisées ? Les résultats de la politique sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?

51. Le financement de l'agriculture

Le financement budgétaire du secteur agricole comprend le budget de fonctionnement, le budget d'équipement et les différents fonds.

511. L'effort de l'Etat en faveur de l'agriculture

Durant la période allant de 2000 à 2007, y a une tendance à la hausse des dotations du budget du MADR. Cette augmentation est induite par les nouvelles formes de subventions qui sont apparues telles les aides versées par le FNRDA, FNRPA, FLDDPS, FDMVCTC... comme le montre le tableau ci-dessus.

Tableau n°2 : Evolution du financement de l'agriculture en millions de DA

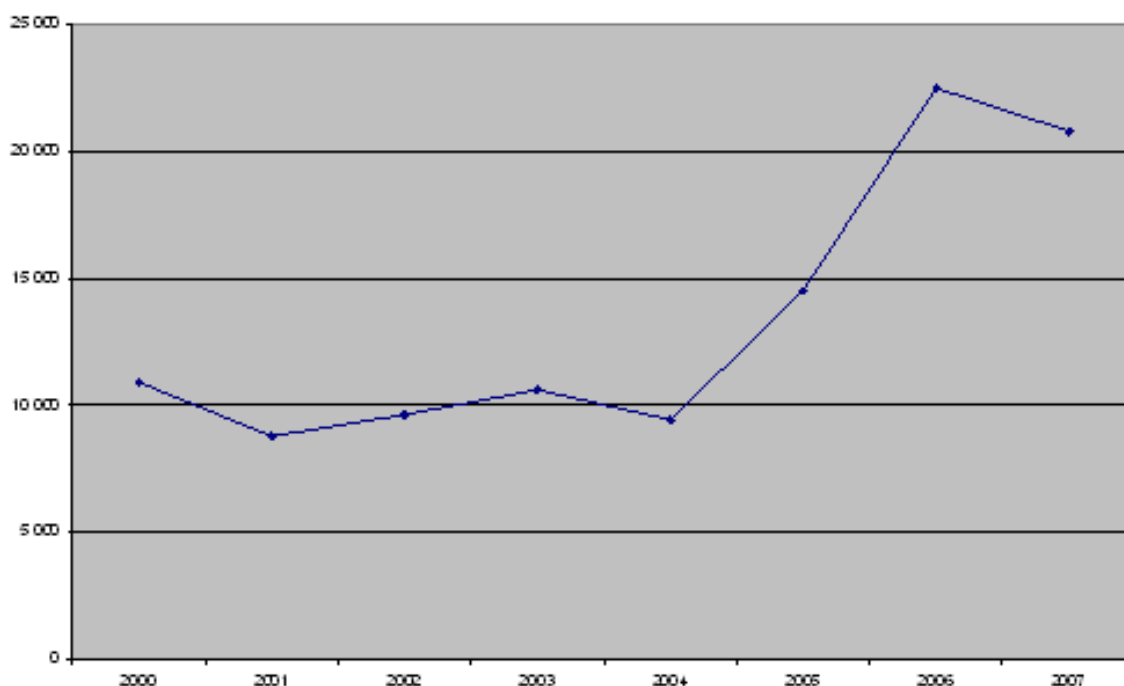
BUDGET	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
I. Budget de fonctionnement	7 144	7 915	8 078	8 306	8 514	9 626	19 145	9 355
II. Fonds	21 180	26 570	27 110	47 710	52 720	54 610	59 800	38 403
FNDIA dont :	18 410	21 700	25 800	40 900	40 000	36 000	36 000	18 679
Prime à la collecte des céréales	7000	8 000	6 500	8 000	9 000	9 000	-	-
Prime à la collecte du lait	500	0	800	1 000	1 000	1 000	-	-
Bonification d'intérêts	700	700	700	1 000	0	1 000	-	-
Soutien aux investissements	10 210	13 000	17 800	30 900	30 000	25 000	-	-
FDRMVTC	2000	4 000	0	2 000	8 000	13 000	9 000	6 124
FLDPPS	0	0	500	4 000	3 660	5 000	5 000	5 000
FGCA	700	700	700	700	700	0	0	0
FPZPP	70	170	110	110	110	110	800	100
FNRA	0	0	0	0	250	500	500	0
FNRPA	-	-	-	-	-	-	8500	8500
III. Budget d'équipement	10 912	8 791	9 643	10 609	9 440	14 507	22 479	20 784
TOTAL BUDGET	39 236	43 276	44 831	66 625	70 674	78 743	101 424	68 542

Source : DSASI, MADR, 2007

Il est important de savoir que le budget d'équipement représente 20% en moyenne de 2000-2007 du total dotation pour l'agriculture contre 54 % pour le FNDIA et 9% pour le FMDRVTC.

512. Budget d'équipement

On constate que la reprise est particulièrement nette en matière de budget d'équipement, le souci prédominant étant de renouveler les vieilles infrastructures et d'en créer de nouvelles pour fournir les bases nécessaires au développement agricole et aussi de faire de grands travaux d'aménagement steppiques, protection de la nature et mobilisation de ressources en zone pastorale.



Graphe n°6: Evolution des dotations du budget d'équipement en millions de DA

Source: fait par nous à partir des données du MADR, 2007.

En 2006 deux programmes spéciaux ont été créés pour aligner le développement des régions des hauts plateaux et du sud avec celles du nord.

- Un programme spécial des régions des hauts plateaux ;
- Un programme spécial des régions du sud.

Tableau n°3: Evolution des dotations financières du programme des régions des hauts plateaux Unité : Millions de DA

S/Secteurs	2006	2007	Total
Mise en valeur	2272	2310	4582
Agriculture	904	861	1765
Forêt	3834	3704	7538
Infrastructure administrative	0	60	60
Total	7010	6935	13945

Source : DPIEE, MADR, 2007

Tableau n°4: Evolution des dotations financières du programme des régions du sud Unité : Millions de DA

S/Secteurs	2006	2007	Total
Agriculture	912	733	1645
Forêt	372	612	984
Total	1284	1345	2629

Source : DPIEE, MADR, 2007

Le tableau n°4 en annexe, montre l'effort de l'Etat en faveur de la mise en valeur et de la protection des forêts dans le budget d'équipement.

Tableau n°5: Part de consommation des crédits de paiements des sous secteurs dans les consommations totales des crédits de paiements du budget d'équipement

Dépenses	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Mise en valeur	33	65	72	47	27	19	16	7
PMH	32	7	2	5	5	4	0	0
Agriculture	4	2	2	4	7	8	8	6
Forêts	28	23	21	43	59	86	73	83
Informatique	0	0	0	0	0	0	0	0
Infra. structure	2	3	2	2	1	2	1	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : DPIEE, MADR, 2007

Le tableau n°5, donne une idée sur les parts de consommation des crédits de paiements du budget d'équipement pour les différents sous secteurs de l'agriculture. Les investissements en matière de mise en valeur et forêt se maintiennent mieux que les investissements d'hydrauliques qui eux ont connu une chute beaucoup plus forte qui passent de 32% en 2001 à seulement 2% en 2002 allant jusqu'à s'annuler à partir de 2006. Cela s'explique par le transfert des projets hydrauliques du Ministère de l'Agriculture au Ministère des Ressources en Eau.

Par contre l'augmentation forte des dépenses pour la mise en valeur qui représentent 72% du total dépense à l'agriculture en 2002 prouve l'importance des projets qui rentrent dans le cadre de la mise en valeur.

513. Evolution des dotations à l'investissement en agriculture

L'importance du budget de l'Etat et l'impact sur la relance qui est attendu impose une intervention massive de l'Etat en matière de financement à l'investissement productif.

Tableau n°6 : Evolution des dotations à l'investissement et au revenu U : millions de DA

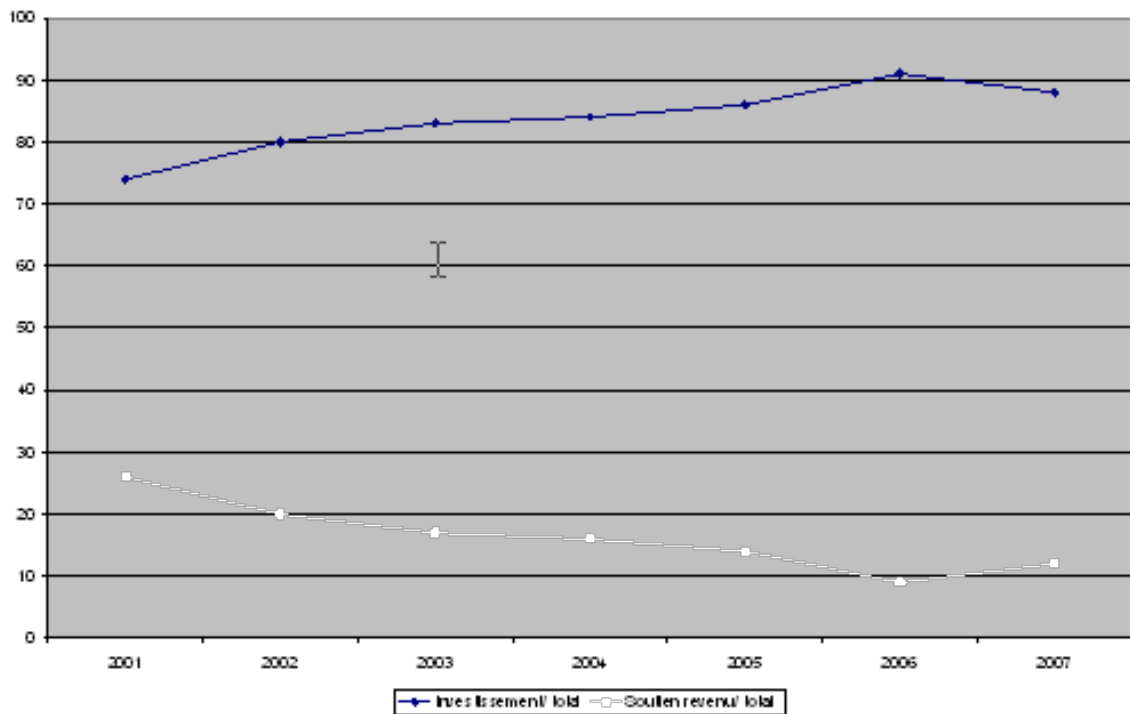
Investissement	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bdgt équip	10 912	8 791	9 643	10 609	9 440	14 507	22 479	20 784
FNDIA	18 410	21 700	25 800	40 900	40 000	36 000	36 000	18 679
FLDPPS	0	0	500	4 000	3 660	5 000	5 000	5 000
FDRM/TC	2 000	4 000	0	2 000	8 000	13 000	9 000	6 124
S/Total	31 322	34 491	35 943	57 509	61 100	68 507	72 479	50 587

Soutien revenus	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
FNRPA	8 200	8 700	8 000	10 000	10 000	11 000	8 500	6 000
FPZPP	70	170	110	110	110	110	800	100
S/Total	8 270	8 870	8 110	10 110	10 110	11 110	9 300	6 100
Total DA courant	39 592	43 361	44 053	67 619	71 210	79 617	81 779	56 681
Investissement total	79	80	82	85	86	86	89	89
Soutien revenu/total	21	20	18	15	14	14	11	11

Source : fait par nous à partir des données de la DSASI, MADR, 2007

On remarque à partir du tableau, que les nouvelles formes de soutien du PNDA favorisent l'investissement à la ferme plutôt que le soutien au revenu.

Soutien à la ferme c'est le soutien du FNDIA ex FNRDA (la modernisation des exploitations.)



Graphe n°7: Part des dépenses à l'investissement et aux revenus dans les dépenses totales pour l'agriculture

Source : fait par nous à partir des données du MADR, 2007

On remarque que la politique de subvention à l'investissement prend le dessus sur la politique de soutien aux revenus.

L'objectif de cette politique est d'augmenter l'investissement productif des exploitations agricoles (programmes filières, reconversion, valorisation des productions agricoles) et des populations rurales (programme de mise en valeur des terres par les concessions, protection des zones steppiques et des zones de montagnes).

52. Efficience du FNDIA

521. Evolution des dotations financières du FNDIA

Aux titres des lois de finances 2000-2007, le FNDIA ex FNRDA a bénéficié de 237 milliards de DA.

i. Evolution des dotations financières du FNDIA comparées au budget du ministère de l'agriculture

Tableau n° 7 : Evolution des dotations financières du FNDIA comparées au budget du ministère de l'agriculture Unité : Millions de DA

Années	Total dotations du FNDIA (1)	Total Budget du MADR (2)	Fonds (3)	Part 1 dans 2 (%)	Part 1 dans 3(%)
2000	18 410	39 236	21 180	47	87
2001	21 700	43 276	26 570	50	82
2002	25 800	44 831	27 110	58	95
2003	40 900	66 625	47 710	86	86
2004	40 000	70 674	52 720	57	76
2005	36 000	78 743	54 610	46	66
2006	36 000	101 424	59 800	36	60
2007	18 679	68 542	38 403	49	49

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la DSASI, MADR, 2007

A partir du tableau n°7, nous constatons que le secteur agricole a enregistré une dotation budgétaire sur le FNDIA qui a plus que doublé en passant de 7000 millions de DA en 2000 à 40000 millions de DA en 2004.

Le FNDIA comprend une part importante dans le budget du MADR soit un taux de 61% en 2006. Ceci est essentiellement dû au fait que la politique agricole du PNDA favorise l'investissement productif qui concerne essentiellement le FNDIA afin de réaliser les objectifs des différents programmes.

ii. Evolution des dépenses financières du FNDIA comparées à la Valeur Ajoutée de l'Agriculture

Tableau n° 8 : Evolution des dépenses financières du FNDIA comparées à la Valeur Ajoutée Agricole
Unité : millions de DA

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moy
VAA (1)	346171,4	412119,5	417225,2	515281,7	578886,7	579722,9	639637,8	3489045,5
FNDIA (2)	1 562	18 840	25 273	31 710	32 845	24 240	13 432	21 128,8
Part 2/1	0,45	4,57	6,05	6,15	5,67	4,18	2,09	6,05

Source : Elaboré par nous même à partir des données de l'ONS et du MADR, 2006.

La Valeur Ajoutée est de 417 milliards de DA en 2002 contre 515 milliards de DA en 2003. La reprise de croissance est due non seulement aux conditions climatiques favorables qu'a connues la campagne agricole 2002-2003, mais aussi à la remarquable évolution dans l'exécution des itinéraires techniques par les agriculteurs.

iii. Evolution des dotations financières du FNDIA comparées aux dépenses effectives

En termes financiers, les dotations financières allouées au FNDIA au cumul 2007 ont atteint 237 milliards de DA, avec un taux de consommation de ces dotations de 24%. Ce volume financier a été dégagé pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Tableau n°9 : Evolution des dotations financières du FNDIA comparées aux dépenses effectives Unité : Millions de DA

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dotations FNDIA	1 562	21 700	25 800	40 900	40 000	36 000	36 000	18 679
Dépenses effectives FNDIA	1 562	18 840	25 273	31 710	32 845	24 240	13 432	4484
Rapport dépenses / dotations	9	87	97	77,53	82,11	67,33	37,31	24

Source : Elaboré par nous même à partir des données du MADR, 2007

On tire du tableau n°9, que les dotations allouées aux FNDIA sont sous utilisées ; c'est-à-dire non consommées dans leur totalité. En effet, nous constatons que les dotations financières du FNDIA sont dépensées qu'à hauteur de 24% au cumul de l'année 2007.

L'explication de la sous utilisation se trouve au fait que l'Etat subventionne uniquement une partie du montant de l'investissement et l'autre partie est accordée sous forme de crédit liée. Des fois, les banques par manque de ressources refusent d'octroyer les crédits ce qui fait que l'Etat n'accorde pas de subvention et donc le fonds se trouve sous utilisé. L'explication se trouve aussi, partiellement, dans la lenteur des responsables de la DSA en matière de contrôle des réalisations des projets sur le terrain et de délivrance de l'attestation de service fait, sur laquelle le MADR se base pour débloquer le montant des subventions.

Pour atteindre l'objectif visé c'est-à-dire développer l'agriculture en termes de croissance, de rendement et de création d'emploi, il est nécessaire de prendre les mesures adéquates pour mieux gérer les dépenses actuelles.

iv. Evolution des dépenses du FNDIA comparées à la production

Tableau n°10: Valeur de la production comparée aux dépenses du FNDIA U : milliards de DA

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur de la production	359	421	419	528	624	647	668
Dépenses du FNDIA	1	18	25	31	32	24	13

Source : fait par nous à partir des données du MADR, 2006.

Nous constatons que la production agricole a augmenté. En effet, d'après un rapport du MADR, 2006 : « Le taux de croissance de l'indice de la production agricole est passé de 2,02 % en 2005 à 4,71 % en 2006 ». Cette augmentation est sans doute due aux dépenses du FNDIA qui ont permis la modernisation des exploitations agricoles ainsi que la réorientation des systèmes de culture plus rentable et productive (C'est le FNIDA qui soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières, en outre il soutient les actions de développement de la production et de la productivité animale et végétale.)

Toutefois, nous constatons que même si, l'Etat a consacré plus de 50 % du budget du MADR au FNDIA ce qui a permis sans doute l'augmentation de la production agricole, cette dernière reste toujours insuffisante pour subvenir aux besoins de la population. En effet, le taux de couverture de la consommation par la production nationale reste très faible, soit 25% pour les céréales et dérivés, 20 % pour les légumes secs, 31% pour le lait, le taux de couverture des dépenses pour les importations de produits agricoles et / ou destinés à l'agriculture par les recettes des exportations de ces mêmes produits affichent eux aussi

un niveau très faible .il représente successivement 3,2 % en 2004, 3,6 % en 2005 et 3,5 % en 2006. (MADR, 2006)

i . Evolution de l'emploi et des prix des produits alimentaires

	2002	2003	2004	2005	2006
EAC	240 391	237 090	29 835	245 956	243 003
EAI	92 735	81 798	49 958	84 455	89 613
Arch. communal	120 806	114 284	64 541	133 746	132 665
Privé	1 495 370	1 460 925	718 458	1 443 523	1 404 632
Concession	31 536	51 018	19 441	29 210	38 544
APFA	103 352	108 177	68 153	120 613	121 032
Forets	13 937	8 173	4 614	6 391	9 122
Fermes pilotes	7 475	7 333	170	7 038	7 023
Stations	1 295	1 269	46	1 354	1 509
Eleveurs sans terre	142 508	147 182	90 471	150 117	150 249
Autres exploitations	37 948	17 702	6 915	15 464	15 227
Total	2 287 353	2 234 951	1 052 602	2 237 867	2 212 619

Tableau n°11: Nombre de travailleurs par type d'exploitation

Source : DSASI, MADR, 2006

Tableau n° 12: Main d'œuvre par catégorie de travailleurs

Catégories	2002	2003	2004	2005	2006	Evo 05-06
Exploitants	935 601	955 584	944 043	915 237	980 861	7,17
Co exploitants	496 994	481 407	514 199	511 047	464 662	-9,07
Travailleurs permanent	383 547	407 974	385 229	385 501	360 066	-6,59
Travailleurs saisonniers	388 847	442 388	391 480	426 082	407 030	-4,47
Total	2 204 989	2 287 353	2 234 951	2 230 867	2 212 619	-1,12

Source : DSASI, MADR, 2006

A partir du tableau n°12 on remarque ce qui suit :

Depuis la mise en œuvre du PNDA en 2000, jusqu'au 31 décembre 2003, 655 477 emplois ont été créés. Ces emplois sont engendrés d'une part, par les différents programmes du secteur de l'agriculture, surtout celui de reconversion des systèmes de production, d'autre part, par la création de plus de 10 966 nouvelles exploitations enregistrées principalement dans la mise en valeur des terres par la concession et l'APFA.

Une diminution du volume global de la main d'œuvre - 52 402 emplois, soit 2,34% de 2003 à 2004,

Moins de travail saisonniers par rapport à 2003 ; 92 795 160 journées de travail, soit l'équivalent de 391 480 emplois permanents, contre 106 287 924 journées, soit 442 388 équivalent emplois permanents. (MADR, 2006)

Une baisse en 2006 du volume global de la main d'œuvre – 25 250 emplois, soit – 1,12%. Cette baisse s'explique par la diminution des investissements au niveau des exploitations agricoles.

Moins de travail saisonnier par rapport à l'année précédente; 97 584 767 journées de travail contre 101 018 817, soit 3,39% de moins que l'année précédente. (MADR, 2006)

Nous constatons aussi du tableau n°34 en annexe, que les prix des produits alimentaires ne cessent d'augmenter. Le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation est de 6 % en moyenne. (MADR, 2006).

522. Structure des dépenses du FNDIA ex FNRDA

Le tableau ci-après montre que, l'Etat favorise l'investissement à la ferme.

Tableau n°13 : Evolution des dépenses du FNDIA ex FNRDA sur les différentes rubriques U : Millions de DA

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cultures spécialisées	0	2	4	3	2	1	1	11
Grandes cultures	0	4 473	2 182	1 561	1 506	1 267	889	3 200
Autres	466	224	3 281	3 132	3 252	2 669	1 980	2 021
Itinéraire technique	466	4 475	5 467	4 696	4 760	3 937	2 870	2 032
Valorisation prod agricole	188	509	1 049	1 151	1 484	1 061	655	78
Irrigation	500	11 920	16 543	21 210	20587	14 278	7 460	1 521
Nouvelle plantation	378	1 235	2 604	4 210	5 506	4 599	2 214	806
Réhabilitation plant	16	216	187	183	265	131	81	20
Production animale	12	256	417	254	236	230	145	24
Invest à la ferme	906	13 627	19 751	25 857	26 594	19 238	9 900	2 371
Total	1 562	18 840	26 273	31 710	32 845	24 240	13 432	4 484

Source : MADR, 2007

Nous constatons aussi qu'à partir de 2005 les dépenses du FNDIA ont baissé. Ceci est dû au fait que le soutien financier à l'investissement agricole dans le cadre du FNDIA a été bloqué de 2005 à 2007 suite à une décision du Ministre de l'Agriculture.

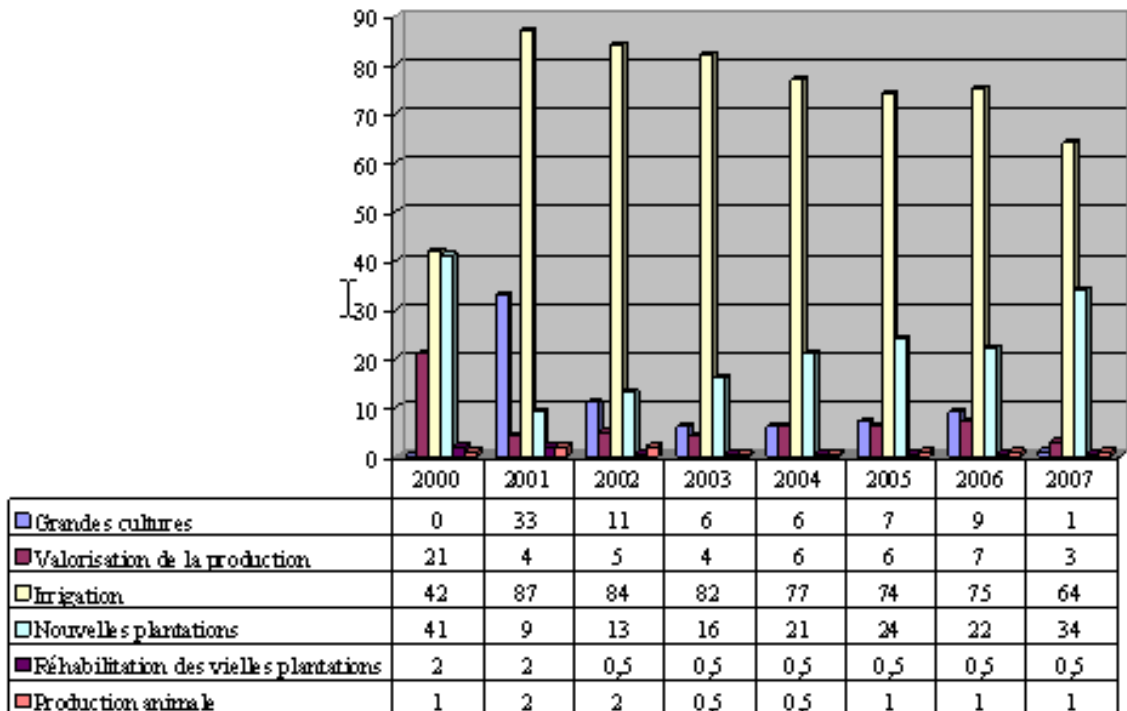
Pour une source très au fait du fonctionnement du mécanisme, le gel du fonds en question a été décidé en haut lieu à cause du conflit entre la BADR et le MADR à propos des écarts dans les montants alloués aux fellahs.

Selon BEDRANI S, 2008 : « La politique de diminution des subventions à l'investissement à la ferme est un véritable crime contre l'agriculture algérienne et donc contre notre développement économique. Les engagements internationaux de l'Algérie – notamment avec l'OMC – ne l'obligent pas à être aussi drastique de ce point

de vue. L'agriculteur algérien est très peu subventionné par rapport aux agriculteurs américains et européens dont parfois les subventions représentent 70% de leurs revenus. Il faut absolument que notre agriculture soit davantage subventionnée en matière d'investissement surtout pour la mobilisation de l'eau d'irrigation (forages, puits) et les équipements d'irrigation économes en eau (aspersion, goutte-à-goutte). C'est très important pour l'avenir du pays, surtout qu'il est structurellement déficitaire en eau. Mais les subventions doivent être conséquentes aussi pour les matériels agricoles qui permettent d'augmenter la productivité ou de minimiser les pertes de récolte (matériels de récoltes de tous types, moyens de stockage et de conservation). La plus grande majorité des exploitations existant en Algérie sont des petites et moyennes exploitations qui arrivent à s'en tirer difficilement. Il faut que l'Etat accorde plus de moyens aux agriculteurs pour qu'ils améliorent le niveau de la productivité, mais il faut que ces moyens soient utilisés de façon optimale et sans être gaspillés. »

Il est à savoir que chaque rubrique contient :

- Cultures spécialisées : Betterave, Oléagineux, Pépinière, Plasticulture, Pomme de terre.
- Equipement de stockage et transformation : Atelier de découpe de dinde, capacités de froid, confiserie, équipement cultural, huilerie, laiterie, séchoir à tabac.
- Grandes cultures : Céréales, fourrages, légumes secs.
- Irrigation : aménagement de réseaux, aspersion, goutte à goutte, enrouleur, foggara, bassins, forages, pompes, puits.
- Nouvelles plantations : Agrumes, vigne de cuve, vigne de table, CMP, oléiculture, arbres à noyaux, arbres à pépins, arbres rustiques.
- Réhabilitation plantation : Agrumes, vigne de cuve, vigne de table, oléiculture, phoeniculture.
- Production animale : Apiculture, aviculture, camelin, ovins, lait.



**Grphe n°8 : Part de chaque rubrique dans le total
investissement à la ferme réalisé par le FNDIA**

Source: fait par nous à partir des données du MADR, 2007.

Par ailleurs, l'investissement en agriculture reste dominé par la moyenne et petite hydraulique. La part de cette rubrique dans l'investissement à la ferme a augmenté pour atteindre un maximum de 87% du total des investissements à la ferme en 2001 et 64% en 2007, suivi des nouvelles plantations avec 34% en 2007.

53. Complexité de la gestion du régime d'aide

L'avis des opérateurs sur la complexité du régime d'aide

Il ressort des entretiens et des enquêtes, que de nombreux opérateurs trouvent le dispositif d'aide lourd et bureaucratique surtout en matière de crédit (cité par les agriculteurs.) La lourdeur du dispositif peut même inciter certaines exploitations à renoncer au crédit. C'est ce que nous avons constaté lors de l'enquête sur terrain.

En effet, plusieurs exploitations ont renoncé au crédit : d'après les entretiens cela s'explique par le fait que la réforme de 2000 n'a pas allégé les obligations administratives.

Or, ces obligations sont considérées comme lourdes par les opérateurs.

D'après les entretiens réalisés auprès du Ministère de l'Agriculture, la complexité du régime d'aide résidait dans la lenteur des responsables de la DSA en matière de contrôle des réalisations des projets sur le terrain et de délivrance de l'attestation de service fait, sur laquelle le MADR se base pour débloquer le montant des subventions.

Conclusion

Après avoir passé en revue l'ensemble des données financières du FNDIA, voici les principales conclusions de cette partie:

Aux titres des lois de finances 2000-2007, le FNDIA ex FNRDA a bénéficié d'une dotation cumulée à fin 2007 de 237 milliards de DA. Ce qui représente en moyenne 50% du budget du MADR. Et ceci a permis l'amélioration du taux de croissance de la production passant de - 15,15% en 2000 à 4,71% en 2006. (MADR, 2006)

Toutefois, Les résultats restent modestes parfois même négatifs par rapport aux sommes allouées. En effet, le taux de couverture des dépenses pour les importations de produits agricoles et / ou destinés à l'agriculture par les recettes des exportations de ces mêmes produits affichent un niveau très faible de 3,5%, les prix des différents produits agricoles ne cessent d'augmenter avec une augmentation en moyenne de 6%, quant à l'emploi, ce dernier a enregistré une baisse de 21 (2006, MADR).%

Chapitre 6. ESSAI D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DES AIDES DU FNDIA

61. Evaluation de l'efficacité

Comme on l'a vu précédemment l'évaluation de l'efficacité se fait en comparant les résultats atteints aux objectifs escomptés.

611. Objectifs du programme

Les objectifs globaux du programme sont :

- Augmentation et la régularité de la production (Une meilleure couverture de la consommation par la production nationale) ;
- Accroissement des revenus notamment par le soutien des activités qui permettent d'assurer des revenus aux opérateurs économiques de base (aide à la mise en place d'activités à revenus immédiats ou à court terme pour pallier la perte de revenus conjoncturels et consécutifs ;
- Augmentation de l'emploi.

Les objectifs spécifiques sont :

- Un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ;
- Adapter les systèmes d'exploitation des sols, dans les régions arides et semi arides et celles soumises à l'aridité, réservées actuellement aux céréales ou laissées en jachères et qui constituent une menace de dégradation au profit de l'arboriculture, de la viticulture, des élevages et autres activités adaptées et de concentrer la production de céréales sur les zones reconnues favorables.

Les résultats de la logique d'intervention du programme FNDIA peuvent être analysés davantage avec la matrice suivante dans laquelle les relations causales « liens de cause à effet » entre les différents niveaux d'objectifs du programme sont représentés verticalement, et horizontalement de la façon dont ces objectifs sont suivis.

Pour chaque niveau d'effet attendu et pour l'ensemble des réalisations, l'on note les indicateurs à utiliser ainsi que leurs moyens de vérification, autrement dit la façon avec laquelle nous allons procéder à la collecte de l'information, les hypothèses liées la réalisation de chaque effet, et les risques prévus dans la réalisation des différentes composantes du programme.

Tableau n°14 : La matrice logique de l'évaluation du programme FNDIA

Description des composantes	Indicateurs	Moyens de vérification
Impacts attendus : Amélioration du revenus des agriculteurs ; Accroissement de l'emploi ; Amélioration des rendements.	Revenus Emploi Rendement	Enquête, entretien
Résultats attendus : développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ; modernisation des exploitations agricoles ;	Superficie arboricole ;	Système de suivi
Réalisations Investissement réalisé ;	Actions réalisées	Système de suivi du FNRDA (bilans des réalisations)
Ressources mises en œuvre pour la réalisation du programme	Ressources financières ; Ressources humaines ; Ressources institutionnelles	Comptabilité analytique

Source : fait par nous même.

612. Réalisations physiques et financières des investissements du FNDIA par rapport aux engagements

Il est important de connaître et en détail les actions de développement, ainsi que leur réalisations. Elles sont résumées dans ce qui suit :

- Céréales ;
- Oléiculture ;
- Viticulture ;
- Agrumiculture ;
- Arboriculture ;
- Pomme de terre ;
- Pépinière production de plants arboricole et viticole ;
- Développement irrigation agricole ;
- Lait ;
- Aviculture ;
- Cuniculture ;
- Apiculture ;
- Produit énergétique ;
- Développement des capacités de froid.
- Réalisations physiques

Le tableau n°4 annexe 3, indique l'ensemble des actions du FNDIA ainsi que leur niveau de réalisation par rapport aux engagements. Les résultats indiquent des taux de réalisation considérables pour :

Les plantations : De grands taux de réalisation ont été marqués pour les plantations arboricoles, viticoles et agrumicole avec respectivement 70%, 67% et 71% de réalisation comme le montre le tableau n°4 en annexe 3.

Les opérations des travaux du sol : De grands taux de réalisation ont été marqués pour l'agrumiculture, l'arboriculture et la viticulture avec respectivement 75%, 69% et 50% de réalisation, les cultures maraîchère et céréales restent en dessous des objectifs escomptés avec respectivement 30 et 0%(tableau n°4 annexe 3).

Acquisition d'intrants agricoles : Comme le montre le tableau n°4 annexe 3 l'acquisition des intrants agricoles sont marquées par des taux de réalisation assez importants pour toutes les cultures (agrumiculture 91%, céréales 79%, viticulture 50%)

Les actions d'hydrauliques : Sont marquées par des taux de réalisation assez importants comme le montre le tableau n°4 annexe 3.

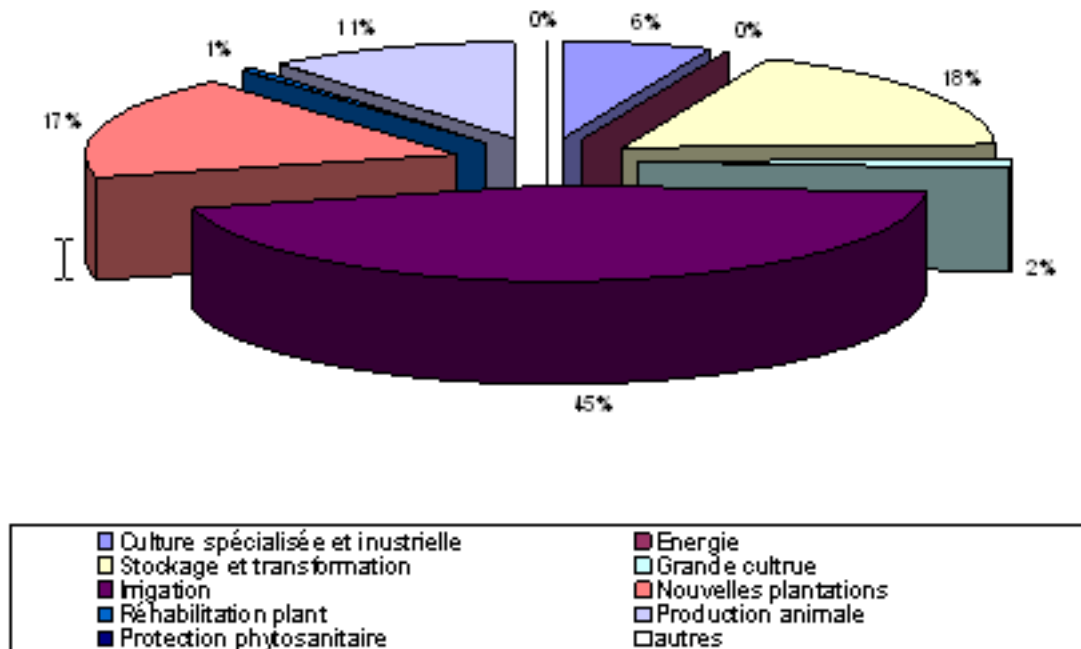
Production animale : l'élevage équin camelin, ovin, bovin et cunicole restent en dessous des objectifs fixés avec des taux respectives de 1, 30, 38 et 45% à l'exception de l'élevage apicole qui a marqué un taux de réalisation important de 75% (tableau n°4 annexe 3).

Pépinière : pour la production de plant viticole et arboricole : les actions ont été réalisées dans leur majorité avec des taux allant jusqu'à 98% pour les chambres froides comme le montre le tableau n°4 annexe 3.

Réalisations financières

D'après le tableau on constate qu'à fin 2008 le FNDIA a connu un taux de réalisation assez important par rapport aux engagements soit 71%. On constate aussi que les réalisations entre 2003-2006 ont largement dépassé les engagements, ceci s'explique par un chevauchement (cumul) entre les années.

Source : fait par nous à partir des données de la DSA de Blida, 2008.



Graphe n°8.1 : Part de chaque rubrique dans total des réalisations

Source : fait par nous à partir des données de la DSA de Blida, 2008

On remarque à partir du graphe, que toutes les filières bénéficient du soutien du FNDIA. En outre, nous notons que l'irrigation occupe une part assez importante dans les dépenses totales du FNDIA (45%).

En effet, l'un des objectifs principaux du MADR est l'économie de l'eau. Le FNDIA a pris en considération le problème de l'irrigation en incitant les agriculteurs à investir dans les méthodes modernes d'irrigation dites économiques, dont le goutte à goutte qui est utilisé un peu partout dans les pays arides et semi arides.

Ce système d'irrigation permet d'économiser plus de 50% d'eau et peut être utilisé même dans les régions montagneuses et sur sol sablonneux.

Actuellement, l'Etat soutient les agriculteurs pour l'acquisition du système goutte à goutte, avec un financement à hauteur de 30% des dépenses totales du FNDIA. Cette procédure a touché 4742 ha soit 69% des réalisations. Il est à savoir que la majorité des exploitations enquêtées n'utilisent plus le système goutte à goutte.

Tableau n°16 : Réalisation des engagements des actions de développement de l'irrigation

Actions	Taux (%)
Forages	74
Fonçage de puits et travaux maçonnerie	43
Réhabilitation forage	52
Réhabilitation puits	14
Bassins d'accumulation	68
Equipement/accessoires forage	63
Equipement/accessoires puits	53
01 kit de 24 asperseurs par tranche de 1 a 5 ha maximum 3 kits par exploitation	73
01 enrouleur/tranche de 1 à 5 ha maximum 3 enrouleurs par exploitation	55
01 Station de tête	62
01 Réseau a la parcelle (goutte a goutte)	69
Réhabilitation de drains	66
Confection de nouveaux drains	92
Forages par rotary	31

Source : fait par nous à partir des données de la DSA de Blida, 2008

Après avoir énuméré les objectifs du FNIDA, on constate que Les objectifs ne sont pas bien définis, ciblés et mesurables : absence d'indicateurs quantitatifs des objectifs qui seront rapportés par la suite aux résultats, ceci nous pousse à comparer les résultats aux engagements

62. Impact du soutien du FNDIA sur les exploitations agricoles

Afin d'étudier l'impact du FNDIA sur les exploitations agricoles nous avons choisi de réaliser une enquête sur terrain auprès de cinquante trois exploitations situées dans la région de Blida et pour le dépouillement des résultats on utilisera la méthode statistique (ACP) pour déterminer les trajectoires d'évolution des exploitations en terme de changement de système de culture, d'amélioration de leurs revenus et en terme de création d'emploi.

621. Présentation de l'enquête de terrain

Dans le présent point, nous aurons à présenter l'enquête que nous avons menée auprès d'un échantillon d'exploitation ayant bénéficié du soutien FNDIA de la wilaya de Blida.

Nous traitons d'abord les objectifs de cette enquête et nous exposons la méthodologie adoptée pour atteindre les objectifs visés. Il s'agit entre autres, de parler de la conception du questionnaire, du choix de l'échantillon et des conditions dans lesquelles le travail de terrain a été réalisé.

i . Les objectifs de l'enquête

L'objectif principal de l'enquête menée sur le terrain était de réunir le maximum de données au niveau des communes susceptibles de constituer une base pour dégager les systèmes de production au niveau de ces communes ;

D'estimer les revenus des agriculteurs avant et après le FNDIA pour une évaluation d'impact ;

D'estimer la création d'emploi par le FNDIA et de comparer le niveau de l'emploi avant et après la réalisation des actions subventionnées.

ii . La méthodologie de l'enquête

Une fois que l'enquête nous est parue comme la technique la mieux adaptée pour trouver des réponses à nos questions et une fois les objectifs de celle-ci explicités, il y a lieu de montrer les différentes étapes d'ordre méthodologique par lesquelles nous sommes passés pour atteindre nos objectifs.

iii . La rédaction du questionnaire

La conception du questionnaire est sans doute la phase la plus délicate dans la mise en œuvre d'une enquête par sondage.

Il a été établi et synthétisé à partir de plusieurs autres questionnaires utilisés par des instituts techniques à l'issue d'enquête officielle et à partir de ceux d'étudiants. Il a été conçu de manière à nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Les questions posées aux agriculteurs ont porté sur les différents aspects de l'activité agricole et sur le milieu socio économique dans lequel évolue l'exploitation.

Nous avons utilisé trois types de questions :

- Les questions fermées : qui demandent une réponse précise.
- Les questions au choix multiples : dans ce cas la personne interrogée se voit proposer des solutions et se doit de faire un choix entre plusieurs réponses préétablies.
- Les questions ouvertes : pour ce type de question, aucune proposition de réponse n'est fournie. L'interviewé s'exprime par les termes qu'il veut, il s'agit des questions les plus difficiles à dépouiller mais très riches en informations.

i . Pré test du questionnaire

Avant de pouvoir être appliqué sur le terrain, notre questionnaire a été pré testé auprès de trois exploitants pour y effectuer les réajustements nécessaires.

Nous n'avons pas reçu de remarques particulières concernant nos questions par les agriculteurs des trois exploitations faisant partie de notre échantillon, alors nous avons poursuivi notre enquête en se basant sur le même questionnaire et considéré ceux déjà remplis comme faisant partie de l'enquête proprement dite.

ii. Le choix de la méthode d'échantillonnage

Comme il est impossible d'interroger tous les individus d'une population, on effectue un sondage qui consiste à sélectionner un échantillon représentatif de la population à laquelle on s'intéresse.

Il existe deux catégories de techniques d'échantillonnage : les sondages aléatoires ou probabilistes et ceux dits non probabilistes.

La méthode de sondage utilisée est la méthode non probabiliste et précisément un échantillon de convenance, appelé aussi échantillon accidentel.

Cette méthode présente l'avantage de faciliter la collecte des informations et au moindre coût.

Dans notre cas, la population mère c'est la totalité des exploitations qui ont bénéficié du soutien dans la wilaya de Blida donné par la DSA. La wilaya choisie a bénéficié d'une part importante du FNDIA.

Pour la wilaya : les noms de toutes les Dairas ont été inscrits sur une feuille de papier qui a été coupée en morceaux, placés dans une urne. Après les avoir mélangés, il a été tiré au hasard les noms de trois daïras (Bouinen, L'Arbaa, Boufarik).

Pour chaque daïras : Après un recensement exhaustif de l'ensemble des exploitations qui ont bénéficié du FNDIA de chacune des communes soit 596 exploitations et une numérotation aléatoire, il a été choisi, au hasard 53 numéros correspondant chacun à une exploitation.

La taille de l'échantillon représente au moins 10% du nombre total des exploitations des trois communes ayant bénéficié des aides du FNDIA.

Par précaution, et au cas où plusieurs exploitants s'avéraient injoignables pour une raison ou une autre, il a été tiré les noms de trois exploitants supplémentaires par communes.

En résumé, il a été procédé pour la wilaya à :

- Trois tirages à l'issue desquels ont été choisis trois daïras.
- Cinquante trois tirages pour déterminer les exploitants (plus trois exploitants de réserve)

Au total, nous avons donc :

- Trois daïras pour la wilaya de BLIDA.
- Cinquante trois exploitants

Notre enquête a été lancée le 1 mai 2009 et a pris fin le 15 juin 2009.

L'administration du questionnaire a été réalisée par un entretien face à face.

i . Le dépouillement du questionnaire

De point de vue méthodologique, cet élément constitue la dernière étape de toute enquête de terrain. Il s'agit principalement de rendre toutes les informations recueillies exploitables en les présentant sous forme de données chiffrées dans des tableaux ou graphiques dont l'analyse permettra de tirer des conclusions justifiées. Pour analyser les informations recueillies lors de l'enquête nous avons choisi l'analyse en composante principale ACP.

622. Nature juridique, taille et mécanisation des exploitations enquêtées

Du point de vue de leur nature juridique, les exploitations enquêtées sont formées de : EAC ; EAI ; Privé.

Tableau n°17 : Echantillon enquêté nombre d'exploitations selon le statut juridique

EAC	EAI	Privé
47	1	4

Source : fait par nous à partir des données de l'enquête

Il apparaît ainsi, que notre échantillon du point de vue nature juridique des exploitations est de grande majorité EAC tous les exploitants ont été bien informés par l'administration agricole des procédures et de la façon de faire en matière de subvention.

Tableau n°18 : Répartition des exploitations par tranche de superficie

Tranche de superficie	sup≤10	10≤sup<50	sup≥50
Nombre d'exploitation	9	38	5
Superficie en ha	55,66	1018,53	338,36
Sup par tranche /sup total	3,94	72,10	23,96
Nombre d'exploitation / nombre total	5,77	73	9,61

Source : fait par nous à partir des données de l'enquête

Ce tableau fait ressortir les considérations suivantes :

3,94 % de petite exploitation avec une superficie comprise entre 0,1 et 10 ha occupent 5,77 % de la SAU totale.

73% de moyenne exploitation avec une superficie comprise entre 10 et moins de 50ha détiennent 72,10% de la SAU totale.

9,61% de grande exploitation avec une superficie égale ou supérieur à 50 ha qui représentent 23,96% de la SAU totale.

Tableau n°19 : Nombre de machine des exploitations enquêtées

Nombre de machine agricole	Effectif	Effectif en %
0	13	25
1	8	15
2	9	17
3	6	13
4	7	13
5	2	3
6	3	3
7	1	2
8	1	2
9	1	2
13	1	2

Source : fait par nous à partir des données de l'enquête

L'analyse de ce tableau conduit à formuler les observations suivantes :

Les investissements en équipement d'exploitation sont très restreints chez les agriculteurs enquêtés.

En effet, 13 agriculteurs sur 52, soit 25% déclarent qu'ils ne détiennent aucune machine ou du matériel de traction.

Le nombre d'exploitation disposant d'au moins un tracteur est de 8 sur les 52 exploitations enquêtées, soit 15 %.

623. Typologie des exploitations enquêtées

L'étude vise à élaborer une typologie des exploitations agricoles ayant bénéficié du FNDIA. Basée sur les informations individuelles recueillies lors de l'enquête, la classification s'appuie sur un traitement analytique et statistique des données. Le champ retenu concerne 52 exploitations de la région de Blida ayant bénéficié du soutien.

i . Matériels et méthodes

L'objectif de l'étude est de mettre au point une typologie des exploitations agricoles ayant bénéficié du soutien (Formation de groupes d'individus et typologie). Celle-ci prend en compte les caractéristiques de l'exploitation.

Le but de la typologie est de caractériser les interactions entre le revenu, l'emploi, le rendement et le soutien (Description des relations entre des variables statistiques)

Deux grands types de méthodes existent pour construire une typologie : celles basées sur des enquêtes de terrain et des entretiens et celles résultant d'un traitement analytique et statistique d'une base de données existantes. (Landais, 1996).

Afin de construire notre typologie nous utiliserons les deux méthodes : celle basée sur des enquêtes et des entretiens pour avoir les informations sur l'exploitation tels que revenu, emploi... et celle basée sur la base de donnée du FNDIA.

La première étape de la typologie consiste à définir, puis sélectionner la population à étudier et à analyser statistiquement.

En première approche, il s'agit de cinquante trois exploitations ayant bénéficié de l'aide au moment de l'enquête.

Une liste de variables a ensuite été définie caractérisant l'exploitation et satisfaisant aux objectifs fixés en terme de discrimination de la population.

- Vérification de la cohérence des données afin de s'assurer de la qualité de la base (valeurs aberrantes ou extrêmes).
- Analyse en Composantes Principales (ACP). Le but d'une ACP est de construire une vision simplifiée d'une réalité complexe. Pratiquement, il s'agit d'extraire l'essentiel de l'information d'un grand tableau de données quantitatives, pour en tirer des conclusions au sujet des variables et des individus. Dans le cas présent, l'objectif est de sélectionner les variables les plus pertinentes qui caractérisent l'exploitation parmi toutes celles initialement présentes et de les intégrer dans le traitement statistique suivant.
 - Présentation générale de l'ACP

L'Analyse en Composante Principale (ACP) fait partie des analyses descriptives multivariées. Le but de cette analyse est de résumer le maximum d'informations possibles en perdant le moins possible pour :

- Faciliter l'interprétation d'un grand nombre de données initiales ;
- Donner plus de sens aux données réduites ;

L'ACP permet donc de réduire des tableaux de grandes tailles en un petit nombre de variables (2 ou 3 généralement) tout en conservant un maximum d'information.

Dans la littérature, on trouve deux approches différentes de l'ACP :

- Elle peut être présentée comme la recherche d'un ensemble réduit de variables non corrélées, combinaisons linéaires des variables initiales résumant avec précision les données (approche anglo-saxonne).
- Une autre interprétation repose sur la représentation des données initiales à l'aide de nuage de points dans un espace géométrique. L'objectif est alors de trouver des sous-espaces (droite, plan,...) qui représentent au mieux le nuage initial.

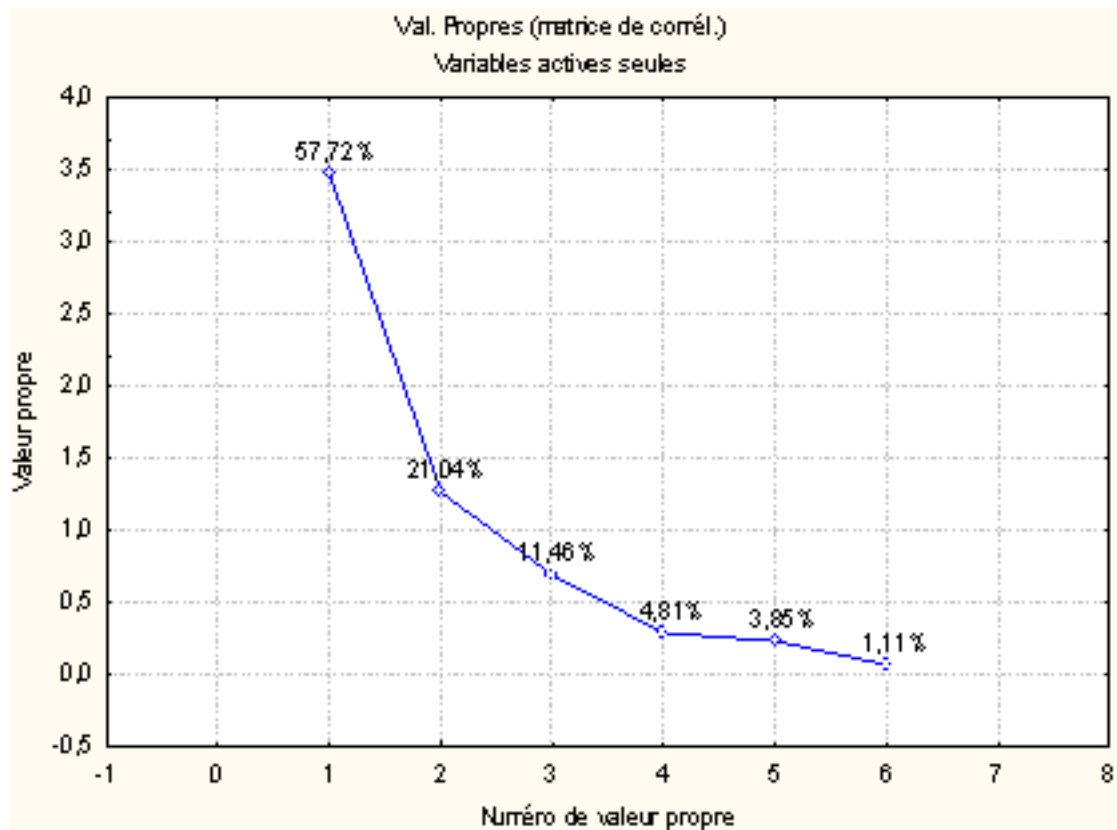
ii . Les variables choisies

Nous allons traiter un tableau de 53 individus représentant les exploitations ayant bénéficié du FNDIA et de 6 variables que nous allons décrire ci-après :

- 1) SAU : Superficie agricole utile.
- 2) Sup arb : Superficie arboricole ;
- 3) Sout/ha : Soutien par hectare ;
- 4) MO/ha : Hectare travaillé par ouvrier ;
- 5) Rev/ha : Revenu par hectare ;
- 6) Sout/CTI : Part du soutien dans l'investissement total.

iii . Résultats de l'ACP

Etape 1 : Etude des valeurs propres



Graphique n°9: Diagramme d'inertie totale

Source : fait par nous à partir de statistica

L'analyse des valeurs propres permet de garder les deux premiers axes proposés par l'ACP. Ils expliquent 78,8% de l'inertie.

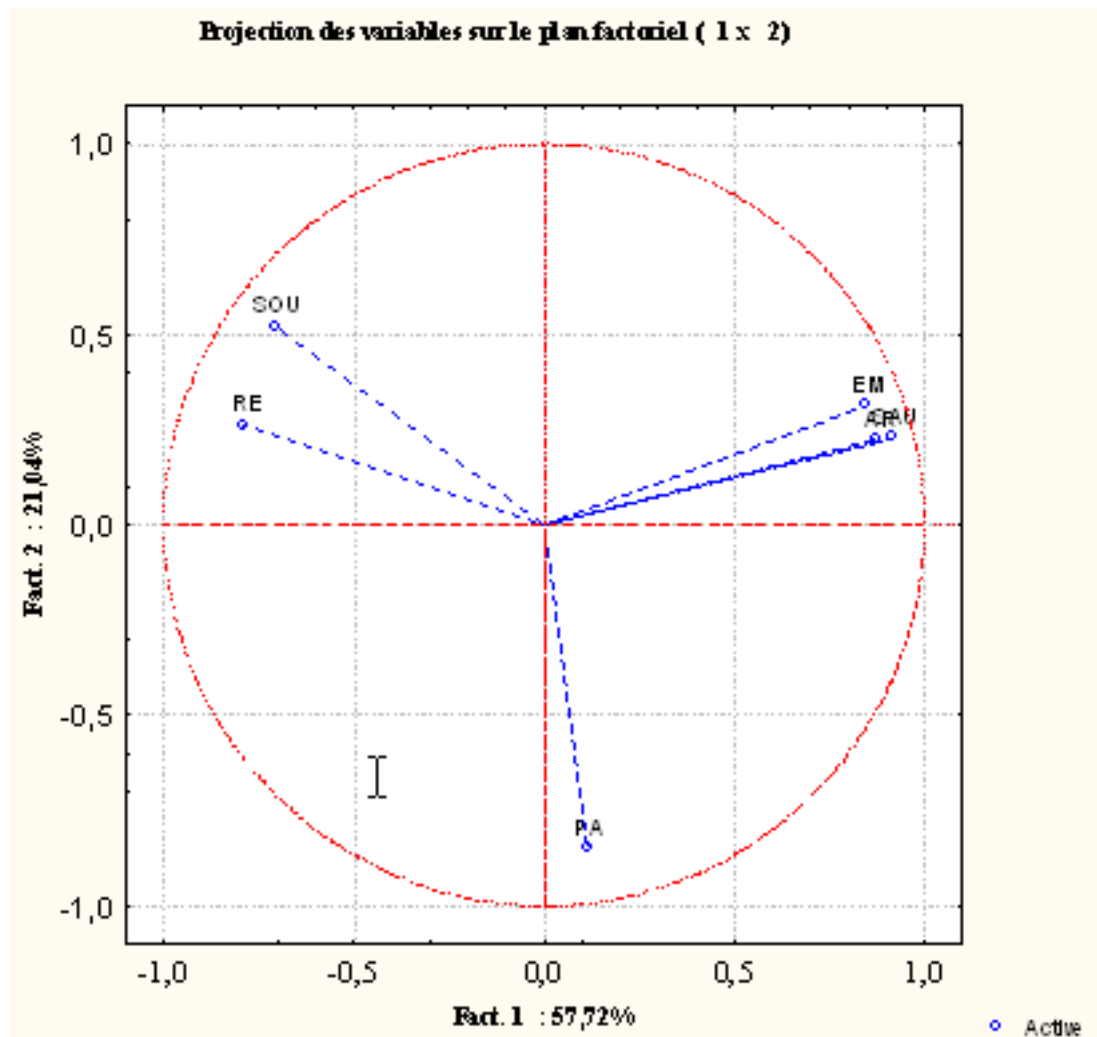
Aussi, on constate que le changement (la cassure) de concavité de la courbe des valeurs propres se fait à partir des deux premiers axes.

Etape 2 : Etudes des variables

Nous allons interpréter la synthèse numérique des variables à l'aide de représentation graphiques des variables sur le cercle des corrélations.

Le cercle des corrélations est la projection du nuage des variables sur le plan des composantes principales.

Les points variables s'inscrivent dans un cercle de rayon 1 - le cercle des corrélations - et sont d'autant plus proche du bord du cercle que le point variable est bien représenté par le plan factoriel, c'est-à-dire que la variable est bien corrélée avec les deux facteurs constituant ce plan.



Graphique n°10 : Variables sur le cercle des corrélations du plan 1&2

Source : fait par nous à partir de statistica

Principes

Il est à savoir que, l'angle entre 2 points variables, mesuré par son cosinus est égal au coefficient de corrélation linéaire entre les 2 variables : $\cos a = r(X1, X2)$ ainsi :

- Si les points sont très proches (a peu différent de 0) : $\cos a = r(X1, X2) = 1$ donc X1 et X2 sont très fortement corrélés positivement ;
- Si a est égal à 90°, $\cos a = r(X1, X2) = 0$ alors pas de corrélation linéaire entre X1 et X2 ;
- Si les points sont opposés, a vaut 180°, $\cos a = r(X1, X2) = -1$: X1 et X2 sont très fortement corrélés négativement.

A partir du graphe nous constatons que les variables sont bien représentées car elles sont proches du cercle.

Nous constatons aussi que :

- Les variables : revenu/ ha et soutien/ha sont corrélées positivement ;
- Les variables : MO à l'hectare, SAU et sup arbo sont corrélées positivement ;

- Les variables : revenu/ ha et soutien/ha ne sont pas corrélées avec les variables MO à l'hectare, SAU et sup arbo ;
- Les variables : MO à l'hectare, SAU et sup arbo ne sont pas corrélées avec la variable part du FNDIA.
- **Relation avec les plans principaux :**

A partir du graphe n°10 et du tableau n°20 nous constatons que, sup arbo, SAU, ouvrier/ha et part du soutien dans l'investissement total sont corrélées positivement avec l'axe 1 ;

Tant dit ce que les variables revenu/ha et soutien/ha sont corrélées négativement avec l'axe 1.

Nous constatons aussi que, sup arbo, SAU, MO/ha, revenu/ha et soutien/ha sont corrélées positivement avec l'axe 2 ;

Alors que la variable part du FNDIA dans l'investissement total est corrélée négativement.

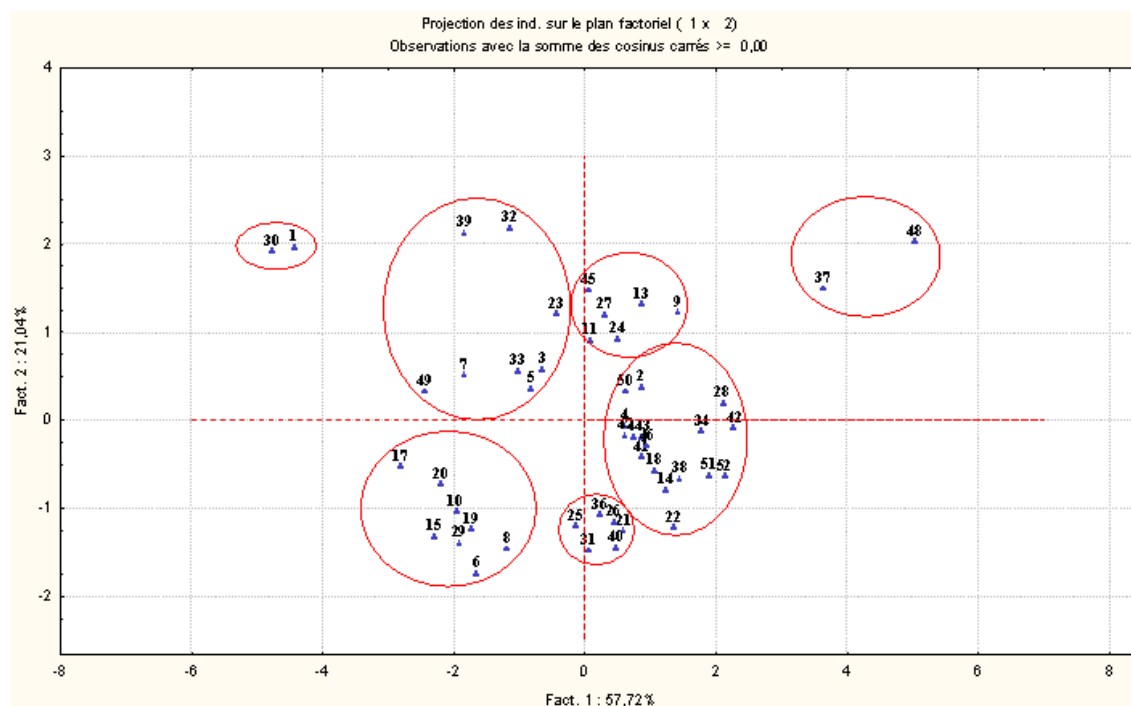
Tableau n°20 : Corrélation facteurs variables

	Fac1	Fac 2
Sup arbo	0,876039	0,225095
SAU	0,916319	0,227639
MO /ha	0,848137	0, 313595
Rev/ha	-0,789185	0,261882
Sout/ha	-0,708034	0,521167
Part FNDIA	0,113120	-0849329

Source : fait par nous

Etapes 3 : Etude des individus

Maintenant que nous avons définis nos plans d'étude nous allons procéder à l'étude des individus



Graphe n°11 : Projection des individus

Source : Fait par nous Réalisée sans autres hypothèses que celles liées à l'utilisation des méthodes statistiques, elle aboutit à 7 cases claires et compréhensibles.

On va maintenant approfondir les caractéristiques de ces groupes.

Type 1 :

Ils'agit d'exploitations arboricoles. D'une SAU moyenne de 4 ha, les agrumes y sont la spéculation dominante. Dans les exploitations de cette classe, l'apiculture est la seule production animale présente.

C'est des exploitations qui ont bénéficié d'une part très importante du FNDIA, en moyenne 320 867 da/ha soit un total de 2 635 379 da. Ce qui a permis l'amélioration des revenus qui sont passés d'un revenu moyen de 198 068 da/ha à 382 729da/ha.

La part du FNDIA dans l'investissement total est de 88% et la part du crédit lié est de 12%. Les investissements réalisés concernent la réalisation : de bassin d'accumulation, du réseau goutte à goutte, de rûchiers et des plantations d'agrumes.

La main d'œuvre, qu'elle soit saisonnière ou permanente même si elle a augmenté reste faible et presque exclusivement familiale (3ouvriers), un ouvrier travaille 1 ha en moyenne alors qu'il travaillait 2,66 ha avant.

Type 2 :

Il est composé d'exploitations arboricoles de petite taille (9ha en moyenne).

C'est des exploitations qui ont bénéficié d'une faible part du FNDIA par rapport au premier groupe soit 75 377 da/ha. Cette aide a servi à réaliser l'un de ces investissements : plantations arboricoles, réseau à la parcelle, bassin d'accumulation.

Le revenu de ces exploitations est passé à 233 601 da/ha en moyenne alors qu'il était de 85 923 da/ha en moyenne.

Même si la main d'œuvre a augmenté elle reste faible vue la taille des exploitations (5 à 6 ouvriers). Un ouvrier travaille 2ha alors qu'il travaillait 3ha.

Le FNDIA représente 100% du coût total de l'investissement.

Type 3 :

Il s'agit d'exploitations de moyenne taille. D'une SAU moyenne de 16 ha, l'arboriculture est la spéculation dominante (pêche, agrume, pomme) et l'apiculture constitue une deuxième source de revenu pour la majorité de ces exploitations.

Ces exploitations ont bénéficié d'une part importante du FNDIA soit une moyenne de 129 868 da /ha (un total de 15 073 217), d'où l'amélioration des revenus qui sont passés de 48 338 da/ha à 152 131 da/ha.

La main d'œuvre a significativement augmenté, elle est passée de 5 à 12 ouvriers et elle composée le plus souvent de personnes étrangères à la famille. Un ouvrier travaille en moyenne 1,77 ha alors qu'il travaillait 4ha.

Le FNDIA représente plus de 84% du coût total de l'investissement et ces investissements concernent essentiellement : plantations arboricoles, matériels agricoles, ruches et matériels apicoles. Le reste de l'investissement a été financé par le crédit lié.

Type 4 :

Il est représenté par des exploitations de taille moyenne (23ha). C'est des exploitations spécialisées soit en agrume soit en abricot.

Ces exploitations ont bénéficié d'une faible part du soutien 33 587 da/ha qui a permis la réalisation des investissements suivants : plantations arboricole et réseau à la parcelle. Le revenu de ces exploitations est passé de 27 428 da/ha en moyenne à 58 746 da/ha.

Le nombre de travailleur est passé de 6 individus à 9 individus et un ouvrier travaille environ 2,07ha en moyenne alors qu'il travaillait 3,13ha avant.

Le FNDIA a financé la totalité de l'investissement soit 100% du coût total de l'investissement.

Type 5 :

Il s'agit d'exploitations de moyenne taille 38 ha en moyenne dont 8 en surfaces céréalières, donc le système de culture dominant est l'arboriculture fruitière.

Ces exploitations ont bénéficié d'une aide de 76 358 da/ha, qui concerne en premier lieu : plantations arboricoles, bassin d'accumulation, réseau à la parcelle, intensifications des céréales et prime à la collecte des céréales.

Le revenu de ce groupe est de 30 505 da/ha en moyenne alors qu'il était de 103 775 da/ha en moyenne avant le soutien.

Le nombre d'ouvrier a légèrement augmenté passant de 9 à 12 ouvriers en moyenne. Un ouvrier travaille environ 2,23ha en moyenne au lieu les 3,25 ha avant le soutien.

Le FNDIA représente 81% du coût total de l'investissement. Le reste du projet est financé par le crédit lié soit 19% du cout total de l'investissement Il est à savoir aussi que la majorité des exploitants de ce groupe leur demande de crédit bancaire a été refusé. Ce refus s'explique par les lourdeurs administratives le manque de garantie.

Type 6 :

Il est constitué d'exploitations de grande taille (45ha en moyenne). Le système de culture dominant est l'arboriculture.

Ces exploitations ont bénéficié d'une part importante du FNDIA en moyenne 33 020 da/ha. Cette aide du FNDIA a permis à réaliser les investissements suivants : plantations arboricoles (vigne pêche, agrume), bassins d'accumulation, réseau à la parcelle. Certaines exploitations de ce groupe ont bénéficié de serres tunnels, d'autres du matériel agricole et celles qui pratiquent les céréales d'une aide pour l'intensification des céréales et d'une prime à la collecte des céréales.

Ces investissements ont permis l'amélioration du revenu qui est passé en moyenne de 38090 da/ha à 76 300 da/ha.

Le FNDIA représente en moyenne 95% du coût total de l'investissement. Les 5% restant du coût total de l'investissement sont financés par l'agriculteur.

Le nombre d'ouvrier a légèrement augmenté passant d'environ 10 individus à 15 individus par exploitations, un ouvrier travaille environ 2,50 ha en moyenne au lieu les 3,21 ha.

Type 7 :

Il s'agit d'exploitations de grande taille (83ha en moyenne). L'arboriculture, les céréales et les pépinières constituent les systèmes de culture de ces exploitations. La production animale est absente sur ces exploitations.

Ces exploitations ont bénéficié d'une part très importante du FNDIA, 49 659 da/ha soit un total de 7 831 751da. Ceci a permis l'amélioration des revenus qui sont passés de 60 952 da/ha à 121 904 da/ha.

Le FNDIA représente 90% du coût total de l'investissement et les 10% restant du coût total de l'investissement sont financés par le crédit lié. Les investissements vont généralement vers les plantations arboricoles, machines agricoles et les bassins d'accumulation.

La main d'œuvre est importante en nombre (20 individus) et vu que le nombre d'ouvrier a augmenté, un ouvrier travaille 4,55 ha au lieu de 8ha.

624. Impact sur l'emploi

A partir de l'analyse statistique nous constatons que toutes les exploitations ont généré des emplois. Toutefois, ce dernier varie avec les 7 catégories d'exploitations enquêtées.

625. Impact sur la reconversion des systèmes de cultures

Il s'agit de reconvertir des superficies agricoles cultivées de façon extensive produites avec des techniques sommaires de travail de sol et sans engrais en superficies cultivées de façon intensive avec des techniques plus performantes en arboriculture.

Les objectifs de développement de la filière arboriculture fruitière sont :

- Remplacement des vieilles plantations par des nouvelles ;
- Accroissement du volume de production afin de couvrir les besoins du pays et voir éventuellement pour l'exportation ;
- Accroissement de la production pour baisser les prix à la consommation et augmenter le revenu des agriculteurs.

Les actions subventionnées sont : travail du sol, engrais de fonds, ouverture de trou et plants

Dans cette zone nous avons remarqué que la plus grande partie des superficies des exploitations enquêtées a été reconvertie vers l'arboriculture fruitière et en majeure partie en agrumiculture.

Notre enquête montre que les exploitations ayant reconverti vers l'arboriculture l'ont fait de façon très importante par rapport à d'autres cultures car 94% des superficies subventionnées par rapport à la superficie totale sont occupées par l'arboriculture.

Tableau n°21 : Identification et caractéristique des exploitations reconvertissant vers l'agrumiculture

	Culture pratiquée avant la subvention	SAT (ha) des exploitations	SAU recon agrume	SAU recon pomme	SAU recon abricot	SAU recon tigre	SAU recon Pêcher
Type 1	Culture maraîchère	8	8	0	0	0	0
Type 2	Poire+CM+Céréale	74	17	0	14	19	0
Type 3	CM+Céréale	105	23	5	20	8	20
Type 4	TN	138	28	7	13	10	0
Type 5	TN	223	20	5	32	5	13
Type 6	TN	229	65	4	20	25	28
Type 7	TN	167	19	0	36	21	22

Source : fait par nous à partir des données de l'enquête

Les résultats de notre enquête montrent que la plupart des exploitants ayant opté pour la reconversion vers l'agrumiculture avaient des terres nues.

La conclusion à tirer est que la reconversion en agrumiculture est très importante car c'est une zone agrumicole et ce trouve très profitable aux exploitants.

Les exploitants ne reconvertissent qu'une petite partie de leurs cultures antérieures.

Au total pour l'ensemble des groupes, la superficie reconvertie ne représente en moyenne que 5 à 7% de la superficie total du groupe, la plupart des exploitants ayant reconverti vers le pommier ont des rendements très négligeables à cause de plants acquis lors du soutien variété mélangée.

Il apparaît que la plupart des exploitations reconverties en abricot étaient des terres nues.

De ce tableau, il apparaît que la plupart des exploitations reconverties en pêcher étaient des terres nues.

De ce tableau, il apparaît que la plupart des exploitations reconverties en vigne étaient des terres nues

626. Impact sur le revenu

Nous constatons à partir de l'analyse statistique ACP que les niveaux de revenus obtenus connaissent une nette amélioration par rapport à ceux réalisés avant le FNDIA. Toutefois, ces améliorations varient avec les sept catégories d'exploitations issues de l'ACP.

Des cultures intercalaires et des ruches sont mises en places pour accroître et diversifier les revenus, aussi bien durant les premières années d'installation des nouvelles plantations que dans les plantations adultes. Ces cultures procurent un revenu immédiat durant les premières années d'installation.

Avant la subvention, les systèmes de production d'un grand nombre d'exploitations assuraient tout juste la subsistance des familles. Alors qu'elles espèrent doubler les revenus ou même les tripler après la subvention, ce qui les incite à investir encore plus.

627. Impact sur la production

A partir du tableau nous constatons que le potentiel arboricole et viticole a augmenté de plus de 54% depuis le lancement du FNDIA en 2000 jusqu'à 2006.

Tableau n°22: Evolution du potentiel arboricole et viticole

	Potentiel au 31/12/1999	Plantations réalisées 1999 - 2006	Potentiel au 31/12/2005	Potentiel au 31/12/2006	Evolution du potentiel 1999-2006 (%)
Blida	20 137	11 986	30 573	31 011	54,00
Total wilayas	517 751	494 727	972 727	998 277	92,81

Source: DSASI, MADR, 2006

Tableau n°23: Taux de croissance des productions agricoles

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance moyen 2000-2005
PRODUCTION VEGETALE	-20,8	36,7	-4,14	44,54	5,36	1,64	6,86	10,55
PRODUCTION ANIMALE	-9,7	1,1	4,8	12,62	7,82	2,52	1,26	3,19
PRODUCTION AGRICOLE	-15,15	18,7	0,01	29	6,41	2,02	4,71	6,83

Source: DSASI, MADR, 2006

Nous constatons que la production agricole a augmenté, passant de -15,15% en 2000 à 2,02 en 2006

Conclusion

Les objectifs ne sont pas ciblés et mesurables : absence d'indicateurs quantitatifs des objectifs qui seront rapportés par la suite aux résultats.

Les engagements des actions du FNDIA ont enregistré des niveaux de réalisation favorables correspondant à 69% pour les plantations, 64% pour les opérations de travail du sol, 73% pour l'acquisition des intrants agricoles, 90% pour les actions d'hydrauliques, 47% pour la production animale et 98% pour les pépinières. (DSA de Blida, 2008)

Aussi, le passage des cultures annuelles aux cultures pérennes fait accroître la production végétale, améliore les possibilités de création de l'emploi et surtout augmente le revenu des exploitations, qui s'avère l'objectif affiché dans le cadre du FNDIA.

Conclusion de la deuxième partie

Aux titres des lois de finances 2000-2007, le FNDIA ex FNRDA a bénéficié d'une dotation cumulée à fin 2007 de 237 milliards de DA. Ce qui représente en moyenne 50% du budget du MADR. Et ceci a permis l'amélioration du taux de croissance de la production passant de -15,15 % en 2000 à 4,71% en 2006. (MADR, 2006)

Toutefois, Les résultats restent modestes parfois même négatifs par rapport aux sommes allouées.

Les objectifs ne sont pas ciblés et mesurables : absence d'indicateurs quantitatifs des objectifs qui seront rapportés par la suite aux résultats.

Conclusion générale

Avant d'aborder les principales conclusions de notre travail de recherche qui se veut un essai d'évaluation des aides FNDIA et de son impact sur les bénéficiaires, il convient de rappeler les questions principales aux quelles on s'est proposé de répondre:

Le coût du régime d'aide est-il justifié par rapport aux résultats atteints sur les niveaux de productions, d'emplois et de revenu ? Les résultats, attendus et planifiés à l'origine, ont-ils été atteints ?

En effet, ce chapitre de conclusion rassemble les analyses et les jugements formulés, afin de dégager l'efficacité globale de l'aide dans la wilaya de Blida en tenant compte des impacts obtenus par rapport aux objectifs du FNDIA. Nous structurons la présentation des conclusions autour de ces objectifs :

- Augmentation et la régularité de la production (Une meilleure couverture de la consommation par la production nationale) ;
- Accroissement des revenus ;
- Augmentation de l'emploi ;
- Adapter les systèmes d'exploitation des sols, dans les régions arides et semi arides et celles soumises à l'aridité, réservées actuellement aux céréales ou laissées en jachère et qui constituent une menace de dégradation au profit de l'arboriculture, de la viticulture, des élevages et autres activités adaptées et de concentrer la production de céréales sur les zones reconnues favorables.

Ce chapitre exprime également un jugement global sur l'efficacité du programme.

Augmentation et la régularité de la production (Une meilleure couverture de la consommation par la production nationale)

L'étude de l'évolution de la production a montré que celle-ci a augmenté sur les dix dernières années avec un taux de croissance moyen de 6,49%. Toutefois, malgré l'augmentation enregistrée le taux de couverture de la consommation par la production nationale reste très faible, soit 25% pour les céréales et dérivés, 20 % pour les légumes secs, 31% pour le lait. (MADR, 2006)

Accroissement des revenus

En ce qui concerne l'objectif d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs, le FNDIA a permis d'améliorer de façon significative le revenu des agriculteurs enquêtés (il a doublé) quelle que soit leur taille et l'activité subventionnée. Les marges sont hétérogènes selon les exploitations.

Augmentation de l'emploi

Il est indéniable que le FNDIA a relancé les investissements dans les exploitations agricoles enquêtés notamment par la réorientation des systèmes de culture. Tous cela, a réussi à faire augmenter la main d'œuvre intervenant sur les exploitations.

Adapter les systèmes d'exploitation des sols, dans les régions arides et semi arides et celles soumises à l'aridité, réservées actuellement aux céréales ou laissées en jachères et qui constituent une menace de dégradation au profit de l'arboriculture,

de la viticulture, des élevages et autres activités adaptées et de concentrer la production de céréales sur les zones reconnues favorables

Pour ce qui est de l'objectif de la réorientation des systèmes de culture, il est clair que l'aide a contribué à la réorientation des systèmes de cultures dans les exploitations enquêtées.

Il semble qu'un bon nombre d'agriculteurs aient entrepris une reconversion vers des vergers arboricoles et viticoles d'où l'augmentation du potentiel arboricole et viticole entre 2000 et 2006 de plus de 92%.

En somme les objectifs du programme ne sont pas bien ciblés et mesurables (absence d'indicateurs quantitatifs des objectifs qui seront rapportés par la suite aux résultats.). Toutefois, si on oriente notre analyse vers les engagements, réalisations et les impacts on constate que le FNDIA a révélé un degré d'efficacité relativement bon.

L'efficacité de l'aide du FNDIA

L'article 27(2) du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (règlement du Conseil n°1605/2002) définit le principe d'efficacité comme: « La recherche du meilleur rapport entre les ressources employées et les résultats obtenus.»

L'évaluation de l'efficacité sur le plan financier repose donc sur : l'analyse de la dépense budgétaire du soutien FNDIA et les résultats obtenus.

L'essai d'analyse financière a permis de révéler que le programme a bénéficié d'importants moyens financiers (237 milliards de DA entre 2000 et 2007), ce qui représente un montant significatif du budget du MADR : elle représentait environ 70% du budget total en 2004, mais les résultats enregistrés sont loin d'être satisfaisants. En effet, le taux de couverture de la consommation par la production nationale reste faible, par exemple en 2006, il était de : 25 % pour les céréales et dérivés, 20 % pour les légumes secs, 31 % pour le lait et les prix des produits alimentaires ne cessent d'augmenter (+ 6% en 2006). (MADR, 2006)

Il est cependant clair de dire que le FNDIA a révélé un niveau d'efficacité insatisfaisant.

Références bibliographiques

Ouvrages et thèses :

- FONTANEL J, 2005. *Evaluation des politiques publiques* . Ed. Office des publications universitaires, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2.
- MOKDAD S, 2009. *Essai d'évaluation d'une politique de lutte contre la pauvreté : la mise en valeur des terres par la concession* . Thèse de magister, INA, Alger.
- REKIS D, 1996. *L'intervention de l'Etat dans l'agriculture. Exemple du Fonds National pour le Développement de l'Agriculture* . Thèse d'ingénieur, INA, Alger.
- TAFER Z, 2004. *Première évaluation du PNDAR dans le sud algérien cas des wilayas : d'Adrar, Béchar et Biskra* . Thèse de magister, INA, Alger.

Documents divers :

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2002. Recueil de textes circulaires- instructions- notes relatifs au PNDA. Alger
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2006. *Rapport sur la situation du secteur agricole 2006*. Alger.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2005. *Rapport sur la situation du secteur agricole*. Alger.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2004. *Rapport sur la situation du secteur agricole 2004*.Alger.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2003. *Rapport sur la situation du secteur agricole 2003*.Alger.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2002. *Rapport sur la situation du secteur agricole 2002*.Alger.

Webographie :

- BEDRANI S, SALHI S, DAOUDI A, MOUHOUS, 2001. Evaluation des politiques publiques rurales et environnementales . www.cread.edu.dz
- BEDRANI S, 2008. www.mostagri.com/spip.php?article41
- BOUDRIN J, ANDRE P, PLANCADE J-P, 2004. Placer l'évaluation des politiques publiques au cœur de la réforme de l'État Rapport d'information n° 392. <http://developpementdurable.revues.org/index1089.html> .
- CAVALIER B et al, 2005. Guide de l'évaluation. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/guide_juin_2005.pdf.
- Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996. *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*.

http://www.evaluation.gouv.fr/cgp/fr/interministere/doc/petit_guide_cse.pdf .

Commission Européenne, 2002. Lignes directrices pour l'évaluation des programmes LEADER+. http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/guidelines/eval1_fr.pdf

DESCROIX S, LELOUP C, 2002. Organiser l'évaluation d'une action de développement dans le Sud. <http://www.cota.be/SPIP/IMG/pdf/HS2.pdf> .

INRA France, 1995. L'évaluation des politiques européennes de développement rural# l'exemple du PDZR de Bourgogne. <http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/publications/iss/pdf/iss95-6.pdf>

ILARI E, DARIDAN D, FRAYSSE J-L, FRAYSSE J, 2003. Typologie des exploitations françaises ayant des porcs : méthodologie, analyse statistique et premiers résultats. www.journees-recherche-porcine.com/texte/.../ec0301.pdf

MORITA Y, 2005. L'évaluation des politiques publiques au Japon. <http://www.ena.fr/index.php?page=ressources/rapports/memoires/master/japon>

LECOUTRE E, 2003. Méthodes de statistiques multifactorielles : Analyse en Composantes Principales. <http://www.stat.ucl.ac.be/ISpersonnel/lecoutre/stats/ACP/index.html>.

Union Européenne, 2006. L'évaluation des mesures politiques dans le domaine agricole. www.ec.europa.eu/agriculture/eval/index_fr.htm UE .

Annexes

Annexes 1

Questionnaire utilisé lors des enquêtes sur le terrain

1. Nom prénom..... |_____|
2. Age de l'exploitant..... |__|__|
3. Adresse|_____|
4. Niveau d'instruction : Sans instruction=1 ; Primaire=2 ; Moyen=3 ; 4= Secondaire ; Supérieur=5 :|__|
5. Qualification agricole : Qualification sur le tas=1; Stage de courte durée=2; Technicien ou TS agricole=3; Ingénieur agronome ou équivalent=4 :|__|
6. Avez-vous une activité rémunérée autre que l'agriculture ? Oui=1 Non =2..... |__|
- Si code 1, quoi ?..... |_____|

B. Identification de l'exploitation agricole

7. Numéro de l'exploitation :|__|__|__|__|
8. Statut juridique, 1= Propriété de l'exploitant ; 2= Propriété indivise ; 3= Louée de chez un tiers ; 4= EAC ; 5= EAI ; 6= Associé ; 7= Autres |__|
9. Superficie totale de l'exploitation (hectares, ares) :|__|__|__|__| |__|__|
 - Dont SAU :|__|__|__|__| |__|__|
 - Dont irriguée :|__|__|__|__| |__|__|
10. Votre exploitation est-elle assurée ? Oui=1 Non=2 →11 |__|
- Si oui, auprès de qui ? =1CNMA ; Autres assureurs publics=2 ; assureur privé=3 ; Non assurée=4 |__|
11. Nombre de parcelles durant la campagne 2008-2009 : (y compris les parcelles en jachères)|__|__|__|__|

C- Caractéristiques des parcelles

12. Cheptel et élevage

12.1. Bovins présents

Vaches laitières.....

Vaches nourrices

Autres bovins 2 ans et plus

Code	Nbre detête

12.3. Apiculture

Nombre de ruches.....

Quantité de miel en KG.....

12.4. Caprins présents

Total bovins

Code	Nbre detête

12.2. Ovins présents

Brebis mères.....

Autres ovins.....

Total ovins

Code	Nbre detête

12.5 Volailles

Poules pondeuses.....

Poulets de chair et coqs

Dindes et dindons.....

Autres volailles.....

Total volailles

Code	Nbre detête

13. Cultures des parcelles

Nparcelle |__|

13.1. Céréales

Blé tendre.....

Blé dur.....

Avoine.....

Maïs.....

Autres.....

Total

Code	Hectare	Dont irriguée
1		
2		
3		
4		
5		

13.7 Légume frais

Parcelles en air

Parcelles sous serre

Total

Code	Hectare	Dont irriguée
18		
19		

13.2. Cultures industrielles

Betterave industrielle.....

Oléagineux.....

Autres.....

Total

Code	Hectare	Dont irriguée
6		
7		
8		

13.8 Vignes

vigne araisin de cure.....

vigne araisin de cure.....

pépinière viticole

Et vigne mère de porte greffe

Total

Code	Hectare	Dont irriguée
20		
21		
22		

13.3. Protéagineux

Pois protéagineux.....

Fève, féverole.....

Total

Code	Hectare	Dont irrigué
9		
10		

13.4. Légumes secs

Lentilles, pois chiches, Vesces.....

Autres.....

Total Autres

Code	Hectare	Dont irrigué
11		
12		

13.5. Fourrages

Maïs fourrage et Brulage.....

Plantes sarclées.....

Fourragères.....

Autres fourrage (sorgho fourrage).....

Total

Code	Hectare	Dont irriguée
13		
14		
15		
16		

13.6. Pommes de terre

Primeurs

Plats.....

Total

Code	Hectare	Dont irriguée
17		
18		

13.9. Cultures permanentes

Arboricoitier.....

Cerisier.....

Pedrier.....

Prunier.....

Poirier.....

Pommier.....

Agumes.....

Fruits à coque.....

Total

Code	Hectare	dont irrigu
23		
24		
25		
26		
28		
29		
30		
31		
32		

Superficie Agricole Utilisée	
Pâturages	
Bâtiments	
Serres et abris	

Superficie Totale	
--------------------------	--

14. Qu'est ce qui vous a motivé quant aux choix des cultures? Profit=1; Matériel disponible=2; Soutien incitatif=3; Condition agro climatique=4; Autres=5..... |___|

15. irrigation

15.1. Quel est le mode d'irrigation? Puits=1; Forage=2; Pivot=3; Goutte à goutte=4; Inondation=5; Autres=6.....|___|

15.2. Nombre de fois..... |___|

16. Equipement et machines agricoles

Type d'équipement	Année d'acquisition	Propriété de l'exploitation		Coût d'achat	Location	Montant
		Oui	Non			
Tracteur						
Mois Battaise						
Autres						

17. Bâtiments et infrastructures

Types de bâtiment ou d'infrastructure	Année de réalisation	Coût de réalisation
Bâtiment d'entreposage du matériel		
Bâtiment de stockage des productions		
Bâtiment de stockage des consommables		
Local d'élevage		
Habitation pour le personnel		
Grillage ou mur d'enceinte		
Brise vent		
Autres		

C. Projet subventionné

18. Savez-vous ce qu'est le FNDIA ex FNRDA ? Oui=1 Non=2|__|

Si code 1, par qui avez-vous eu connaissance du fonds ?|_____|

19. Avez-vous bénéficié du soutien ? Oui=1 Non=2|__|

Si code 1, en quel année ?|_|_|_|_|

20. L'investissement a-t-il été réalisé ? Oui=1 ; Non=2 ; Partiellement=3 ;|__|

Si code 1 ou 2, pourquoi ?...|_____|

21. Combien de temps s'est écoulé entre le dépôt de votre demande de subvention sur le FNDIA ex FNRDA et l'avis favorable d'octroi ? Moins d'un mois=1 ; Entre un et trois mois=2 ; Entre trois et six mois=3 ; Plus de six mois=4...|__|

22. Les actions subventionnées

Action	Unité		coût total		FNDIA		Crédit		Auto-fina	
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
.....										
.....										
.....										
.....										
.....										
.....										
.....										
.....										
.....										
.....										

23. Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour la réalisation du projet ?

- _____
- _____
- _____

24. Quelles sont les difficultés rencontrées pour bénéficier du FNDIA ?

- _____
- _____
- _____

25. Avez-vous fait une demande d'emprunt bancaire ? Oui=1; Non=2..... |

Si code 1, a-t-elle été accordée ? Oui=1; Non =2..... |

Si code 1 : - A quel taux ?..... |

-A quelle échéance ? Court terme=1; Moyen terme=2; long terme=3 |

Si code 2, pourquoi ?..... | _____

26. Rembousez-vous normalement vos crédits ? Oui=1 Non=2 |

Si code 2, pourquoi ?..... | _____

D.Impact socio économique

27. Le soutien du FNDIA a-t-il contribué à la réorientation des activités agricoles ? Oui=1 Non=2|__|

Si code 1, quelles étaient les cultures pratiquées avant ?..... |__|__|__|

28. Le soutien du FNDIA a-t-il eu un impact positif sur la surface agricole utile ? Oui=1 ; Non=2|__|

Si code 1, de combien ?.....|__|__|__|

29. L'aide du FNDIA a-t-elle eu un impact positif sur la production ? Oui=1 ; Non=2|__|

30. Rendements des spéculations cultivées

Spéculations	Quantité récoltée	Rendement QT/HA
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

31. Détermination des quantités vendues et des quantités consommées

Spéculations	Quantité destinée à l'autconsommation	Quantité destinée à la vente	Prix DA/HA
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

32. Les produits sont vendus ? Sur pied=1; Dans le marché local=2; À des intermédiaires=3;.....|__|

33. L'aide du FNDIA a-t-il permis le développement de l'emploi ? Oui=1 ; Non=2|__|

34. Evolution du nombre de travailleurs dans l'exploitation

37. Eléments pour calculer le revenu

Nature des charges	Unités	Quantités physiques par ha	Prix unitaire DA	Coût/ha DA
Approvisionnement :				
Engrais				
.....
.....
.....
.....
Semences				
.....
.....
.....
.....
Autres mat. et fou				
.....
.....
Mécanisation				
.....
S/ Total approv et meca
Main d'oeuvre				
.....
Irrigation				
.....
Charges diverses:				
.....
.....
.....
.....
.....
S/ Total autres charges
Total charges globales

n°exploit	Dairns	Sup Arbo	Age	NI	QA	SJ	ST	SAU	EA	NP	EA	SC		MI	CTI	FNDIA	Auto	CL	REC
1	L'arbaa	4,6	58	secondaire	TS	EAI	4,78	4,6	non	2	api	arbo	SI	goutte à goutte	1627965	1495629	0	132336	non
2	L'arbaa	35,9	44	moyen	QST	EAC	43,87	42	non	4	non	arbo+tn	SI	aspiration+goutte à goutte	3863721	3495514	200000	168207	oui
3	L'arbaa	15	48	moyen	QST	EAC	18,8	18	non	3	bovin	arbo+tn	SI+CC	forage+ goutte à goutte	1740114	1012500	418624	308990	oui
4	L'arbaa	40	69	sans instruc	QST	EAC	56	56	non	6	non	arbo+tn+cér	SI+CC	forage	2104037	1909989	0	205573	oui
5	L'arbaa	20	60	moyen	SCD	EAC	27	25	non	4	non	arbo	SI	forage+ goutte à goutte	3421808	2908145	373663	100000	oui
6	L'arbaa	7	50	secondaire	TS	EAC	9	7	non	4	api	arbo	SI	forage	369154	369154	0	0	oui
7	L'arbaa	10	55	moyen	SCD	EAC	12,72	12,7	non	5	api	arbo+tn	SI	forage+ goutte à goutte	2464225	2120525	343700	0	non
8	L'arbaa	9	40	moyen	SCD	EAC	14,95	14	non	4	non	arbo	CC	forage+ goutte à goutte	711256	689812	710855	0	non
9	L'arbaa	39	60	moyen	QST	EAC	39,28	39,28	non	5	non	arbo+tn	SI	forage	2576347	2023553	0	552794	oui
10	L'arbaa	17	49	secondaire	TS	EAC	12	12	oui	3	non	arbo	SI	forage+ goutte à goutte	608500	593941	0	14559	oui
11	L'arbaa	40	58	superieur	IA	EAC	41	40	non	3	api	arbo	CC	forage+goutte à goutte	6298859	5588004	710855	0	non
12	L'arbaa	24	54	secondaire	TS	EAC	24	24	non	2	non	arbo	SI	forage+ goutte à goutte	3476576	3379554	0	88022	oui
13	L'arbaa	34	46	moyen	SCD	EAC	37,87	34	non	4	non	arbo+jach	SI+CC	forage+ goutte à goutte	2532804	1887443	0	645361	oui
14	L'arbaa	34	47	secondaire	TS	EAC	34,47	33	non	3	non	arbo	CC+SI	forage	454999	454999	0	0	oui
15	L'arbaa	8	49	moyen	SCD	EAC	8	8	non	1	non	arbo	SI	forage+ goutte à goutte	484619	484619	0	0	oui
16	L'arbaa	24	47	moyen	SCD	EAC	25,21	24,85	non	2	non	arbo	SI	aspiration+goutte à goutte	1502698	1168512	408372	0	oui
17	L'arbaa	7	74	moyen	QST	Privé	7	7	non	1	non	arbo	SI	forage	536999	509999	0	27000	oui
18	L'arbaa	42,5	54	superieur	IA	EAC	44	42,5	non	3	non	arbo+tn	SI	forage+ goutte à goutte	2042699	2024696	0	18003	non
19	L'arbaa	10	52	moyen	QST	EAC	10	10	non	2	non	arbo	CC	forage	636187	636187	0	0	non
20	L'arbaa	10	65	moyen	SCD	EAC	10,65	10	non	2	non	arbo+tn	SI	forage+ goutte à goutte	1627025	1619625	0	7400	non

Tableau n°2 : Résultats bruts de l'enquête

Evaluation d'une politique publique

21	Boufark	29	62	sans instruc	QST	EAC	38,32	29,32	non	2	bovin	arbo	SI	forage+goutte à goutte	677300	677300	0	0	oui
22	Boufark	39	58	moyen	QST	EAC	45,5	39	non	1	non	arbo+céréale	SI	forage	397487	397487	0	0	oui
23	Boufark	16	47	moyen	QST	EAC	16,71	16	non	3	non	arb+céréale	SI	forage+goutte à goutte	1607840	1144426	463414	0	oui
24	Boufark	26,5	55	moyen	SCD	EAC	33,28	33	non	4	non	arb+tn	SI	forage+goutte à goutte	787855	581655	206200	0	oui
25	Boufark	16	60	SI	QST	EAC	16,67	16,67	non	2	non	arb	SI	forage+goutte à goutte	884725	884725	0	0	oui
26	Boufark	15	58	sans instruc	QST	EAC	24,6	24,6	non	4	non	arb+tn	SI	par tonneau+gravi	1120367	1120367	0	0	oui
27	Boufark	30	67	superieur	IA	EAC	42,86	40,86	oui	4	api	arbo+céréale	SI	forage	4131258	3156000	1261000	120000	non
28	Boufark	52	63	primaire	QST	EAC	52,96	52	non	3	api	arbo	SI	forage+goutte à goutte	2037655	1901249	0	413751	oui
29	Boufark	6	48	superieur	IA	EAC	6	6	non	1	bovin	arbo	CC	forage	554990	554990	0	0	oui
30	Boufark	3,6	53	superieur	IA	EAC	3,88	3,6	non	1	api	arbo	SI	forage	1373581	1139750	0	233831	oui
31	Boufark	24	56	superieur	IA	EAC	24,85	24	non	3	non	arbo	SI	forage	552440	552440	0	0	oui
32	Boufark	16	61	secondaire	SCD	EAC	16,75	16	non	2	api	arbo	SI	forage	5216256	2123970	1184572	92286	oui
33	Boufark	12	53	SI	QST	EAC	12	12	non	1	non	arbo	SI	forage	1132446	834453	297993	0	oui
34	Boufark	41	42	secondaire	QST	EAC	44,84	41	non	3	non	arbo+jach	SI	forage	1159446	834453	255993	69000	oui
35	Boufark	44	54	moyen	SCD	EAC	60,05	60	non	4	non	arbo	SI	forage	347364	347364	0	0	oui
36	Boufark	12	52	secondaire	TS	EAC	19,36	19,36	non	2	non	arb	SI	forage+goutte à goutte	600000	599956	0	0	non
37	Boufark	51	61	SI	QST	EAC	83,36	83,36	non	4	non	arb+tn	SI	forage	4882003	4309570	0	572433	oui
38	Boufark	28	60	superieur	IA	EAC	37	37	non	3	non	arb+tn	SI	forage	1032000	1007418	200591	390000	oui
39	Boufark	17	46	secondaire	TS	EAC	17	17	non	3	non	arb	SI	forage	3846995	2941580	90085	0	oui
40	Boufark	13,5	51	primaire	QST	EAC	29,66	25	non	3	non	arb+tn	SI	forage	164500	164500	0	0	oui
41	Boufark	31	58	primaire	QST	EAC	36	36	non	4	non	arb+tn	SI	forage	1557201	1508409	0	48792	oui
42	Boufark	26	67	SI	SCD	EAC	59,12	59	non	3	non	arb	SI	forage+goutte à goutte	2350633	2344233	0	6400	oui
43	Boufark	24	46	primaire	QST	EAC	39,2	38,63	non	5	non	arb+tn	SI	forage	1326863	1214226	0	112637	oui
44	Boufark	35	41	SI	QST	EAC	39,26	39	non	4	non	arb	SI+P	forage+goutte à goutte	3409487	3269013	140474	0	oui
45	Boufark	27	49	secondaire	TS	EAC	36,57	27	non	4	non	arb	SI	forage+goutte à goutte	2298174	1650000	648174	0	non
46	Boufark	32	39	primaire	QST	EAC	32,5	32	non	3	non	arb	SI	forage	835200	750000	0	85200	non
47	Boufark	30,5	57	primaire	QST	EAC	30,5	30,5	non	4	non	arb	SI	forage+goutte à	1937828	1805569	132259	0	oui

														goutte					
48	Boufark	84	50	superieur	QST	Privé	84	84	non	3	non	arb	SI	forage+goutte à goutte	3922181	2728339	1393708	0	oui
49	Boufark	5	42	SI	QST	Privé	5	5	non	1	non	arb	SI	forage	1174110	1088349	0	85761	oui
50	Boufark	31	48	primaire	QST	EAC	35	35	non	5	non	arb+tn	SI	forage	1817597	1603181	214416	0	oui
51	Boufark	44	70	primaire	QST	EAC	41	41	non	5	non	arb+tn	SI	forage	902857	902857	0	0	oui
52	Boufark	46	64	primaire	QST	EAC	46,45	46	non	5	non	arb	SI	forage	325924	325924	0	0	non
53	Boufark	2	60	secondaire	SCD	Privé	2	2	non	1	api	arb	SI	forage	459999	459999	0	0	oui

N°Exp	Sup arb	ST	SAU	Inv	FNDIA	Auto Fin	CL	Emp/Ha av	Emp/Ha ap	Rev/Ha av	Rev/Ha ap	Scoutien/Ha	Pat FNDIA	Pat FNDIA
30	3,6	3,88	3,6	1373381	1139730	0	233831	0,7	0,4	22222	38888	316597	83	2
1	4,6	4,78	4,6	1627965	1495629	0	132336	4,6	0,92	173913	376569	325137	85	2
Total G1	8,2	8,66	8,2	3001546	2635379		366167	5,32	1,32	396135	765438	641734		
Moy G1	4,1	4,33	4,1	1500773	1317689,5		183083,5	2,66	0,66	198068	382729	320867	88	4
32	16	16,75	16	3216256	2416256	800000	0	8	2,29	93750	156250	142133	75	3
39	17	17	17	3846995	2941580	90085	0	4,25	2,43	58823	176470	173034	76	4
49	5	5	5	1174110	1088349	85761	0	5	1,67	60000	168000	217670	93	3
7	10	12,72	12,7	2484225	2120525	343700	0	2,12	1,41	47244	141732	168970	86	3
33	12	12	12	1232446	1132446	100000	0	2	1,33	44167	148955	77871	83	3
5	20	27	25	3421808	2908145	373663	100000	1,56	1,25	48000	138000	116326	85	3
3	15	18,8	18	1740114	1321490	418624	0	2,25	1,5	22222	130000	73416	76	3
23	16	16,71	16	1607840	1144426	463414	0	4	2,29	12500	137642	71527	71	3
Total G3	111	125,98	122	18703794	15073217	2675247	0	29,18	14,16	386706	1217049	1038947		
Moy G3	14	16	15	2337974	1894152,13	334406	0	3,65	1,77	48338	152131	128668	81	25
37	83	83,36	83,36	4882003	4309570	0	572433	6,95	4,17	31190	62380	51698	88	4
48	84	84	84	3928339	3522181	0	106158	10,5	4,94	23810	59524	47619	89	3
Total G7	167	167,36	167,36	8810342	7831751	0	678591	17,45	9,11	53000	121904	99317		7
Moy G7	83	83,68	83,68	4405171	3915876	0	339296	8,72	4,55	27500	60952	49659	89	7
17	7	7	7	536999	506999	0	27000	1,4	0,78	142857	357143	72857	95	0,6
20	10	10,65	10	627025	619625	0	7400	1	0,67	80000	180000	161963	99	0,8
10	12	12	12	608500	608500	0	0	1,09	0,75	104167	298333	49495	100	0,7
19	10	10	10	636187	636187	0	0	1,67	1	80000	200000	36619	100	0,8
15	8	8	8	484619	484619	0	0	0,73	0,5	187500	250000	60577	100	0,6
29	6	6	6	554990	554990	0	0	1,5	0,75	50000	233333	92498	100	0,7
8	9	14,95	14	711256	711256	0	0	1,56	1,08	71429	178571	49272	100	0,8
6	7	9	7	369154	369154	0	0	0,78	0,54	21429	171429	52736	100	0,4
Total G2	74	77,6	74	4528730	4494300	0	972	6,06	687381	1868810	600018	100	5,4	
Moy G2	9,25	9,7	9,25	566091	561791	0	1,21	0,76	85923	236601	75377	99		
21	29	38,32	29,32	677300	677300	0	0	1,83	1,63	27285	51159	23100	100	0,8
25	16	16,67	16,67	884725	884725	0	0	4,17	2,08	29994	59988	53073	100	1
31	24	24,85	24	552440	552440	0	0	1,85	1,2	33333	58333	23018	100	0,7
36	12	19,36	19,36	600000	599956	0	0	4,84	2,77	25826	68492	30989	100	0,7
40	13,5	29,66	25	164500	164500	0	0	2,78	2,27	40000	68000	25800	100	0,7
26	15	24,6	24,6	1120367	1120367	0	7	3,31	2,46	8130	46304	45543	100	1
Total G4	109,5	133,46	138,95	2714465	2714421	0	0	18,77	12,41	164569	352476	201524		
Moy G4	18,25	38,37	23,16	678616	678605	0	0	3,13	2,07	27428	58746	33387	100	4,9
38	28	37	37	1032000	1007418	200591	390000	3,78	3,09	66912	96693	27228	98	1
14	34	35	35	954999	954999	0	0	3,67	2,75	60606	90609	27286	100	1
18	42,5	44	42,5	2042699	2024696	0	18003	2,83	1,7	58824	91058	47640	99	3
41	31	36	36	1557201	1508409	0	48792	3,09	2,43	17647	83333	41900	96	2
46	32	37	37	935200	850000	0	85200	3,2	2,13	18750	78875	22973	90	1
43	24	39,2	39	1326963	1214226	0	112637	3,86	2,58	23298	88014	31134	92	2
4	40	56	56	2104037	1909989	0	205573	2,07	1,72	48387	80000	34107	91	2
22	39	45,5	39	997487	997487	0	0	2,60	1,56	38460	76667	25577	100	1
51	44	41	41	902857	902857	0	0	3,42	2,73	14634	48780	22021	100	1
52	46	46,45	46	925924	925924	0	0	4,18	2,71	32670	55710	20129	100	1
50	31	35	35	1817597	1603181	0	214416	5,17	2,58	32258	80645	38171	88	2
2	35,9	43,87	42	2863721	2495514	200000	168207	2,62	2,21	83332	83332	54250	90	4
34	41	44,84	41	1159446	1090446	0	69000	4,1	2,93	19512	67237	26396	94	2
28	52	52,96	52	2037655	1901249	0	413751	3,47	2,48	42308	67307	36562	93	2
42	26	59,12	59	2330633	2344223	0	6400	5,36	3,93	13559	57440	39733	99	3
Total G6	546	236	229	23008319	21730628	0	1731999	53,41	37,33	571357	1144300	495306		
Moy G6	36	47	46	1533888	1448708,53	0	115465	3,56	2,50	38690	76300	33020	95	28
9	39	39,28	39	2576347	2023553	0	552794	3,93	3,02	12729	101832	51516	79	2
13	34	37,87	34	2532804	1887443	0	645361	3,4	2,62	35294	88235	55513	75	2
45	27	36,57	36	2298174	1630000	0	648174	3,375	2,25	18519	98148	80000	72	2
27	30	42,86	41	4131238	3156000	0	120000	3,14	1,70	29969	97895	77239	76	4
24	26,5	33,28	33	1887855	1787855	0	10000	3,3	2,06	12121	86538	54177	74	4
11	40	41	40	6298839	5588004	0	710855	2,35	1,74	75000	150000	139700	89	7
Total G5	196,5	231	223	19725277	16092855	0	2687184	19,30	13,39	183032	622649	438146		
Moy G5	32,75	38	37	3287546,17	2682142,5	0	447864	3,25	2,23	30505	103775	76358	81	21

Tableau n°3 : Variables utilisées pour l'analyse en composante principale

Source : fait par nous à partir des résultats de l'enquête

Annexe 2

Charges	Produits	Montants
61. Matières et fournitures Consommées	71. production vendue	7 735 300,00
• Matières premières 562 040,00		
• Electricité Gaz 250 000,00		
• Pièces de rechanges 45 000,00		
• Carburant 128 000,00		
62. Services		
• Entretien, réparations 25 000,00		
• Transport 48 000,00		
Sous total 1 058 040,00		7 735 300,00
Valeur Ajoutée		6 677 260,00
63. Frais du personnel 1 650 000,00		
65. Frais financiers 86 285,32		
66. Frais divers		
• Assurances 53 000,00		
68. Amortissements 929 484,00		
Sous total 2 718 770,31		6 677 260,00
Résultat brut		3 958 489,69

Tableau n°4: Méthode de calcul des revenus des exploitations enquêtées

Source : fait par nous

Annexes 3

Tableau n°5 : Réalisations et engagements physiques du FNDIA dans la wilaya de Blida de 2000 à 2008

Activité	Action	Unité	Qtés engagées
Céréales	Lutte contre les ravageurs des cultures (acquisition d'insecticides)	ha	288,00
Céréales	Prime à la collecte des blés durs	Qx	4 340,00
Céréales	Prime de multiplication des semences de céréales (G1-G4)	Qx	2 205,00
Céréales	Prime de maintenance des variétés d'orge et d'avoine	Qx	455,00
Céréales	Prime à la collecte des blés tendres	Qx	1 190,00
Céréales	Prime de multiplication des semences de céréales (R1)	Qx	700,00
Céréales			
Céréales (Zones Intensives)	Labour profond	ha	18,00
Céréales (Zones Intensives)	Engrais	ha	10 451,80
Céréales (Zones Intensives)	Herbicides	ha	10 081,80
Céréales (Zones Intensives)	Semences	ha	10 557,80
Céréales (Zones Intensives)	Acquisition d'intrants agricoles	ha	4,00
Céréales (Zones Intensives)	Semences orge et avoine multi	ha	20,00
Céréales (Zones Intensives)	Herbicides Polyvalent	ha	414,00
Céréales (Zones Intensives)			
Céréales (Zones Intermédiaires)	Engrais	ha	577,00
Céréales (Zones Intermédiaires)	Herbicide	ha	577,00
Céréales (Zones Intermédiaires)	Semences	ha	577,00
Céréales (Zones Intermédiaires)			
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Labour profond	ha	67,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Engrais	ha	67,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Semences	ha	67,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Prime de multiplication des semences (G1-G4)	Qx	13,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Pesticides	ha	67,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Prime de multiplication des semences (R1)	Qx	13,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)	Acquisition d'intrants agricoles	ha	13,00
Légumes Secs (pois chiches et lentilles)			
Cultures fourragères	Labour profond	ha	156,36
Cultures fourragères	Engrais	ha	229,36
Cultures fourragères	Semences	ha	219,36
Cultures fourragères	Semences	Qx	0,00
Cultures fourragères	Prime de mise en culture	ha	29,00
Cultures fourragères	Ensileuse	Exploitation	2,00
Cultures fourragères	Construction silo (ensilage)	Exploitation	4,00
Cultures fourragères	faucheuse	U ⁹⁹	4,00
Cultures fourragères	râteau faneur	U	5,00
Cultures fourragères	ramasseuse presse	U	5,00
Cultures fourragères	déssileuse	U	2,00
Cultures fourragères	Acquisitions d'intrants agricoles	ha	96,00
Cultures fourragères			
Oléiculture	Confection de cuvettes et seuils	unité	126,00

Source : DSA de Blida, 2008

Tableau n°6 : Évolution des engagements financiers du FNDIA de 2000 à 2008 dans la wilaya de Blida

Rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Culture spécialisée et industrielle	66042	144872	36569	21463	10251	4425	0	-	-
Energie	30	25	0	0	0	0	0	-	-
Stockage et transformation	116542	291203	52750	31206	26090	3750	2670	-	-
Grande culture	9440	22290	9650	7550	5690	4479	2574	-	-
Irrigation	135213	735384	332050	221335	147087	55626	4980	-	-
Nouvelles plantations	182921	217492	114642	87832	70554	31047	5198	-	-
Réhabilitation plant	2562	10274	3369	2956	1781	0	35	-	-
Production animale	45632	131097	70575	49273	49162	8183	1291	-	-
Protection phytosanitaire	432	164	0	0	0	0	0	-	-
autres	1811	4326	400	100	10546	1249	150	-	-

Source : DSA de la wilaya de Blida, 2008

Tableau n°7 : Evolution des réalisations financières du FNDIA de 2000 à 2008 dans la wilaya de Blida

Rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Culture spécialisée et industrielle	-	7790	21144	52874	34635	42101	6423	900	900
Energie	-	0	0	28	25	0	0	0	0
Stockage et transformation	-	8852	112706	174595	87612	64019	6220	3750	0
Grande culture	-	5826	10256	12438	5375	4450	2875	2130	0
Irrigation	-	84912	234657	332696	238069	207592	14321	18336	28263
Nouvelles plantations	-	24336	55996	119703	142004	76638	4564	4612	19473
Réhabilitation plant	-	1118	1936	3044	5917	1002	889	172	70
Production animale	-	8322	39177	76289	99751	46420	2906	2789	2684
Protection phytosanitaire	-	0	0	0	164	0	0	0	0
Autres	-	19	274	71	1849	20	193	0	300

Source : DSA de la wilaya de Blida, 2008

Annexe 4

- Références des textes de création des différents fonds

FNRA : Loi N° 87-20 du 02 décembre 1987, portant loi de finances pour 1988, notamment son article 194, relatif à la création d'un compte spécial N° 302-048 intitulé « Indemnisation au titre des biens affectés aux Fonds Nationaux de la Révolution Agraire. »

FNDIA ex FNRDA ex FNDA et FGPPA : Loi n° 99-11 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999, portant loi de finances pour 2000, notamment ses articles 89 et 94.

Article 94: Le compte d'affectation spéciale n° 302-052 intitulé « Fonds National de Développement Agricole FNDA » et le compte d'affectation spéciale n° 302-067 intitulé « Fonds de garantie des prix à la Production agricole – FGPPA », sont regroupés en un seul compte d'affectation spéciale n° 302-076 qui s'intitule désormais « Fonds Nationale de Régulation et de Développement Agricole –FNRDA.»

Ordonnance n° 05-05 du 18 jourmada ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005, portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 28.

Article 28 : Le compte d'affectation spéciale du trésor n° 302- 067 intitulé « Fonds National de Régulation et de Développement Agricole – FNRDA, s'intitule désormais Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole – FNDIA »

FNRPA : Ordonnance n° 05-05 du 18 jourmada ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005, portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 29. Article 29 : il est ouvert dans les écritures du trésor, un compte d'affectation spéciale n° 302-121 intitulé : « Fonds National de Régulation de la Production Agricole – FNRPA. »

FLDDPS : Ordonnance n° 02-248 du 23 juillet 2002, portant loi de finances complémentaire pour 2002, notamment son article 08, relative à l'ouverture d'un compte d'affectation spéciale n° 302-109 intitulé « Fonds de lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe – FLDDPS »

FPZPP : Loi 99-11 du 12 décembre 1999, portant loi de finances pour 2000, notamment ses articles 89 et 95, relative à l'ouverture du compte d'affectation spéciale n° 302-071 intitulé « Fonds de la Promotion Zoo Sanitaire et de la Protection Phytosanitaire- FPZPP. »

Tableau n°8: Les crédits de paiements du budget d'équipement et l'utilisation annuelle de ces crédits de ces crédits de paiements Unité : milliers de DA

Evaluation d'une politique publique

Secteur	Autorisation de programme	Année 2000 (du 01/01/02au 31/12/00)	
		Crédits de Paiement	Consommation 2000
Mise en Valeur	17 553 000	3 328 000	31 110 000
Agriculture	5 745 000	404 000	359 000
Forets et conservation de la nature	30 564 000	3 091 000	2 641 000
Petite et Moyenne Hydraulique (P.M.H)	38 742 000	3 447 000	3 068 000
Autres	1 528 000	345 000	225 000
TOTAL B.E	94 132 000	10 615 000	37 403 000
Secteur	Autorisation de programme	Année 2001 (du 01/01/03au 31/12/01)	
		Crédits de Paiement	Consommation 2001
Mise en Valeur	29 999 000	13 390 000	11 131 000
Agriculture	5 557 000	534 000	428 000
Forets et conservation de la nature	36 484 000	4 350 000	3 965 000
Petite et Moyenne Hydraulique (P.M.H)	12 806 000	1 237 000	1 141 000
Infrastructures Administratives	1 374 000	575 000	531 000
TOTAL B.E	86 220 000	20 086 000	17 196 000
Secteur	Autorisation de programme	Année 2002 (du 01/01/02au 31/12/02)	
		Crédits de Paiement	Consommation 2002
Mise en Valeur	48 702 000	16 152 000	15 764 000
Agriculture	6 242 000	556 000	447 000
Forets et conservation de la nature	42 899 000	5 249 000	4 678 000
Petite et Moyenne Hydraulique (P.M.H)	11 425 000	561 000	534 000
Autres	1 817 000	451 000	364 000
TOTAL B.E	111 085 000	22 969 000	21 787 000
Secteur	Autorisation de programme	Année 2003 (du 01/01/03au 31/12/03)	
		Crédits de Paiement	Consommation 2003
Mise en Valeur	50 450 000	6 464 000	5 836 000
Agriculture	6 651 000	899 000	532 000
Forets et conservation de la nature	49 072 000	5 796 000	5 355 000
Petite et Moyenne Hydraulique (P.M.H)	9 717 000	743 000	462 000
Infrastructures Administratives	1 866 000	239 000	167 000
TOTAL B.E	117 756 000	14 141 000	12 352 000
Secteur	Autorisation de programme	Année 2004 (du 01/01/04au 31/12/04)	
		Crédits de Paiement	Consommation 2004
Mise en Valeur	50 498 263	2 698 273	2 198 042
Agriculture	5 758 330	757 706	611 849
Forets et conservation de la nature	48 817 670	4 937 321	4 897 919
Petite et Moyenne Hydraulique (P.M.H)	9 539 058	452 314	447 728
Infrastructures Administratives	1 665 065	182 410	22 669
Formation	189 428	67 402	59 029
Informatique	271 193	30 963	25 013
TOTAL B.E	116 278 386	9 126 389	8 262 249

Source : DPIEE, MADR, 2007

❖ **Les types d'investissements qu'il y a dans chaque rubrique sont :**

A. Mise en valeur :

- Travaux de mise en valeur pour le développement de la steppe (23 wilayas) :

- Aménagements des parcours steppique,
 - Aménagements pastoral intégrés
- } aménagement de ced, réalisation de diguettes, forage avec équipement, réalisation de djoubs, Plantation pastorale, habitat rural, centre de santé

B. Forêts et DGF :

- Protection du patrimoine forestier :
 - Gestion des parcs nationaux ;
 - Activités cynégétiques ;
 - Réserve de chasse ;
 - Protection des forêts contre les incendies.
- Plan national de reboisement :
 - Traitement de bassins versant ;
 - La lutte contre la désertification ;
 - Réhabilitation de la subéraies.

- Infrastructure et équipement des travaux sylvicole.

C. Agriculture :

- Classement de terre ;
- Réalisation de bâtiment d'élevage ;
- Réalisation de laboratoire au profit des instituts techniques et de recherches ;
- Opérations d'étude ;
- Opérations d'encadrement des programmes ;
- Opération d'appui technique aux développements des cultures stratégiques.

D. Informatique :

- Acquisition d'équipement informatique pour le ministère et les structures sous tutelle
- Mise en place du réseau Internet et intranet pour toutes les structures sous tutelle.

E. Infrastructure administrative :

- Opérations d'enquête (de statistique, rendement, prix...) ;

- Travaux d'aménagement et équipements pour les structures sous tutelle.

E. Formation :

- Renforcement des moyens pédagogiques pour les ITMAS.

Tableau n°9: Evolution des prix de détail des produits alimentaires Unité: DA

Tableau n°9: Evolution des prix de détail des produits alimentaires Unité: DA

Evaluation d'une politique publique

Années	2004	2005	2006	2007	2008
1-PRODUITS DE L'ELEVAGE					
Viande ovine	671	191	600	612	608
Viande bovine	602	7	568	540	536
Poulet de chair	191	32	209	185	186
Oeuf de consommation (DA/P)	7	6	7	7	7
Lait local (DA/L)	32	35	34	33	33
2- LEGUMES FRAIS					
Pomme de terre	25	29	36	26	26
Tomate	30	30	42	30	29
Oignon-sec	30	21	33	26	24
Oignon-vert	21	117	27	30	31
Ail-sec	120	24	147	113	111
Carotte	23	31	32	26	27
Navet	30	66	35	36	37
Haricot-vert	66	61	73	58	55
Poivron	63	73	78	58	56
Piment	75	63	84	64	62
Petit-pois	67	36	49	59	61
Courgette	38	47	36	35	34
Choux-fleur	45	32	45	48	47
Choux	32	30	46	35	36
Fève-verte	33	35	87	38	40
Salade	33	36	44	35	36
PRODUITS FRUITIERS					
Orange	72	74	68	76	76
Clémentine	68	69	69	70	70
Mandarine	59	61	58	61	60
Citron	61	62	55	63	64
Pomme	115	116	108	115	115
Datte	138	139	160	142	142
Poire	100	102	77	102	99

Source: DSASI , MADR, 2008